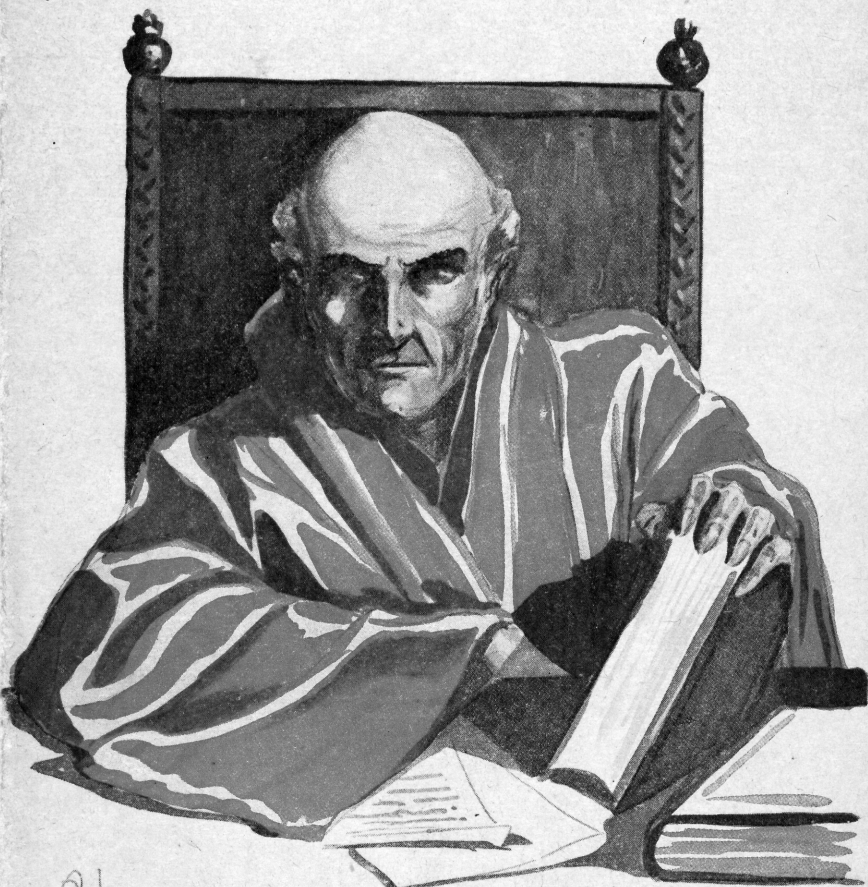


FRÉDÉRIC BOUTET

# CRIMES D'AUJOURD'HUI CRIMES D'AUTREFOIS

LES GENTILSHOMMES DE FORTUNE



*A. L. Mason*

3<sup>e</sup> édition.

CRIMES D'AUJOURD'HUI  
CRIMES D'AUTREFOIS

T 12835

FRÉDÉRIC BOUTET

DU MÊME AUTEUR

Crimes d'Aujourd'hui  
Crimes d'Autrefois

A la Librairie des Champs-Élysées

LES GENTILSHOMMES DE FORTUNE

**Pantins et Poupées.**



PARIS

LIBRAIRIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

23, RUE MARBEUF, 23

# CRIMES D'AUJOURD'HUI CRIMES D'AUTREFOIS

---

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE  
CINQ EXEMPLAIRES HORS COMMERCE  
SUR PAPIER LAFUMA, NUMÉROTÉS  
DE A A E.

## Le Crime au jour le jour

Les amateurs de « Causes Célèbres » sont, à l'heure actuelle, comblés.

Les « beaux crimes », — formule classique, — abondent; nulle époque, à ce point de vue, ne peut être comparée à la nôtre.

Les érudits en criminalisme sont d'accord pour le reconnaître et, depuis quelque temps, ils ont pu enregistrer tant de forfaits, et de si variés, qu'on y trouve, presque au complet, une collection des « crimes types » avec souvent une aggravation de détail dans l'exécution, et des caractères spécifiques étranges qui donnent à ces crimes un relief inédit.

\*  
\*\*

Tous les droits de reproduction, de traduction,  
d'adaptation réservés pour tous les pays, y compris la Russie.

Copyright by LIBRAIRIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES 1938.

La vie humaine semble vraiment perdre tous les jours de son prix. Du haut en bas de l'échelle sociale, — autre formule classique, — on en fait bon



marché et les crimes, dits « passionnels, plus encore que les autres se multiplient.

Leur fréquence est si grande qu'ils deviennent des incidents habituels de la vie journalière, passant presque inaperçus dans leur banalité, ainsi que passent inaperçus les vulgaires cambriolages de chambres de bonnes, les gripes saisonnières et les quotidiens accidents de la circulation. Il leur faut, pour que l'intérêt public s'y attache, des circonstances bien singulières et bien émouvantes.

\*  
\*\*

Le nombre des messieurs et des dames, — sans parler des jeunes gens et des jeunes filles, — qui, mécontents de leur partenaire d'amour, — pour quelque cause que ce soit, — l'abattent, à l'aide du couteau ou du revolver, est d'autant plus considérable qu'ils ne risquent, dans notre pays du moins, pas d'autre peine que la prison préventive.

Ils n'ont pas acquitté leur victime que leur amour blessé, (ou leur amour-propre), a condamnée sans appel ni grâce, mais ils sont sûrs d'être acquittés par le jury et de recevoir, ensuite, les félicitations chaleureuses de leurs amis et relations qui parfois organisent en leur honneur de petites fêtes.

\*  
\*\*

De cela il ressort qu'une nouvelle morale sociale tend à s'établir qui considère comme infiniment plus coupable l'infidélité amoureuse que l'homicide.

Ce principe n'est pas encore inscrit dans le code mais, pratiquement, les faits lui donnent force de loi.

Notre société actuelle confère, tacitement, à l'époux ou à l'épouse, à l'amant ou à l'amante, le droit de mort sur l'objet, devenu décevant, de leur passion. Ceux ou celles qui n'exercent pas ce droit font preuve de mansuétude.

On peut encore, à propos de ces acquittements, considérer ceci : alors que le meurtrier (ou la meurtrière) est, actuellement, presque inévitablement absous, jamais un voleur ou une voleuse ne l'est... A peine si, dans des cas particulièrement anodins, intervient la loi de sursis.

Donc, autre constatation résultant des faits et qu'on ne saurait nier : l'argent, aux yeux des hommes, a plus de valeur que la vie humaine.

Cela a l'apparence d'un paradoxe, mais l'apparence seulement... réfléchissez...

Le fait qu'un sexagénaire fut récemment acquitté après le meurtre de sa très vieille belle-mère à laquelle il en voulait pour une question d'intérêt, n'in-

ferme en rien cette vérité. Le jury, dans son cas, a dû considérer, non pas cet intérêt d'argent, mais la vengeance, — donc meurtre passionnel.

\*\*

Il y aurait beaucoup à dire sur cette institution du jury à qui est dévolue cette formidable mission : absoudre, condamner.

Le jury est composé d'hommes, d'hommes plus ou moins intelligents, plus ou moins éclairés, plus ou moins impressionnables.

Ces hommes, en toute conscience, s'efforcent de se faire une opinion juste, personnelle...

Mais, comme toute opinion humaine, cette opinion est faillible... Tant de choses interviennent pour l'influencer : l'opinion publique dans les grands procès à sensation ; l'opinion de l'entourage de chaque juré, de sa famille, de sa femme surtout, que la cause célèbre passionne, et qui, pour ou contre l'accusé, réclame l'indulgence ou la sévérité... Enfin l'action puissante de l'avocat, du défenseur, (quel beau nom, quelle que soit la cause défendue !) son éloquence, sa dialectique, ses habiletés professionnelles, l'émotion qu'il sait créer, les doutes qu'il sait susciter quand il n'y a ni aveux ni preuves définitives : les excuses qu'il invo-

que, la pitié qu'il réclame quand il y a des aveux ou des preuves.

C'est ce qui explique tant de sentences d'aspect illogique.

C'est ce qui explique qu'un jury accorde des circonstances atténuantes, malgré l'atrocité d'un crime, à tel accusé qui nie, dont la culpabilité est probable mais non certaine et qui, en bonne logique, devrait être, ou acquitté si on le croit innocent, ou, si on le croit coupable, condamné à mort, puisqu'il y a la peine de mort dans la législation française...

Exemple typique : Brière, envoyé aux travaux forcés. S'il avait vraiment tué ses cinq enfants il ne méritait aucune circonstance atténuante ; s'il ne les avait pas tués, il aurait dû être acquitté.

\*\*

Je disais tout à l'heure que des exemples de presque tous les crimes types se sont produits en ces derniers temps. On a vu l'assassinat du garçon de recette, attiré dans un guet-apens, tué et dévalisé, genre de crime inventé, il y a une centaine d'années, par l'illustre Lacenaire, dont il sera parlé plus loin ; on a vu l'assassinat mystérieux en chemin de fer ; on a vu des attaques à main armée sur les routes, rappelant, à la moderne, les embuscades des brigands :

on a vu des « bandes » plus redoutables et mieux organisées que les fameuses bandes de jadis, que nous citerons tout à l'heure; on a vu de nombreux assassinats de filles plus ou moins galantes et dont un des derniers, à Saint-Ouen, offrit le classique mystère de la femme coupée en morceaux, genre d'atrocité toujours à sensation...

Et puis, n'oublions pas ces mystérieuses affaires provinciales : l'affaire de Limoges, l'affaire de Caen, qui, de genre différent mais également tragiques et énigmatiques, s'inscriront dans les Causes Célèbres, on peut à coup sûr le prédire, au premier rang.

Et l'affaire de la rue de Varenne, l'affaire Parédès, sans sanction, en tout sinistrement secrète, les surpasse...

L'ombre règne, définitivement... nous ne saurons pas pourquoi...

\*  
\*\*

Les jours actuels sont si fertiles en crimes qu'on a peine à les suivre tous. Ils se succèdent si vite qu'ils s'effacent l'un l'autre sur l'écran toujours renouvelé de l'actualité et qu'ils se font du tort mutuellement. Un crime chasse l'autre et tel crime qui, en d'autres temps, eût suscité un vif intérêt,

passe inaperçu, ou presque inaperçu, tellement l'attention publique est sollicitée par de plus pathétiques affaires.

\*  
\*\*

Cet intérêt que suscitent les « beaux crimes » est, pour certains moralistes, une source de lamentations. Ils s'étonnent, avec quelque naïveté, et déplorent qu'une grosse partie du public se passionne davantage à la lecture du compte rendu des enquêtes judiciaires ou des séances d'assises qu'à celle du compte rendu des prix de vertu.

C'est peut-être regrettable mais l'intérêt ne se commande pas et la curiosité que soulèvent les affaires criminelles exista en tout temps.

Les méthodes modernes d'investigation et d'information lui donnent du relief, voilà tout.

Cette publicité a divers avantages : d'abord, celui d'aider à identifier la victime si elle est inconnue; puis d'aider à découvrir et à confondre le coupable. Enfin, la réalité du mal existant au même titre que celle du bien, vouloir la celer semble un peu la politique de l'autruche.

Je ne crois pas qu'on puisse apprendre aux virtuels criminels que le crime est possible : ils le savent. Mais, par contre, ils hésiteront peut-être devant l'acte à commettre en lisant comment un assassin est tra-

qué, puis arrêté, et sa piètre défense angoissée devant les preuves qui l'accablent.

La vraie morale consiste à faire valoir la puissance de la répression.

Les enquêteurs judiciaires actuels, avec leurs méthodes nouvelles, savent ériger, non pas encore d'une façon parfaite, mais très respectablement du moins, l'épouvantail de la punition.

Dites le crime, dites le châtimeut...

Et à propos des crimes, de tous les crimes, y compris les crimes passionnels, il y aurait à parler aussi des victimes à côté...

Leur destinée cruelle vaut qu'on l'évoque.

## Les Victimes à côté

Donc, dans toute affaire criminelle, — le public ne le voit pas assez, — se trouvent des victimes à côté; des victimes secondaires dont on n'envisage pas le pénible sort : ce sont les parents ou les enfants de la principale victime, de l'homme ou de la femme qui a été frappé... et aussi les parents ou les enfants du coupable, de l'homme ou de la femme qui a frappé...

Pour les premiers, à la douleur de la perte d'un être cher, s'ajoutent la révolte que sa mort ne provienne pas de causes naturelles, et l'irritation des curiosités suscitées par le drame et des investigations nécessaires par l'enquête. Et je ne parle même pas du dommage matériel, qui, souvent irréparable, double le dommage moral.

Pour les seconds — parents ou enfants du coupable — s'ajoutent d'autres épreuves qui diffèrent selon la nature du crime qui a été commis.

\*\*

Je voudrais tout d'abord dire quelques mots des victimes à côté de ce qu'on appelle les « crimes passionnels. »

Dans les cas de ce genre, il s'agit surtout des enfants.

En effet, un père, une mère, dont le fils, ou la fille, a tué par amour (?), — ou bien a été tué, — n'en éprouvent pas de « honte ». La tendresse qu'ils ont pour le (ou la) disparu n'est pas salie. Ou bien, dans l'autre cas, ils trouveront légitime le geste vengeur accompli.

Mais les enfants... les enfants du meurtrier ou de la meurtrière, ou les enfants de l'infidèle victime... les enfants qui savent tout de suite... Comment ne sauraient-ils pas, à moins d'être des bébés? Et qui sonnent : « Ma mère avait un amant que mon père a tué », ou : « Mon père a tué ma mère parce qu'elle avait un amant... »

Imaginez ces enfants lisant les journaux où le drame est relaté; imaginez-les au lycée, au milieu de camarades pleins de curiosité, qui les harcèlent de questions, avec la cruelle indiscretion du jeune âge...

Bien peu de petites âmes sont réellement insensibles ou cyniques, malgré leurs fanfaronnades... Imaginez ces enfants pour qui la mémoire de leur mère est

souillée. Imaginez-les en présence de leur père qui a tué leur mère...

Imaginez-les pendant le procès... Le « justicier » n'a pas frappé que l'infidèle, il a frappé aussi ses enfants et en cela, dans bien des cas, il s'est frappé lui-même. Et ce genre de peine n'est pas de celles dont puisse le préserver l'acquittement du jury.

\*\*

Venons aux crimes de droit commun; je veux dire aux crimes qui ne sont pas inspirés par le redoutable amour contemporain.

L'arrêt qui châtie l'assassin châtie aussi sa famille, indirectement mais sûrement.

Les temps ne sont plus où les parents d'un coupable étaient légalement punis quand le crime était particulièrement grave : s'il s'agissait par exemple, de lèse-majesté au premier chef : on bannissait et, dans certains pays, on mettait à mort le père et mère, et aussi les enfants du condamné... aucune complicité n'existant, bien entendu.

Les fautes sont aujourd'hui personnelles aux yeux de la loi. En fait, elles pèsent cruellement sur l'entourage du coupable. Je parle, encore une fois, d'un entourage innocent... Il est incontestable qu'une réprobation violente s'abat sur la famille d'un criminel. Et,

plus celui-ci est « fameux », plus son crime est atroce et cause de sensation, plus véhémente sera cette réprobation : exemple, les employés de Mestorino, le bijoutier assassin... Complices, au moins par leur silence, ils se plainquirent ensuite, avec inconscience, de ne pas trouver une place...

\*  
\*\*

Un autre exemple, particulièrement typique, est celui que fournit la « Cause Célèbre » du cocher Collignon, dont le nom, tant qu'il y eut des fiacres à Paris, constitua, pour tous les cochers, la plus atroce des injures.

Collignon, après une violente discussion sur le prix d'une course, avait été l'objet d'une plainte de la part d'un client. Il alla chez celui-ci et le tua.

Il fut condamné à mort et exécuté.

Il laissait une femme et un fils d'une dizaine d'années, sans ressources.

Douze années après, cette femme et ce fils furent arrêtés comme voleurs professionnels.

Leur avocat prouva que, malgré leurs efforts, ils n'avaient jamais pu trouver un moyen d'existence honnête, le crime « sensationnel » et l'exécution de Collignon ayant jeté sur eux la réprobation.

Et le président des assises eut cette parole :

« Femme Collignon, vous êtes à plaindre, mais votre premier malheur aurait dû vous servir d'exemple... »

\*  
\*\*

Il y a, il est vrai, des familles de criminels professionnels dont tous les membres, ou presque tous les membres, participent aux meurtres et aux vols qui constituent la seule industrie de la maison. Telle fut la célèbre bande Nathan, dont nous dirons, tout à l'heure, quelques mots. Son histoire, pleine de détails pittoresques, prouve à quel point l'enfant assimile facilement le mal... Pas toujours... soit!... Assez souvent pour qu'on veille à lui assimiler le bien...

\*  
\*\*

Il y a une autre sorte de victimes à côté dont je voudrais indiquer l'infortune.

Ce sont certains témoins : ceux qui, ayant été vus tout d'abord sur le lieu du crime, sont soupçonnés... et qui, innocents, subissent, malgré cela, et par force, les pires épreuves.

Le devoir de la police est de chercher la vérité. La police a, à ce sujet, d'imprescriptibles droits... Mais il est évident que le témoin, interrogé, réinterrogé, devant tout révéler de ses affaires personnelles,

et, en plus de cela, regardé d'un œil soupçonneux par ses relations, peut être considéré comme une des victimes du vrai coupable...

\*  
\*\*

Je précise encore : Comme j'ai parlé tout à l'heure de l'entourage *complètement innocent* du coupable, je parle ici du témoin *complètement étranger* au crime, à qui nulle complicité ne peut être reprochée, même pas celle du silence.

Dans le cas contraire, dans le cas du témoin qui *sait et ment*, par paroles, actions ou omissions, le témoin participe, peu ou beaucoup, à la culpabilité du criminel, et on peut s'étonner si la loi est, contre lui, sans armes.

\*  
\*\*

Notons enfin qu'assez souvent, — et cela n'est pas sans ironie, — l'individu soupçonné d'un crime et qui ne l'a pas commis a, par contre, d'autres méfaits à se reprocher. L'enquête faite sur lui les révèle, et déclenche le châtement.

Cela eut lieu notamment au sujet de l'assassinat de la petite fille trouvée étranglée et violée dans un cinéma, près de la Place d'Italie, il y a quelques années.

On arrêta un homme... Il prouva qu'il était innocent... Mais il avait été mêlé, autrefois, à de fâcheuses affaires de mœurs en province... Et il dut les expier...

Cela eut lieu plus récemment au sujet du crime ténébreux de la rue de Varenne... Un « insoumis » — il était peut-être déserteur — fut appréhendé... On ne parle plus de lui, non plus que du crime... Qui est le coupable?... Mystère...

Pour ces dernières « victimes », l'erreur n'a fait qu'engendrer la justice... une justice à côté, involontaire si l'on peut dire... juste quand même...

## La Justice et la Vérité

L'affaire Seznec, qui est d'hier, comptera parmi les Causes Célèbres, honneur assez rarement réservé aux procès d'assises départementaux ; ce qui est, d'ailleurs, une injustice, car la province produit de fort beaux crimes, tout aussi beaux que ceux de Paris et souvent plus personnels, élaborés et perpétrés par des gens patients qui ont le temps de les étudier avec soin, dans les calmes loisirs que leur laissent la vie des petites villes ou des champs.

L'affaire Seznec a, peut-on dire, forcé la main à l'actualité parisienne ; elle s'est imposée, elle a régné pendant des semaines dans les colonnes des grands quotidiens et il était impossible qu'il en fût autrement : elle avait tout ce qu'il faut pour réussir et, avant tout, le plus admirable des éléments de succès pour une affaire criminelle : le mystère — ce mystère entourant jusqu'au bout le sort des victimes et qui a rendu l'affaire Landru si passionnante pour le public.



\*\*

Landru a été condamné à mort parce qu'on lui reprochait la mort de beaucoup de victimes et que c'étaient des femmes.

Avant lui, Pel, horloger à Montreuil, accusé d'avoir brûlé quelques bonnes dans son poêle de cuisine, n'avait pas non plus été envoyé à la Roquette (qui pour les exécutions avait suivi la Grève et Saint-Jacques et précédé la Santé), mais seulement au bagné par le jury parisien, lui accordant le bénéfice du doute, si faible soit-il.

C'est cette même part de doute, infinitésimale peut-être, mais existante, qui a sauvé Sez nec devant le jury breton.

Le jury breton s'est certainement dit : « N'y eût-il qu'une chance sur un million que Quémeneur soit vivant, cela suffit pour que nous ne nous causions pas des tourments de conscience en condamnant à mort Sez nec. »

Et le jury breton a déclaré que Sez nec avait bien tué Quémeneur, mais qu'il l'avait tué sans préméditation.

Ce verdict est un non-sens, du reste, car Sez nec, étant donné les faits de la cause, s'il a tué Quémeneur, l'a tué incontestablement avec préméditation.

Mais les verdicts du jury s'efforcent d'être précis

quant à la peine qu'ils entraînent, et pour arriver à cela sont obligés de n'être pas toujours logiques.

Le jury a en vue la peine à laquelle il veut condamner l'accusé, et il s'arrange de son mieux, avec les questions posées, pour obtenir cette peine — ou une absence de peine. C'est ainsi que dans une sensationnelle affaire d'assassinat d'un peintre et de sa belle-mère, affaire qui remonte à plus de quinze ans, un jury parisien, déterminé à acquitter a, pour avoir la certitude d'y parvenir, résolument répondu « non », en bloc, à toutes les questions, y compris la question demandant si l'accusée était bien la fille de sa mère, ce qui était hors de doute.

\*\*

Disparitions, témoignages, ressemblances : ce sont trois complications assez énigmatiques et troublantes qui ajoutent, pour les spécialistes, à la difficulté de déchiffrer un problème criminaliste.

Un homme disparaît, — entendons une vraie disparition, celle où le disparu n'a pas annoncé, à qui que ce soit, son intention de s'évader de son existence, où il ne manifeste, ayant disparu, par aucun signe, qu'il est encore de ce monde. Le problème : Pourquoi disparaît-il? L'a-t-on tué? S'est-il tué? Ou, s'il vit encore, quels motifs l'ont poussé à rejeter

son passé?... Si la disparition est le fait d'un accident ou d'un crime, elle est souvent élucidée tôt ou tard. Pas toujours toutefois : la mer, les précipices peuvent garder des cadavres et il y a des criminels habiles qui savent effacer toutes traces de leur crime, supprimer, sans vestiges, leurs victimes; et ayant agi isolément, sans complices, pouvant un jour ou l'autre les vendre, et qui sont assez forts, assez prudents, pour ne pas se trahir eux-mêmes dans une heure d'ivresse, dans une heure d'amour ou de remords.

La disparition volontaire? Alors pourquoi? Le disparu a-t-il fui sa vie parce qu'elle était entachée de trop de honte ou de trop de malheur? Ou bien parce qu'il craignait une vengeance privée de la part d'ennemis redoutables?... Ou bien une passion l'a-t-elle entraîné vers le mirage romantique de changer de destinée, de devenir nouveau, de rompre tous les vieux liens familiaux qui lui étaient à charge, pour se consacrer à la seule extase de faire le bonheur d'une récente bien-aimée? Ce sont généralement des messieurs dont la jeunesse a été vertueuse et n'est plus en fleur, qui se livrent, non sans candeur, à ces fugues amoureuses. Tel fut le cas d'un gentilhomme provincial qui laissa un soir, sur un pont de Paris (le pont Mirabeau, je crois), son chapeau et son manteau, avec l'intention de faire croire à un suicide... Il faut de la fortune pour ce genre de dis-

parition et généralement les bien-aimées sont beaucoup trop jeunes, si bien que les choses se terminent sans joie.

\*  
\*\*

Il y a aussi des disparitions volontaires moins explicables parce qu'elles sont suscitées par des raisons que le public ne connaît pas, des raisons personnelles, diverses, familiales... Quelquefois le disparu complique, veut se venger d'une trahison amoureuse, simule un crime, prépare une mise en scène pour faire croire qu'il a été assassiné.

\*  
\*\*

Je n'ai pas l'intention de parler des disparitions historiques : elles sont trop connues, mais il y eut, au siècle dernier, deux disparitions, — l'une et l'autre en Angleterre, — qui valent d'être rappelées : l'une fut celle d'un M. Wakefield. Il était marié et le couple habitait Londres. Un soir d'automne, M. Wakefield dit à sa femme qu'il désirait sortir pour aller faire un petit tour de promenade avant le dîner, et qu'il reviendrait bientôt. Il prit son manteau et son chapeau, et ayant refermé la porte, il la rouvrit, fit un signe de tête amical à sa femme et lui sourit.

Puis il s'en alla.

Il s'en alla et ne revint pas.

Dans une rue voisine du domicile conjugal, qu'il venait de quitter, il avait loué un petit logement. Sans l'ombre d'un motif le poussant à l'isolement, il vécut là, séparé de sa femme et de ses amis, pendant vingt ans. On le chercha en vain. Il avait pris un faux nom, changé de vêtements, acheté une perruque. Il avait emporté une assez forte somme d'argent. Il prit aussi un petit emploi qui lui permit de subsister. Pendant tout ce temps, il aperçut, presque chaque jour, sa maison; il rencontra souvent, dans les rues, Mme Wakefield qui ne le reconnut pas. Elle le croyait mort. Tout le monde le croyait mort. Nul ne parlait plus de lui.

Après ces vingt ans, un soir, tranquillement, comme s'il revenait de la promenade annoncée à son départ, il rentra chez lui, auprès de sa femme, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort et à laquelle il n'expliqua aucunement son absence et n'expliqua son retour qu'en disant seulement qu'il se trouvait devant la porte et que la pluie commençait... Était-il fou en partant ou en revenant? Il n'en donna aucun signe...

Une autre disparition, mais définitive celle-là, fut celle d'une jeune fille anglaise qui, dans un cottage des environs de Londres, vivait heureuse auprès de sa sœur aînée, laquelle était mariée. « Oh! j'ai

oublié mon mouchoir dans ma chambre, je vais le chercher », dit-elle à cette sœur, un jour, après le déjeuner. Elle quitta le parloir. Elle était nu-tête, en robe blanche. On ne la revit jamais. Elle s'évanouit comme une ombre irréaliste. Toutes ses affaires se trouvaient en ordre dans sa chambre. Elle était en excellente santé. On ne lui connaissait aucun flirt, aucun amour contrarié... Elle cessa d'être là, et, en dépit des vaines enquêtes de la police, personne ne sut jamais ce qu'elle était devenue.

\*\*

Nous parlerons tout à l'heure avec quelques détails des témoignages humains et de leurs erreurs volontaires ou involontaires.

Découvrir au milieu de ces erreurs le renseignement juste n'est pas aisé. La tâche du ministère public est simple : il retient tout ce qui est favorable à l'accusation; la tâche de l'avocat est simple : il ne retient que tout ce qui est favorable à la défense; mais ce que veut en soi la justice, c'est la vérité, et le Président qui dirige les débats ne réussit pas toujours à l'extraire du témoin.

\*  
\*\*

Pour excuser les erreurs des témoins qui peuvent entraîner les erreurs de la justice, il y a le phénomène des ressemblances, qui est créateur d'imbroglios, de méprises, de surprises, de scandales et de causes criminelles retentissantes.

Une vieille tradition prétend que toute créature humaine a son « double » sur terre, c'est-à-dire un sosie qui, exactement, reproduit son aspect. C'est sans doute exagéré mais incontestablement il y a des ressemblances, troublantes, angoissantes presque, qui vont jusqu'à l'identité absolue comme la ressemblance qui, selon Plin et Valère Maxime, existait entre Sura, procureur de Sicile, et un humble pêcheur de cette île. Ils avaient la même stature, les mêmes traits, les mêmes gestes, la même voix, le même rire, et tous deux étaient bègues. Imaginez cette même ressemblance entre deux hommes de classes sociales moins différentes, et que l'un commette un crime et en fasse accuser l'autre? Ou bien qu'ils s'associent pour obtenir un alibi? Ce cas a beaucoup servi aux romanciers.

Ce qui n'est pas du roman, c'est l'affaire Martin-Guerre (xvi<sup>e</sup> siècle), fameuse entre toutes.

\*  
\*\*

Martin Guerre naquit en 1528 environ et se maria fort jeune à Bertrande de Rols (de la ville d'Artigues). Il s'enfuit de son pays natal à la suite d'un larcin qu'il commit au préjudice de son propre père. Il avait alors vingt-deux ans et venait d'avoir un fils. Pendant huit ans, on fut sans nouvelles de lui. Après ce laps de temps, on vit paraître un homme qui se dit Martin Guerre et en avait toute l'apparence. Tout le monde le reconnut, ses quatre sœurs les premières, et aussi Bertrande de Rols, sa femme, qui n'hésita pas et reprit avec lui la vie conjugale. Quelques années passèrent et il y eut des dissentiments d'argent entre Martin Guerre et son oncle Pierre Guerre. Ce dernier affirma que celui qui était revenu n'était pas son vrai neveu et il voulut contraindre Bertrande à désavouer pour son époux l'homme avec qui elle vivait, mais elle répondit qu'elle le connaissait mieux que personne et que « c'était lui ou un diable dans sa peau ».

Cependant, elle donna à Pierre Guerre une procuration qui lui permit de faire arrêter son neveu suspect, bien que celui-ci protestât de toutes ses forces. On enquêta, on fit venir des témoins, mais tous s'accordaient à reconnaître pour Martin Guerre cet homme qui en avait toute l'apparence et qui leur

rappelait une foule de détails minutieux de sa vie passée. Un cordonnier, pourtant, remarqua que le nouveau Martin Guerre se chaussait à neuf points, alors que l'ancien se chaussait à douze points.

On en était là quand parut, devant les juges du Parlement de Toulouse, qui examinaient l'affaire, un homme à jambe de bois, qui dit que le vrai Martin Guerre c'était lui-même, qu'il revenait de l'armée, avait perdu la jambe au siège de Saint-Laurent et voulait son nom et ses biens.

On confronta les deux Martin Guerre, ils se traitèrent mutuellement d'imposteurs. On fit venir les quatre sœurs Guerre et Bertrande de Rols. Sans plus hésiter que la première fois quand elles avaient identifié l'homme qui revenait comme Martin Guerre, elles reconnurent qu'elles s'étaient trompées et que c'était le second qui était le bon — leur frère et mari. Alors, le faux Martin Guerre, celui qui était revenu le premier, avoua qu'il avait menti et qu'il était en réalité Arnauld du Thil.

Arnauld du Thil, « coupable de sept crimes énormes à la fois : fausseté de nom, supposition de personne, adultère, rapt, sacrilège, larcin et plagiat », fut condamné à faire amende honorable devant l'église d'Artigues, à genoux, en chemise, tête et pieds nus, la corde au cou, tenant une torche de cire ardente, demandant pardon à Dieu, au roi, à justice,

à Martin Guerre, à Bertrande de Rols, sa femme, — à être conduit de là, par les rues et carrefours d'Artigues; ensuite pendu et étranglé devant la maison de Martin Guerre, et son corps brûlé ».

Cette sentence fut exécutée en septembre 1560.

\*\*

Ressemblance parfaite, faux témoignages involontaires. L'affaire Martin-Guerre est un cas classique, typique.

Il y en eut d'autres, bien d'autres.

Il y eut l'affaire du collier, et la fausse Marie-Antoinette.

Il y eut l'affaire du courrier de Lyon, et Lesurques double?

Il y eut, en Angleterre, au siècle dernier, l'extraordinaire affaire Ticheborne, où un garçon boucher, d'une géniale astuce, réussit à se faire passer pour l'héritier, disparu en mer, d'une ancienne famille. Reconnu par tout le monde, notamment par la vieille lady, mère du disparu, il fut, à la suite de péripéties compliquées, démasqué; mais la dernière personne qui voulut croire à son imposture fut la vieille lady : il était son fils, elle en était sûre.

Il y eut aussi, en Angleterre, il y a une vingtaine d'années, le stupéfiant mystère Druce-Portland, —

un forgeron australien réclamant à un grand seigneur anglais un immense héritage, réclamation basée sur une ressemblance étroite entre un duc et un marchand de meubles de Baker-Street (ô Sherlock Holmès!...) Et dans cette histoire-là, le forgeron australien basait sa demande sur des allégations d'un romantisme noir et effréné : existence double, tantôt marchand de meubles et tantôt duc ; perruques, fausse barbe, souterrain ignoré, mariage clandestin, enterrement supposé, — pour se débarrasser d'une personnalité qui a cessé de plaire, — cercueil chargé de plomb, — tout ce qui paraîtrait, dans un roman-feuilleton, un bric-à-brac invraisemblable et périmé... Et qui aurait pourtant pu exister, tant la vie humaine, dans la réalité de ses destins heurtés, se moque de la vraisemblance et reproduit les sujets littéraires les plus usés...

Et ajoutez que ces existences doubles, souterrains, perruques et pseudo-enterrement étaient soutenus devant la justice anglaise par l'argent d'une Société en commandite!...

Et ajoutez aussi que, selon la chronique malicieuse londonienne, le grand seigneur à qui l'on réclamait ainsi sa fortune avait, à l'aide de prête-noms, pris plusieurs parts de cette Société adverse afin de ne pas tout perdre... s'il perdait... Il gagna... Druce, le forgeron australien, était sans droits; le cercueil,

exhumé, ne contenait pas du plomb, mais bien les restes du marchand de meubles de Baker-Street, qui avait existé et n'était en rien Portland...

\*  
\*\*

Tout cela n'est guère encourageant... La justice... puissance terrible, marche à tâtons... Pourtant, il faut juger, pour la protection sociale, pour la paix des innocents... Hélas ! quelquefois pour leur péril...

## Les Témoignages humains sont fragiles

Une affaire criminelle, il y a peu de temps, à cause de ses détails tragiques, a passionné l'opinion publique.

Cette affaire s'inscrira certainement parmi les « Causes Célèbres » et, sans doute, s'appellera l'affaire Truphème.

Pourquoi une cause célèbre s'appelle-t-elle, soit du nom de la victime, soit du nom de l'assassin : affaire Gouffé, affaire Pranzini; ou encore du nom de l'endroit où le crime s'est commis : affaire de Limoges?... Cela dépend de quoi? Du hasard d'une première impression des enquêteurs, du mystère qui enveloppe parfois, au début, l'identité de la victime ou celle de l'assassin, du fait qu'il y ait plusieurs victimes ou plusieurs assassins?... Aussi, certainement, de l'euphonie d'un nom, de la nécessité informulée d'une désignation qui frappe, se retienne...

\*  
\*\*

Mais dans les affaires criminelles il y a quelque chose de plus intéressant à étudier que le nom qu'on leur donne : c'est la psychologie de ceux qui y participent d'une façon ou d'une autre et particulièrement des témoins.

La psychologie fruste ou évoluée des coupables est individuelle ; chacun d'eux est un cas particulier et se défend, selon son intelligence, contre la perspicacité professionnelle du policier et du juge d'instruction qui cherchent à le confondre, à pénétrer toute la vérité.

Les enquêteurs, pour faciliter leur tâche... ou pour en augmenter les difficultés, — ceci dit d'une façon générale et sans tenir compte d'aucune affaire récente — se trouvent en présence des témoins... de ceux qui ont vu... ou ont cru voir...

Laissons de côté les témoins intéressés et qui mentent sciemment. Parmi eux, les uns sont poussés par un intérêt matériel, les autres par un intérêt sentimental ou passionnel.

Des premiers, la basse psychologie est négligeable...

Pour les seconds, une question se pose : morale sociale, morale humaine : un homme, une femme, qui « sait » le crime accompli par un proche, doit-il dénoncer ce dernier?... ou le secourir?... devenir...

Brutus... ou complice?... Les âmes tendres aiment peu Brutus...

\*  
\*\*

Venons aux témoins désintéressés, ou, tout au moins, n'ayant pas un intérêt immédiat dans l'affaire.

Que d'éléments interviennent encore pour farder leur déposition.

Presque toutes les affaires criminelles présentent les mêmes observations de détail sur la mentalité du témoin. J'imagine que les enquêteurs doivent autant redouter le témoin qui parle trop, qui a tout vu et veut se faire valoir, se faire de la réclame, prendre une attitude, que le témoin qui ne parle pas assez, qui n'a rien vu... et qui voudrait être ailleurs, timide, ennuyé de se trouver dérangé dans ses occupations, ennuyé d'être mêlé à un drame dont le public s'occupe... C'est le roman chez la portière... ou le mutisme obstiné...

\*  
\*\*

Et quand le témoin est tout à fait désintéressé, qu'il cherche à aider la justice, sans aucune arrière-pensée, avec toute son intelligence, en réunissant de tout son pouvoir ses souvenirs, dans combien de cas



son témoignage est-il entièrement valable? Il déclare avoir vu telle chose... L'a-t-il vraiment vue comme elle s'est passée? Il déclare reconnaître telle personne... Est-ce une reconnaissance réelle ou une pseudo reconnaissance?

L'autosuggestion, spéciale aux témoins, est source d'erreurs fréquentes. En fait, même si elle n'entre pas en ligne de compte, comment veut-on des précisions bien grandes, des souvenirs bien exacts, après plusieurs jours, plusieurs semaines quelquefois, au sujet d'un incident, d'une rencontre, quand nul détail caractéristique ne permet de fixer la mémoire, de préciser la date? Ah! si d'avance le témoin savait qu'il va rencontrer un assassin, certes il l'observerait attentivement, prendrait ses dispositions pour le reconnaître plus tard avec certitude... Oui, mais les assassins ne se vantent pas de l'être et ne peuvent se reconnaître d'un seul coup d'œil pour tels...

\*

\*\*

Dans la plupart des cas, d'ailleurs, les gens, en majorité, regardent sans voir et sont bien incapables de fixer une description exacte, de décrire un visage, un vêtement. La taille... oui peut-être : grand, petit. Et encore!... Le visage?... moustache... pas de moustache... Le vêtement?... clair... sombre... Le même indi-

vidu sera vu de plusieurs manières différentes par des témoins différents. L'expérience est facile à faire : demandez à deux personnes, séparément bien entendu, d'en décrire une autre que toutes deux connaissent et ont, en même temps, rencontrée récemment, de la décrire en détail, visage, couleur des yeux, couleur des cheveux, vêtement dans son détail... Vous verrez le résultat. (Je ne parle pas, bien entendu, de deux femmes ayant rencontré une amie parée d'une robe nouvelle, ce cas est particulier.) Et vous verrez aussi le résultat si vous demandez le compte rendu d'un fait ou d'une conversation.

Les témoignages humains sont fragiles..

## Le Vol moderne

Le vol est devenu, en ces dernières années, une science exacte. Quantité de spécialistes dont la carrière fut parfois interrompue par des détentions très prolongées, ont travaillé à cette heureuse modification d'une profession qui, jadis, était presque exclusivement manuelle et, en tout cas, empirique. Certains maîtres illustres, dont la gloire ne périra pas, par leur exemple et leur enseignement, ont réussi à créer une école nouvelle, tout à fait remarquable, où la méthode rigoureuse et l'organisation pratique s'adaptent merveilleusement aux nécessités de la lutte pour la vie, envisagée sous l'angle un peu particulier, mais fort curieux du vol.

Vous vous convaincrez facilement de cette vérité philosophique en lisant les journaux et en lisant les romans.

Dans les journaux, vous verrez les récits tout à fait impressionnants de la prodigieuse série des grands vols, des puissantes filouteries et des escro-

queries sensationnelles dont le monde civilisé est sans cesse le théâtre.

Dans les romans, vous verrez exaltées ces méthodes originales et judicieuses, présentées avec agrément sous la forme de fictions pleines d'imprévu, de couleur et d'intérêt palpitant.

Les héros de certains romans modernes ne sont plus du tout de pâles jeunes hommes poitrinaires qui soupirent d'amour, tel Werther, ni de hautains et ironiques Don Juan, — race périmée, — mais des escrocs d'envergure qui ont toutes les qualités sauf l'honnêteté et dont le génie incontestable ne s'exerce que vis-à-vis du portefeuille du voisin. Leurs filouteries sont d'une importance telle qu'elles leur permettent les plus éblouissantes générosités, lesquelles s'associent, bien entendu, à une suprême élégance et aux obligations de ce qui est, à présent, la « grande vie ».

Les romans célébrant le policier génial ont d'ailleurs commencé. Sherlock Holmès est antérieur à Arsène Lupin et le grand détective a été magnifié avant le grand voleur.

Ce dernier, au reste, est éminemment sympathique. L'homme moderne, aussi bien que l'homme ancien, admire l'audace et applaudit au mépris des lois. Les bons bourgeois, qui s'indignent si leur bonne à tout faire leur chipe trois sous en faisant leur marché, se passionneront au récit pittoresque — imaginaire

ou réel — des exploits de ceux qui, tous les jours, jouent la grande partie contre la société.

\*  
\*\*

Il n'y a pas un historique des illustres voleurs et c'est bien fâcheux, car les « Causes Célèbres » aux volumes innombrables ont, en général, tendance à examiner les exploits dont elles s'occupent avec un mépris non dissimulé et une propension vertueuse à envisager l'événement du côté judiciaire, à l'exclusion de tout autre.

Récemment, vous avez vu qu'un professeur de vol en chambre a été arrêté. Tel Fagin, le sinistre vieillard d'Olivier Twist, il éduquait des enfants dans la science difficile de sectionner les chaînes de montre et de fouiller les poches. Il avait des mannequins à sonnettes, des pinces-monseigneur, des rossignols et des diamants. Il démontrait comment on coupe un carreau en l'enduisant de savon noir afin qu'il ne se brise pas, et comment on bouscule un riche étranger dans le couloir d'un train pour lui refaire une sacoche pleine... L'intervention d'une police indiscreète entrava son enseignement, mais, sans doute, quelques élèves ont pu rester libres pour profiter des leçons et les transmettre pieusement à leurs descendants.

Vous remarquerez, d'ailleurs, que les découvertes

les plus récentes de la science moderne sont, ainsi que je vous le disais au début de cette étude, mises en pratique par les professionnels internationaux qui ne négligent rien pour arriver à faire fortune avec l'argent des autres.

Il convient de remarquer ici que, généralement, pour avoir de l'argent, à moins de trouver une mine, ce qui est rare, il faut l'obtenir de quelqu'un... Mais tout dépend des moyens.

\*  
\*\*

Le téléphone, la télégraphie sans fil, l'aviation, les forces électriques appliquées à l'industrie, les explosifs nouveaux et les outils les plus perfectionnés sont entre les mains adroites des membres des sociétés cosmopolites d'escroqueries qui lancent un vol comme une autre affaire et préparent leurs coups comme ils prépareraient le forage d'un puits artésien dans le Sahara, avec les meilleures chances possibles de succès.

Si, par hasard, une affaire rate et que certains des affiliés sont pincés, ils « n'avouent jamais ». La direction centrale n'est jamais vendue par eux. C'est tout au plus si quelques-unes de leurs révélations jettent un jour inquiétant sur une organisation illicite, mais puissante, tout aussi bien comprise que celle de

la police qui doit combattre les voleurs et qui, en général, n'est pas de force à le faire.

D'ailleurs, il y a, dans le vol comme partout, des génies originaux et magnifiquement doués qui ne s'appuient que sur eux-mêmes et ne comptent que sur leurs propres ailes pour prendre leur essor.

Ceux-là, lorsqu'ils se révèlent au monde, l'étonnent du premier coup par la sûreté, la variété et l'ampleur de leurs conceptions. Parfois, c'est une vocation qui les domine depuis l'enfance, d'autre fois, la révélation ne leur vient que tard, c'est dans leur âge mûr qu'ils se comprennent voleurs, et, déplorant le temps perdu, ils essaient de le rattraper.

Il semble que les hommes et les femmes ont, au point de vue escroquerie, des droits égaux à l'admiration publique. Il y a plus de grands voleurs, mais il y a des grandes voleuses qui égalent les plus subtils opérateurs du sexe fort.

\*  
\*\*

Il est tout à fait impossible de rappeler, même brièvement, les étonnants exploits qui ont, depuis quelques années, ajouté de nombreuses pages aux annales glorieuses de la filouterie humaine. Je ne sais pas ce qu'étaient capables de faire les jeunes Spartiates auxquels on enseignait le mensonge et l'indéli-

catesse, mais je doute fort qu'ils aient jamais réussi des coups aussi grandioses que ceux dont le récit délecte bien souvent les amateurs de pittoresque qui ne commencent à les trouver moins drôles que le jour où ils sont, par hasard, victimes eux-mêmes.

De tous les vols remarquables qui furent accomplis aux temps contemporains, le plus génial est incontestablement le suivant :

Un beau jour, une dame élégante, voiture correcte, bijoux de prix, dentelles, grand air, se présente à Auteuil, à la maison de santé du fameux docteur aliéniste X... Reçue par le maître lui-même, elle lui explique, avec une émotion contenue mais poignante, que son mari, le comte Z... est fou et qu'elle l'a amené à Paris pour le faire soigner. Elle voudrait qu'il soit interné dans la maison de santé du fameux aliéniste à qui elle parle, car elle a confiance en lui seul. Elle exhibe une lettre de recommandation d'un illustre confrère et tous les certificats possibles dûment légalisés. Son mari est atteint du délire de la persécution et se croit poursuivi par des voleurs, folie bien connue. Elle l'amènera le soir même et paye d'avance un trimestre de la pension, (le prix en est fort élevé). Le docteur prend part à la douleur de la belle comtesse, promet de guérir le malade qu'il traitera lui-même. La dame remercie et demande qu'on éloigne les gardiens quand, le lendemain, elle

amènera son mari, afin qu'il n'ait pas de défiance et pour éviter une scène pénible, car elle lui dira qu'elle l'amène voir un ami. Le docteur comprend parfaitement et la prie de se fier à sa discrétion et à son tact professionnels.

Le lendemain, la même belle dame élégante, descendant de sa belle voiture correcte, entre chez un des plus grands bijoutiers de la rue de la Paix. Elle demande le patron et explique ce qu'elle veut : sa sœur va se marier, elle désire lui acheter des diamants, de très beaux diamants. On lui montre des parures merveilleuses. C'est bien cela, mais elle ne veut pas choisir toute seule. Elle prie le bijoutier de charger un de ses employés de l'accompagner avec les écrins jusque chez elle, dans son hôtel d'Auteuil, afin que son mari, malade, et la jeune fille elle-même, puissent choisir avec elle.

« Le bijoutier, par prudence de commerçant, se décide à aller lui-même à Auteuil avec la dame. Il s'agit d'une grosse affaire qui vaut bien le dérangement. Il emballe les écrins et monte dans la voiture dont l'élégance discrète et riche l'impressionne. La dame le fait asseoir en face d'elle et ne lui parle plus, ce qui donne une haute idée de son rang social au marchand qui serre sur son cœur ses diamants et se félicite de l'aubaine.

On arrive à Auteuil, devant la grille d'un beau jardin. La dame descend avec le bijoutier et donne l'ordre à Justin — le cocher — d'aller chercher son frère, en toute hâte, à la gare. Justin file.

La dame, suivie du bijoutier, entre comme chez elle. « Prévenez monsieur que je suis là » dit-elle à un domestique parfaitement stylé qui lui ouvre respectueusement la porte d'un élégant petit salon.

« Asseyez-vous, dit-elle au bijoutier, donnez-moi les écrins, je vais les montrer à mon mari et nous vous ferons appeler pour débattre le prix, car il ne peut se lever. » Le bijoutier a vu la voiture, le cocher et le valet de pied, il voit l'hôtel, le vaste jardin : il est chez une cliente riche, il a toute confiance, il donne l'écrin, s'assoit et attend. La dame sort, ayant glissé l'écrin sous son manteau.

Le docteur est derrière la porte.

« Mon pauvre mari, il est là... je veux partir... je ne veux pas le revoir. Il va avoir une crise... ayez bien soin de lui, mon Dieu!... Je reviendrai demain... Indiquez-moi une autre sortie, qu'il ne me voit pas m'en aller... »

Elle défaille, suffoquée d'émotion. Le docteur lui prend paternellement la main, promet encore la guérison et la fait passer par une porte de derrière en lui permettant de revenir le lendemain.

Cependant, le bijoutier s'impatiente, car il trouve que le choix des pierres dure un peu longtemps. Il ose enfin ouvrir une porte. Un homme est là, un homme vigoureux qui le regarde avec un drôle d'air. Et voici un autre homme, un assez vieux monsieur décoré qui, lui, a l'air aimable, mais un drôle d'air aussi. Il croit que c'est le mari qui va mieux et qui s'est levé. « Les diamants sont choisis? » demande-t-il. « Oui, là... calmez-vous », lui répond le vieux monsieur. « Et lesquels prenez-vous? » « Oui, oui, nous en parlerons demain. » Le bijoutier ne comprend pas. Il insiste, on lui dit d'être sage, il se fâche et réclame ses bijoux. Scène violente; on le saisit, on le douche, on lui passe la camisole de force et on le met en cellule pour éviter qu'il ne se blesse lui-même.

Il y resta quatorze jours et quand, enfin, il fut rendu à la liberté, il était vraiment un peu fou et ce n'est pas très étonnant. Il ne revit jamais ses diamants et non plus la dame, car elle négligea de lui rendre visite, malgré la permission donnée par le docteur X...

## Le Crime à l'âge sans pitié

« En général, les crimes commis par des enfants ou des adolescents portent la marque d'une dépravation sauvage qui dépasse en férocité les crimes commis par des adultes ou par des hommes mûrs. »

Cette observation, qui a été ainsi énoncée par un spécialiste de la police judiciaire, est d'une triste mais incontestable vérité.

L'enfance est l'âge de l'innocence, soit ! (moins toutefois que ne le croient les grandes personnes qui oublient trop leurs curiosités de dix à quinze ans) mais c'est aussi, souvent, l'âge de la perversité consciente ou inconsciente.

Quand, soit par génie naturel, soit par l'influence d'exemples, cette perversité se déploie dans le sens criminel, elle produit parfois des résultats effarants parce que l'acte coupable présente des caractères d'« inutilité » dus à la cruauté instinctive, inconsciente ou fanfaronne de « l'âge sans pitié ».

Inutile de citer des exemples trop nombreux et trop récents...

\*  
\*\*

Un adolescent criminel est resté fameux dans les annales judiciaires. Il est le cas le plus typique de la férocité précoce, du cabotinage puéril et sinistre, — un cas pathologique qui a soulevé à l'époque (1881) de nombreuses discussions.

Il se nommait Lemaitre. Convenablement élevé, relativement instruit, — certificat d'études, — il n'était pas de ces petits malheureux sur qui pèse une hérédité morbide ou que pervertissent une vie familiale ignoble ou des fréquentations malsaines.

Il avait quatorze ans quand il commit un incompréhensible et monstrueux crime.

Apprenti chez un emballeur, un jour il vola deux cents francs à son patron et alla s'installer, seul, dans un des garnis du quartier de la Villette où logeaient exclusivement des filles et leurs souteneurs.

En quelques jours, le gamin eut dépensé presque tout son argent. Alors, il acheta un couteau-poignard, et le plaça, ouvert, sur la commode de sa chambre. Puis il redescendit dans la rue et, avisant trois petits enfants, les accosta. Il leur offrit une chaîne de montre en acier et leur promit des gâteaux s'ils voulaient le suivre. Un seul des petits, qui avait six ans, y consentit.

Lemaitre l'emmena dans sa chambre, ferma la porte

à clef et retira, en garçon soigneux, sa jaquette. Il bâillonna l'enfant avec un foulard, lui attacha les mains derrière le dos, l'étendit sur le lit, ouvrit ses vêtements et l'éventra avec le couteau-poignard préparé pour cet usage. Comme l'enfant se débattait, il redoubla ses coups et l'égorgea.

Le jeune assassin ensuite se lava les mains, se peigna, remit sa jaquette et sortit en ayant soin d'emporter la clef de sa chambre.

Deux heures plus tard, il entra dans un poste de police et, devant l'officier de paix, posait cette clef sur la table en disant :

— Je m'appelle Félix Lemaitre. Je viens d'assassiner un petit garçon que je ne connaissais pas. Voici la clef de ma chambre, vous l'y trouverez...

Il était d'une parfaite impassibilité, attitude dont il ne se départit à aucun moment, même quand on le mit en présence du petit cadavre de sa victime.

— Je ne pleure jamais, expliqua-t-il, non sans orgueil, au juge d'instruction, ma nature s'y refuse.

Obligeant, intelligent, il raconta, à plusieurs reprises et complaisamment son acte au magistrat et fit pour celui-ci un plan très net qu'il intitula : « Plan de la chambre du crime fait par moi Félix Lemaitre. (Moi souligné.)

Pourquoi avait-il tué, ce gamin sinistre et paisible que nul remords ne parut jamais assaillir?... Il donna



de son acte des explications diverses, disant tour à tour : « J'ai ouvert ce petit pour voir ce qu'il y avait dedans ». Et puis : « J'avais lu une scène semblable dans un roman. » Et enfin : « L'envie de tuer un enfant m'est venue tout à coup. »

En réalité, il avait tué, — cela apparut clairement, — pour se rendre fameux (ô Erostrate incendiant le temple d'Ephèse!), pour voir son portrait dans les journaux illustrés, pour « devenir quelqu'un », selon la prédiction que lui avait faite, révéla-t-il, une somnambule de foire.

— J'ai suivi les drames judiciaires, expliquait-il à ses gardiens, selon son habituelle manière réfléchie et vaniteuse... Menescloud m'a enthousiasmé... Mais moi je n'ai ni violé ni dépecé ma victime... Et mon portrait doit être meilleur que le sien, puisqu'on m'a fait la faveur de conserver ma cravate. »

Cependant, il eut une déception quand, sur sa demande, on lui montra sa photographie.

Il la regarda, haussa les épaules et, méprisant :

— Ma cravate est de travers, l'ensemble ne vaut rien.

Aux Assises, les avocats plaidèrent la folie, mais les médecins aliénistes, après avoir longuement étudié Lemaitre, se déclarèrent sûrs de sa responsabilité. Il fut condamné à vingt ans de prison...

\*\*

Aux côtés du petit Lemaitre on peut citer un autre assassin du même âge, moins célèbre, d'ailleurs, et qui opéra vers la même époque : le jeune Olivier, lequel, bien qu'il fut petit et chétif, trouva la force, d'écraser, à l'aide d'un rouleau de bois, la tête d'une vieille femme, (sa cousine), pour la voler, afin de « s'acheter des montres. »

Les montres étaient la passion d'Olivier, passion éperdue qui le dominait entièrement. Les montres l'obsédaient. Il ne vivait que pour les montres. Il avait déjà volé ses patrons, et dérobé une lettre chargée pour s'acheter des montres. Il en achetait trois, quatre ou cinq à la fois, selon le produit de ses vols. Il les contemplait, les remontait, les manipulait sans relâche. Il s'enquérât dans les Monts-de-Piété, du nombre des montres engagées, perdues, volées, et il notait avec satisfaction sur son carnet le résultat de ses recherches.

« J'aime les montres » dit-il au juge d'instruction, comme seule explication — et son premier soin avait été, après avoir tué sa vieille parente, de lui prendre sa montre en or.

Reconnu, lui aussi, responsable et condamné à vingt ans de travaux forcés, il périt peu après à l'île Nou, au cours d'une révolte de forçats. Et ce fut avec

stupeur que, sur son cadavre, on trouva deux monstres... Comment avait-il pu se les procurer et les garder?...

\*  
\*\*

Tous les enfants criminels ne sont pas des « monstres » aussi excessifs. La plupart se contentent d'être de petits chenapans qui pratiquent le vol à la tire ou le cambriolage et pour qui une grande ville est une jungle où ils chassent, soit individuellement, soit en association.

Le type même de ces jeunes malfaiteurs, de ces « fleurs d'échafaud », est un personnage de roman, « le Matois », — le cynique, gouaillieur et rusé Matois créé par Dickens, lequel, comme nul autre écrivain, a su peindre, — en bien, en mal, — les enfants.

Dans la réalité, les Matois abondent malgré l'instruction obligatoire, les efforts moralisateurs et les « Œuvres » de tout genre, si bien intentionnées soient-elles.

Tous ces petits coupables sont poussés au crime ou au délit, soit par leurs mauvais instincts, soit par l'exemple que leur inflige le milieu où ils vivent, où ils traînent, depuis leur naissance, parmi toutes les infortunes, toutes les abjections.

Dans une de ses études, un ancien chef de la Sûreté, G. Macé, raconte comme suit sa visite au domicile d'un vaurien de neuf ans, surnommé « File-Menton », parce qu'il avait le bas de la figure de travers.

File-Menton s'amusait à crever les yeux des animaux du Jardin des Plantes; il volait les œufs des palmipèdes et capturait les pigeons qu'il plumait vifs...

Le père de File-Menton, rempailleur de chaises, avait pour maîtresse une fleuriste travaillant au dehors, et c'était lui qui gardait les enfants.

« A mon arrivée chez lui, — écrit G. Macé, — au mois de juillet, j'ai vu le frère et la sœur, âgés de dix et onze ans, se roulant nus sur la paille.

« Le maître du logis avait pour unique vêtement un tablier n'ayant pas l'ampleur d'un jupon.

« Étonné lui-même de ma surprise, ce chef de famille me répondit : « L'homme et la femme, ayant « la même origine et la même fin, je laisse à la « nature le soin d'agir. »

« — Et vous laissez aussi vos enfants voler?

« — Dites s'amuser...

\*  
\*\*

J'ai assisté, il y a quelques années, à de nombreuses séances du Tribunal pour Enfants. J'ai vu, de-

vant les juges, comparaître par centaines des enfants coupables, et leurs parents, quand il y avait des parents. Nul spectacle n'est plus lamentable, plus dramatique, plus divers...

Voici trois gamins : dix ans, onze ans, quatorze ans, — le plus jeune a un petit air timide ; il tient son doigt dans sa bouche comme les tout petits. C'est lui le chef de la bande, car c'est une bande qui gagne sa vie en cambriolant. Tous trois portent, à la naissance du pouce, cinq points tatoués en bleu. Sur l'injonction du président, ils élèvent leur petite main et montrent ce tatouage. C'est le signe de ralliement, la marque, alors à la mode, parmi les malfaiteurs.

Ils ont été pris sur le fait, dévalisant une bijouterie, la nuit, rue de Rivoli...

Ils sont convenables, reconnaissent poliment leurs méfaits, désolés d'avoir été arrêtés et de ne pouvoir continuer à voler, selon leur conception de l'existence en société.

Voici un gamin, — treize ans, — il a volé cinq cents francs dans la poche d'un chauffeur. Cela fait, il a réalisé, de son propre aveu, un rêve longtemps caressé : il a pris un taxi et s'est fait conduire à Bougival, puis ramener à Paris, puis reconduire à Bougival, et ainsi de suite, — en changeant de taxi, — jusqu'au bout des 500 francs.

Voici une gamine, 15 ans et demi, propre, d'aspect convenable, — et ressemblant curieusement à Louis XVI. Elle a été arrêtée pour s'être livrée à la prostitution ; elle est récidiviste ayant, entre temps, été placée, par une œuvre, en apprentissage.

Question du président :

— Vous racolliez sur les boulevards ?

Réponse timide :

— Pas toujours...

Puis Louis XVI s'explique :

— La première fois que j'ai été arrêtée, il y a un an, c'est ma tante qui m'avait appris à aller sur les boulevards...

— Oui, mais après avoir été arrêtée et avoir comparu ici, vous avez été, par l'Œuvre, placée chez un honnête commerçant, un crémier...

— Ben oui... (hésitation), mais voilà... le crémier... ça c'est trouvé que je l'avais fait comme client avant... Alors il a voulu... Alors j'ai mieux aimé m'en aller et recommencer tout à fait le truc...

Une autre fille, même âge. Huis clos. Histoire impossible à redire : entre elle, — seule, — et une douzaine de voyous, « Ceux du Bas-Meudon », au « Château de Javel », près de la « Mare aux Grenouilles »...

C'est pour cette jeune personne que les dits voyous

ont donné, armés de pierres et de revolvers, l'assaut à une maison de discipline de Boulogne où elle était enfermée, — histoire qui remplit, à l'époque, les journaux...

Un adolescent-épave. Hagard, en guenilles, teint plombé, regards morts, type du dégénéré abruti, errant, précoce et incurable. La mère, évidemment demi-mondaine, élégante, jolie, l'air lointain, dégoûté, pincé... Non, non, elle ne veut plus le voir, elle ne veut plus savoir qu'il existe... Il la gêne trop dans sa profession, ce paria qui la vieillit et qu'elle exècre... Elle est trop contente d'en être débarrassée...

Un autre adolecent, presque homme déjà, grand, large de carrure, le visage dur, les mâchoires fortes... La mère, le père : de petits bourgeois encore jeunes, sont là. C'est-à-dire non : l'homme qui est là n'est pas le père, il a reconnu le garçon, fils naturel d'un amant de la femme qu'il a épousée.

Et il déteste ce garçon ; il l'a battu enfant ; maintenant il en a peur et demande son internement, en l'accusant avec une âpreté hypocrite : violences, vols d'argent...

Tous deux, face à face, se regardent avec une haine irréductible, — qui luit d'un feu froid et menaçant dans les yeux du garçon, — qui vacille, sournoise,

craintive, dans les yeux de l'homme pendant qu'il accuse, exapéré, tremblant, et prenant à témoin sa femme, disciplinée, convenable et ennuyée... qui acquiesce...

Et puis d'autres encore, chargés par leurs parents, ou excusés : « C'est la crise des quinze, seize ans... Ils changent... On ne peut plus les tenir... »

Le cri de joie d'un acquitté : « Haa !... »

Le cri de désespoir, qui a l'air sincère, d'un condamné : « J'vas me tuer, moi ! », auquel répond, dans la salle, le cri de désespoir de la mère.

Encore un petit, là-bas, au banc, très sage. Sa grand'mère, alcoolique, l'a mis dehors... Il a vagabondé, un peu volé, aux devantures, pas grand'chose : des pruneaux chez un épicier, des petits joujoux dans un bazar.

Le président :

Lève-toi.

— Ze suis levé, mossieu...

C'est vrai, il est debout... Il est si petit qu'on le croyait assis...

## Quelques Bandes fameuses

*LIBÉRÉS, ESCARPES, HABITS NOIRS, CHAUFFEURS*

L'enquête, — elle est récente, — faite sur les sombres exploits de l'association de malfaiteurs appelée dans les journaux la « Bande des Polonais » présente deux caractéristiques qu'on retrouve inévitablement dans les actions judiciaires entreprises contre toutes les associations de malfaiteurs.

C'est d'abord la révélation. L'un des inculpés parle, « donne », (argot de la police et de ses clients), ses complices, raconte leurs crimes, tout en proclamant toujours, bien entendu, sa personnelle innocence, au moins partielle...

D'où controverses avec ceux qu'il accuse et qui parlent à leur tour...

On prétendait autrefois, — ne parlons que d'autrefois, — que si, en France, ces révélations n'assuraient pas légalement au dénonciateur l'impunité, — comme en Angleterre, — elles lui donnaient au moins la certitude d'une condamnation moins sévère, d'une

forte réduction de peine, et, en attendant, les avantages d'être, dans sa prison, bien nourri, entouré d'égards et de soins.

\*  
\*\*

Au cours de la célèbre affaire de l'*Auberge des Tueurs*, en 1835, un des accusés, nommé Carat, obtint, avec ce système, d'étonnants résultats.

Criminel indigent (c'était un ancien portefaix), il avait résolu, pour sauver sa tête, de dénoncer ses complices, mais il ne les dénonçait que selon un dosage savant.

Il se faisait payer à mesure ses révélations, exigeant une nourriture recherchée, des vêtements neufs, selon son idéal d'élégance suprême.

Arrêté en guenilles, il parut à l'audience vêtu de velours, avec cravate de soie jaune, chaîne à breloques et gants bleu de ciel. Il s'interrompait dans ses discours pour prendre du tabac dans une riche tabatière, pour sucer une pastille, pour réclamer, afin de soutenir ses forces, du vin vieux ou un bouillon... On le servait... « Honteuse prime à la trahison », dirent les moralistes du temps...

« Il n'y a pas de trahison envers des assassins », répondaient d'autres moralistes : la société a le droit de se défendre par tous les moyens... »

Dans la pratique, on peut croire que cette dernière théorie a été, de tous temps, et sera toujours, occultement, celle de la Justice...

\*  
\*\*

L'autre caractéristique dont je parlais tout à l'heure est la tendance qu'on a d'attribuer aux bandes de malfaiteurs, quand ces malfaiteurs sont sous les verrous, tous les forfaits, restés anonymes, perpétrés pendant le temps où, libres encore, ils commettaient leurs crimes. Vieille méthode, — Victor Hugo l'évoque à propos de Lacenaire, — méthode toujours neuve aussi, souvent vraie à la vérification, mais dont il ne faut suivre les suggestions qu'avec une rigoureuse conscience, car elle prête dangereusement au moindre effort, à la solution toute trouvée, — laquelle, si c'est un autre, un isolé, qui a agi, — coupe, pour le salut de cet isolé, les recherches : crime impuni...

Et ils sont nombreux les crimes impunis...

\*  
\*\*

Des volumes seraient nécessaires pour faire un historique détaillé des bandes de malfaiteurs.

Au siècle dernier, et même sans parler des ban-

des qui opérèrent exclusivement en province, il serait monotone de relater les criminels exploits des bandes parisiennes, tant ces exploits, en général, se ressemblent et tant est grand le nombre de ces bandes. Elles sévissent particulièrement de 1830 à 1850. Quelques-unes d'entre elles, plus redoutables que les autres et présentant des particularités plus curieuses, sont restées célèbres dans les fastes du crime, et leurs sinistres héros ont inspiré les plus fameux romans de l'époque.

La bande des « Libérés », connue aussi sous le nom de ses deux chefs, Soufflard et Lesage, vient en première ligne.

Elle opéra de 1836 à 1838.

Elle était recrutée parmi les forçats libérés qui se trouvaient à Paris, à cette époque, au nombre de plus de 5.000 et qui, grâce au système du « cautionnement », pouvaient échapper facilement à la surveillance de la police.

Soufflard et Lesage avaient, vers 1830, été ensemble au bagne de Toulon dont ils étaient des célébrités.

Lesage inspirait aux autres forçats, et même aux gardes-chiourmes, une invincible terreur. Pour le réduire, on lui donna comme compagnon de chaîne un Bédouin, brute athlétique et sauvage qui, au cours

d'une rixe, lui mangea une oreille. Lesage déclarait qu'il n'avait eu peur au monde que d'un homme : ce Bédouin, plus terrible que lui-même.

Soufflard, plus dangereux encore que Lesage, plus cultivé, était le véritable chef de la bande. Il avait le teint pâle, les yeux vifs et l'air doux ; sa tenue était correcte. Il avait comme maîtresse une fille singulière : Eugénie Alliette, qu'on appelait « la Biche-Blonde », élégante, de figure charmante, instruite, — elle avait été sous-maîtresse dans un pensionnat de jeunes filles, — elle s'était livrée avec succès à la prostitution et aurait pu brillamment y réussir, mais ses goûts l'entraînaient irrésistiblement vers les mal-fauteurs, parmi lesquels elle choisissait ses amants, partageant leur existence coupable et périlleuse, parlant leur argot...

\*  
\*\*

C'est chez elle que Soufflard fut arrêté et son arrestation fut pathétique.

Soufflard et Lesage avaient assassiné, avec une férocité anormale, une marchande du Temple, — dernier exploit de la redoutable bande qui terrorisait Paris depuis trois ans.

Identifiés, ils furent recherchés, poursuivis. Lesage, après une chasse extraordinaire de cabaret en cabaret,

fut arrêté près du pont Saint-Michel, ainsi que sa sœur, la Vollard.

Quand il apprit cette arrestation, Soufflard, qui avait plusieurs domiciles, se transporta dans celui qu'il jugeait le plus sûr, rue d'Orléans-Saint-Marcel.

On le dépista ; trois agents, venus le soir pour l'appréhender, ne le trouvèrent pas, mais trouvèrent Eugénie Alliette.

Ils la gardèrent à vue... Elle les suppliait, sanglotait, essayait de les séduire : « Laissez-moi aller, je vous accorderai... tout ce que vous voudrez... cela m'est arrivé avec d'autres plus huppés que vous... »

Onze heures... un coup de sifflet... la voix de Soufflard dans la rue : « Biche, es-tu là?... »

Alliette, poussée et maintenue par les agents qui se cachent, paraît à la fenêtre...

Soufflard monte. Saisi, il se défend sauvagement, puis, maîtrisé, a ce regret : « J'aurai voulu « buter » un de vous... »

Le procès révéla un nombre considérable de crimes et donna lieu à des scènes dramatiques où la jalousie avait une forte part.

Les accusés se chargeaient les uns les autres.

Parmi eux se trouvait la sœur de Soufflard, la femme Vollard, se disant porteuse de pain.

C'était une effroyable mégère, toute dévouée à la bande à qui elle indiquait les « coups » à faire. Elle avait un fils, le « petit Vollard », voleur incomparable malgré son très jeune âge et dont Soufflard, admiratif, disait : « Ce même ira loin... »

Soufflard et Lesage furent condamnés à mort.

Pendant la lecture de l'arrêt, on vit Soufflard, qui tenait un mouchoir sur sa bouche, pencher la tête, remuer les mâchoires...

Il venait de s'empoisonner.

Il mourut, malgré tous les soins, le lendemain matin.

Il avait avalé une dose d'arsenic, capable, selon les médecins qui firent l'autopsie, de tuer cent personnes.

On ne sut jamais comment il s'était procuré ce poison : sans doute un complice resté inconnu le lui avait-il passé à l'audience même...

Lesage, lui, avait accueilli sa condamnation avec un calme souriant qu'il continua d'observer dans sa prison. Mis en confiance, ses gardiens se relâchèrent de leur surveillance... Il en profita pour se pendre, avec un foulard, au barreau de la persienne de son cachot, échappant ainsi, lui aussi, à l'échafaud...

Cela se passait en 1838... Quatre ans après paru-



rent, avec le plus prodigieux succès, les *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue...

Le roman s'inspirait d'une récente réalité, truquée littérairement, vers le bien comme vers le mal... La « Goualeuse », cette touchante « Fleur-de-Marie », n'était-ce pas Eugénie Alliette? La terrible « Chouette », la femme Volland? et « Tortillard » le petit Volland?...

Ce dernier, gamin narquois et sans vergogne, ne rappelle-t-il pas, trait pour trait, aussi, le « Matois » de Dickens... Et n'a-t-il pas, très modifié, très transposé, selon beaucoup de vertus en « isme » : socialisme, humanitarisme, etc., servi à Victor Hugo pour la création immortelle de Gavroche, le Gamin héroïque et classique des *Misérables*?

\*  
\*\*

Dans une autre bande, la *Bande des Éscarpes*, qui régna sur Paris en 1844, on trouve les éléments caractéristiques de « Patron-Minette », les bandits de ce même roman « *Les Misérables* ».

Les « Éscarpes », spécialistes des attaques nocturnes, en pratiquèrent un si grand nombre et avec tant de succès et d'impunité, qu'ils créèrent une véritable panique parmi la population parisienne.

Deux d'entre eux, arrêtés, « donnèrent » tous les autres.

La bande avait deux chefs, Magnier et Teppaz.

Ils avouèrent des crimes remontant à 1836, mais ne purent se souvenir de tous.

Un mendiant nommé Poil-de-Vache était un de leurs meilleurs lieutenants, avec un certain Cornu, « l'Hercule du Nord », faiseur de poids, et faiseur de cadavres, qui a beaucoup de rapports avec Gueulemer, l'un des « quatre » de Patron-Minette, dans le roman de Victor Hugo.

\*  
\*\*

Mentionnons encore la bande des *Habits Noirs*, criminels peu nombreux, mais intéressants en ce qu'ils furent les premiers « malfaiteurs mondains ».

L'un d'eux, Mayliand, ancien officier, était un élégant, avantageusement connu boulevard des Italiens où on le surnommait *Cancan*... Un autre, Hébert, qu'on appelait le comte de Castre, était un « lion » fameux, qui, clandestinement, vivait des femmes et pratiquait au Palais-Royal, le plus bas chantage.

\*  
\*\*

Il est impossible de ne pas dire un mot de la dynastie des Nathan qui a laissé un impérissable souvenir dans les annales du vol à la tire et de l'escroquerie.

Toute la famille, dans un accord parfait, vola, de père en fils, de mère en fille...

Le chef, l'éducateur, le patriarche vénéré, était le père Nathan. Ici, c'est le vieux Fagin de Dickens qui apparaît, le professeur de vol d'Olivier Twist.

Le père Nathan, respectable vieillard, exerçait, en apparence, la profession honorable de marchand de bois...

En réalité, il prêtait à la petite semaine, mais c'étaient là piètres combinaisons ; le vol à la tire était sa vraie vocation, et il s'y adonnait encore, dans sa verte vieillesse, avec un enthousiasme que les ans n'avaient pas diminué. Il s'enorgueillissait d'avoir subi sa première condamnation à la date du 11 germinal an XIII... Le 6 mai 1852, il subit la dernière, ayant été surpris « tirant » un porte-monnaie aux Funambules.

Des femmes faisaient partie de cette tribu fameuse : Minette, ou Esther Nathan, qui « tirait » elle aussi et volontiers volait aux devantures. Rosine Nathan, surtout, qui vaudrait une étude spéciale tant elle est pittoresque, dramatique, romantique pourrait-on dire. Rosine Nathan, c'est le déguisement constant, c'est l'adresse personnifiée, la ruse multiforme, l'audace, l'autorité, le sang-froid jamais démenti... Elle aide sa famille dans les coups compliqués, elle secourt sa sœur prisonnière et la fait évader

sous ses propres vêtements... Elle est « femme du monde » ; elle a sa voiture, ses domestiques, ses diamants, ses dentelles... C'est, en plus jeune, Jacqueline Collin, la prodigieuse « Asie » de *Splendeurs et misères des Courtisanes*.

Et Jacques Collin, dit Vautrin, dit Carlos Herrera, dit Trompe-la-Mort?... Quels documents humains furent interprétés par Balzac et lui fournirent les racines profondes de ce personnage double : Roi des Voleurs, Roi des Policiers?...

Vraisemblablement, ce furent les aventures stupéfiantes des Collet, des Coignard, — ce furent aussi des détails des procès de certaines bandes, — non pas celles dont nous avons parlé : Vautrin est antérieur, — ce fut surtout l'existence authentique et légendaire de Vidocq... Mais Vautrin est supérieur à Vidocq comme l'épervier l'est à l'émouchet...

\*  
\*\*

Une autre bande de malfaiteurs, entre toutes redoutable, doit être mentionnée : bande provinciale, antérieure aux bandes parisiennes qui viennent d'être indiquées.

Il s'agit des « chauffeurs » qui opérèrent à la fin du siècle avant-dernier.

Lorsqu'on a jugé, avant la guerre, les survivants de la célèbre « Bande en Automobile » on évoqua, pour les leur comparer, Cartouche, Mandrin, l'affaire du courrier de Lyon et les Chauffeurs : Schinderhannes et la bande d'Orgères.

Cette dernière bande, seule, offre vraiment quelque analogie avec les bandits de 1913.

En effet, Cartouche, qui fut rompu en place de Grève en 1721, après douze ans d'exploits, était le type du voleur professionnel, étonnamment habile, audacieux et rusé, ayant une troupe très nombreuse et parfaitement organisée, mais dont les crimes ne présentent pas de rapports particuliers avec les crimes de Bonnot et de ses associés.

Mandrin, brûlé vif à Valence en 1755, était un contrebandier chef de bande qui faisait strictement la guerre aux employés de la Ferme. On l'appelait le « Chevalier Mandrin » et, sans vouloir le réhabiliter entièrement comme on a tenté de le faire il y a quelques années, on peut reconnaître qu'il n'avait rien d'un vulgaire malfaiteur.

Quant aux assassins du courrier de Lyon, ils étaient, sauf Duboscq, des criminels occasionnels et assez maladroits. La question de l'innocence de Lesurques passionna l'opinion et cette affaire est restée mystérieuse, toute pleine de faits non élucidés

et de tragiques énigmes. Il est hors de doute que deux au moins de ceux qui furent exécutés pour les meurtres de Lieursaint n'étaient pas coupables.

Cette affaire ne présente, avec l'un des crimes de la bande en automobile, celui de Montgeron, qu'une similitude de lieu et aussi cette analogie que les victimes furent attaquées étant en voiture.

Il en est autrement pour les Chauffeurs qui, vers la fin de la première République et jusqu'au Consulat, opérèrent un peu partout en France; pour Schinderhannes qui terrifia les provinces rhénanes et fut exécuté à Mayence en 1803; pour la fameuse bande d'Orgères surtout.

Remarquons ici que les chauffeurs ne doivent pas être confondus avec les partisans qui, sur les routes, pillaient les diligences portant l'argent du gouvernement et que Dumas père romancia dans les *Compagnons de Jéhu*.

Par son audace, sa férocité, et ses méthodes criminelles, la bande d'Orgères offre, sinon une ressemblance parfaite, tout au moins quelque analogie avec la sinistre bande dont les grands chefs sont morts au cours des sièges, à jamais fameux dans les annales policières, de Choisy et de Nogent.

\*

\*\*

La bande des chauffeurs d'Orgères tirait son nom du genre de tortures qu'elle avait coutume d'infliger à ses victimes en leur brûlant les pieds au-dessus d'un brasier pour leur faire avouer où était caché leur argent, et du pays où elle s'était rassemblée : Orgères, dans les environs de Chartres.

Là, d'anciens souterrains offraient aux bandits des retraites sûres, vastes et faciles à défendre.

Les origines de la bande ne sont pas connues; on dit que quelques survivants des hommes de Cartouche la créèrent dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais son premier chef authentique fut le redoutable Poulailleur qui réunit des brigands isolés et les organisa. Il fut pendu à Paris en 1786.

Son lieutenant, Fleur-d'Épine, lui succéda qui, par son intelligence et sa force athlétique, acquit sur ses acolytes un ascendant absolu.

Il embaucha les mendiants, les colporteurs, les déserteurs, les marchands forains, les saltimbanques, leur donna des lieux de rendez-vous, des mots d'ordre, et se procura d'indicateurs et de recéleurs, — des *francs*, — dans leur argot.

Il étaient des centaines qui répandaient la terreur de Chartres à Orléans, de Châteaudun à Étampes.

Le plus souvent, ils opéraient la nuit, assiégeant

les fermes, les maisons isolées, « faisant les portes à la bombe », c'est-à-dire les enfonçant à l'aide de poutres remplissant l'office de « béliers ». L'obstacle vaincu, ils se ruaient, le visage noirci de suie ou blanchi de farine pour qu'on ne les pût reconnaître, et ils pillaient, torturaient, massacraient.

Ils avaient avec eux des femmes et des enfants. Leurs chefs portaient des surnoms étranges : le Gros-Normand, le Grand-Dragon, Sans-Pouce, Breton-le-Cul-Sec, le Borgne-de-Jouy, le Borgne-du-Mans, Belhomme, et le plus connu, le Rouge-d'Auneau, un curieux type de bête féroce adolescente, (il n'avait que dix-huit ans). Chétif, prétentieux, recherché dans sa mise et dans ses discours, il faisait des phrases, posait au lettré et se vantait d'avoir bu trois verres du sang de sa première victime pour « se rendre cruel ».

Il faut aussi, nécessairement, mentionner encore l'un des plus intéressants, le père Elouis, vieillard de quatre-vingt-trois ans qui était le précepteur des enfants, l'organisateur des mariages éphémères : « Gueux, tu prends la gueuse? — Gueuse, tu prends le gueux? », et, instructeur de recrues, à l'expérience inventive duquel on devait la « Machinette » qui portait son nom et qui consistait en un dispositif ingénieux permettant d'enfoncer scientifiquement des fourchettes en fer dans la plante des pieds des captifs obstinés qui ne voulaient rien révéler sur leur argent

caché et qu'on rôtissait au feu ; ensuite de quoi on arrosait les blessures avec du vinaigre fort : celui d'Orléans était considéré comme le plus efficace.

\*

\*\*

Les atrocités des Chauffeurs, impunies au milieu des troubles de l'époque révolutionnaire, se multipliaient et s'étendaient.

D'autres troupes opéraient dans l'Est et dans le Nord, épouvantant les populations.

Au seul cri « les brigands ! », la terreur affolait les plus braves. Comme aux temps qui suivirent la prise de la Bastille, aux temps de la « Grande Peur », on s'enfuyait, on se cachait... La nuit tombée, les paysans, derrière leurs portes barricadées, tremblaient d'angoisse, croyant toujours entendre les coups de sifflet et les pas des assassins à face blanche ou noire surgissant soudain des ténèbres comme une horde de démons déchainés, inaccessibles à la crainte et à la pitié.

Cependant, Fleur-d'Épine fut arrêté en 1792 et tué en septembre, pendant les massacres.

Son lieutenant, le Beau-François, dont on n'a jamais su le vrai nom, lui succéda et la bande continua la série de ses crimes jusqu'en 1798.

Le 4 janvier de cette année-là, les chauffeurs attaquèrent la ferme de Millouard, près d'Orgères.

Comme d'habitude, ils agirent en pleine nuit. Ils enfoncèrent la porte avec un madrier et ayant, à coups de pique ou de baïonnette, jeté dans la cave les domestiques et les servantes, ils « chauffèrent » le fermier, le père Fousset, qu'ils avaient lié de cordes minces et masqué de son bonnet de coton avant de lui « mettre les pieds au feu », selon l'expression du Beau-François, volontiers plaisant. Le vieux, malgré des tortures affreuses et qui durèrent des heures, ne leur révéla pas où il avait caché son or.

« Ce gueux nous a volés ! » déclara le Beau-François quand, las enfin de supplicier le bonhomme qui, grillé et tailladé des pieds à la tête, malgré tout se taisait, il s'en alla avec sa bande sinistre après avoir mis à sac la ferme.

Le père Fousset, alors, rampant à terre, tirant après lui ses pieds dont la chair s'en allait par lambeaux qu'on retrouva le lendemain sur le chemin, eut l'énergie de gagner une maison voisine. Il se dressa contre la porte, et, comme ses bras étaient attachés, il se laissa tomber en avant pour frapper avec sa tête.

« J'ai les jambes cuites, ils ont tout pris », gémit-il, quand on lui ouvrit.

Quelques jours plus tard, il mourut après des souffrances atroces.

\*  
\*\*

Mais ce crime fut le dernier de la bande d'Orgères. Il suscita une telle indignation, il souleva une épouvante et une fureur si générales dans toutes les campagnes avoisinantes que des mesures énergiques furent prises contre les chauffeurs.

Vendus par un des leurs, le Borgne-de-Jouy, poursuivis par un policier courageux et habile, le maréchal des logis de gendarmerie Vasseur, traqués par la population tout entière, ils furent enfin tous arrêtés et incarcérés à Chartres où, à un moment, il y eut jusqu'à sept cents détenus à la fois.

Dans les prisons, soixante-quatre d'entre eux moururent d'une dysenterie épidémique, mais leur chef, le Beau-François, réussit à s'évader et ne fut jamais repris. C'était un homme singulier, cruel, habile et élégant sur lequel d'étranges légendes coururent qui le représentaient comme descendant d'une famille noble, et même illustre. Mais jamais on ne put éclaircir le mystère de sa personnalité, car jamais plus, on n'entendit parler de lui.

\*  
\*\*

Le procès de la bande d'Orgères fut quelque chose de formidable, un peu dans le genre du procès

de la Camorra italienne, à Viterbe, il y a une quinzaine d'années. Le Rouge-d'Auneau s'y distingua par sa façon de déclamatoire et ses jérémiades de faux repentir. Il dessina son propre portrait en s'intitulant lui-même le « monstre aux bras teints de sang » et sembla n'avoir d'autre but que de prendre une attitude et de fixer pour l'histoire sa physionomie de muscadin du crime.

Vingt-trois des accusés, dont trois femmes, furent condamnés à mort, et, le 3 octobre 1800, ils furent conduits à l'échafaud, les bras liés, la tête tondue, vêtus de chemises rouges.

La nuit qui suivit l'exécution, les bourreaux de Chartres et de Dreux, qui s'étaient partagés la fatigante besogne, se battirent, sous la guillotine toute engluée de sang, pour le partage des dépouilles des suppliciés.

## Lacenaire, chef d'école

*UNE « ÉTOILE » DU CRIME*

Le crime a ses étoiles. Certains criminels, par l'atrocité de leurs forfaits, par l'étrangeté ou l'énigme de leur personnalité, par chance aussi, — je veux dire servis par le manque d'une autre actualité concurrente, servis par la mode qui s'engoue d'eux, servis quelquefois, a-t-on prétendu, par une occulte volonté gouvernementale qui, ainsi qu'elle étouffe certaines affaires, en met d'autres en valeur et les fait foisonner pour distraire l'attention publique de préoccupations d'ordre politique, — certains criminels furent et resteront fameux : grands premiers rôles de drames réels, maîtres hors concours du musée des horreurs.

\*  
\*\*

Trois noms, trois hommes, parmi ces « as » du vol et de l'assassinat, et pour ne compter en France

que depuis un siècle, l'emportent en sinistre renommée sur tous les autres : Lacenaire, Troppmann et, sans aucun doute, bien que le recul manque, Landru; Landru qui n'a pas avoué... Les autres, Dumollard, Jud, La Pommerais, Avinain, Faynaryrou, Marchandon, Pel, Pranzini, Prado, Eyraud, Anastay, Carrara, Renard, Brière, d'autres encore parmi les criminels plus récents, ne sont que de seconde zone.

Lacenaire, parmi ces trois célébrités du sang versé par cupidité, est sans doute celui qui restera le plus célèbre. Il suscita, chez ses contemporains, une curiosité passionnée.

Maintenant encore, après presque cent ans, sa mémoire subsiste. Il reste le type parfait du scélérat instruit, intelligent, déterminé et cynique.

Il fut d'ailleurs, à sa manière, un génie novateur. C'est lui qui, le premier, imagina et mit en pratique l'« assassinat du garçon de banque ».

\*  
\*\*

Lacenaire naquit « en même temps que le siècle », en 1800. Il était fils d'un négociant lyonnais. Il fit ses études d'abord à Saint-Chamond; puis au séminaire d'Alix; enfin à Lyon.

C'était un brillant élève, un « phénix » dirent de lui certains de ses professeurs.

Par contre, un de ses directeurs, épouvanté de sa perversité précoce, aurait prédit : « Cet enfant mourra sur l'échafaud ».

Lacenaire lui-même déclare, dans ses « Mémoires », avec cette fanfaronnade de vice qui est un des traits de son caractère, qu'il fut chassé de partout pour indiscipline, irrégulation et immoralité.

Quand, vers dix-huit ans, le jeune Lacenaire quitta le collège, il ne put, son père étant ruiné, venir à Paris faire son droit, comme il en avait l'intention. Il devint commis de magasin, puis clerc d'avoué, puis employé de banque. Enfin, jugeant ces gagne-pain indignes de lui, il s'engagea..

S'engagea-t-il sous un faux nom? Fit-il la guerre de Morée? Déserta-t-il pour gagner Paris et y faire de fausses traites? S'enfuit-il en Italie et y commit-il, à Vérone, un premier assassinat? L'enquête ne précisa rien.

Lacenaire, lui, reconnaît deux désertions « parce qu'il ne sait pas obéir ».

\*  
\*\*

Sa vraie carrière commence en 1829.

Il est à Paris. Il a de faibles ressources et tous



les appétits. Il dira : « Je n'ai jamais eu qu'une passion, c'est l'or ». Et : « J'ai horreur du vide... dans ma poche... »

Pour combler ce vide, il s'exerce à l'escroquerie.

\*  
\*\*

Entre temps, cependant, il se piquait de littérature, composait des chansons, ni meilleures ni plus mauvaises que celles de tous les sous-Béranger de l'époque. Il avait quelques relations honorables, fréquentait des jeunes gens du monde.

Et c'est ici que se place la romanesque et tragique histoire de son duel au pistolet dans les Fossés du Champ de Mars, avec un neveu de Benjamin Constant.

Lacenaire ayant essuyé le feu de son adversaire, tira à son tour et le tua. « Le spectacle de son agonie, déclara-t-il par la suite, ne me causa aucune émotion. La nature m'a doué d'une insensibilité totale. »

Ce duel, bien que loyal, souleva contre Lacenaire l'opinion et lui ferma toutes les portes.

\*  
\*\*

Première condamnation : un an de prison pour vol. En prison, Lacenaire étudia sur nature les malfaiteurs et apprend l'argot.

Libéré, il retourne à la littérature : chansons, pièces de vers... Mais en même temps combien d'escroqueries, de vols, de faux ne tente-t-il pas?...

Il prend tous les noms pour échapper aux recherches de la police... Il est successivement Mahossier, Baton, Jacob Lévy, Gaillard, Vialet..

Sous ce dernier nom, il est condamné à nouveau, va à Poissy, s'y perfectionne encore, par l'exemple et l'enseignement des autres détenus, dans la théorie et la pratique du crime...

Mais il rêve de nouvelles méthodes. Il se sent une intelligence créatrice. Il veut affirmer sa supériorité et frapper un coup de maître qui l'enrichira. Son plan est fait, mais pour cela il a besoin d'un complice. Il observe ses compagnons de captivité et s'informe de la date de leur libération.

Il est lui-même libéré au mois d'août 1834. Il vole pour vivre. Il attend son heure. Il a jeté son dévolu, pour en faire son complice, sur un camarade de Poissy, un certain Avril, jeune ouvrier devenu voleur, qui lui paraît présenter toutes les qualités requises et qui doit sortir de prison le 25 novembre de cette même année 1834.

Lacenaire, ce jour-là, va à Poissy au devant d'Avril. Celui-ci avait, à sa « masse », une somme de 160 francs. Tous deux, par la voiture, gagnent Saint-Germain où ils déjeunent, et c'est pendant ce

déjeuner que Lacenaire expose son plan, son fameux plan...

Avril accepte, mais pour le moment il n'a qu'une idée, après cinq années de détention, c'est de « s'en donner ».

Tous deux rentrent à Paris.

Avril, à moitié ivre, quitte Lacenaire et « s'en donne » c'est-à-dire qu'il dépense, dans une maison de tolérance, la moitié de son argent et qu'il perd le reste au jeu... Il n'a plus le sou; il est à Lacenaire...

\*  
\*\*

Le plan de Lacenaire avait la simplicité des grandes découvertes. Il consistait à attirer, au moyen de traites fictives, dans un logement loué à cet effet, un garçon de banque, le tuer et « faire son cas ».

On sait si ce genre de crime a été souvent mis en pratique depuis le jugement et l'exécution de son inventeur; Carrara s'y illustra, d'autres aussi... récemment condamnés.

Dans Avril, Lacenaire trouva un complice digne de lui. Les deux hommes étaient également déterminés et redoutables.

Lacenaire, âgé alors de trente-quatre ans, était de

taille moyenne, assez maigre, et d'une constitution athlétique. Il avait les cheveux noir roux, bouclés, déjà rares aux tempes, de courts favoris, la moustache fine, le front large, les yeux gris, les traits fins et réguliers, le menton fourchu. En général, il aimait à être vêtu élégamment.

Avril était petit et svelte, très robuste d'ailleurs et d'une agilité et d'une souplesse incroyables. Son visage eût été insignifiant sans d'extraordinaires yeux jaunes qui, comme ceux des félins, s'allumaient dans les moments d'excitation, devenaient féroces... « Il a le goût du meurtre », admirait Lacenaire.

\*  
\*\*

Le début de l'association fut un fiasco. Un ancien ami de Lacenaire lui prêta une chambre rue de Sarrasine. Un effet, signé Vialet, fut passé à la Banque Rothschild. Lacenaire acheta deux tiers-points, les aiguïsa et, dans la chambre, avec Avril, attendit...

Le garçon de recettes ne vint pas.

Les deux complices, mortifiés, pallièrent leur déception en enlevant tout ce qu'il y avait de portatif et de vendable chez leur hôte bienveillant.

Après cette affaire décevante, Lacenaire en ima-

gina une autre d'un ordre différent. Il avait eu, ainsi qu'Avril, comme co-détenu à Poissy, un individu de mœurs inavouables, nommé Chardon, qui feignait la piété, vendait des emblèmes religieux, et habitait avec sa vieille mère, passage du Cheval-Rouge, au premier étage. On croyait que la mère Chardon avait des économies et de l'argenterie; on parlait aussi d'une somme de 10.000 francs que Chardon aurait reçu de la reine Marie-Amélie pour fonder une maison d'asile pour les hommes repentis (!)

Lacenaire et Avril, au début d'un après-midi de décembre, frappent à la porte de Chardon. On ne répond pas... Ils redescendent et voient Chardon qui rentre seul chez lui.

« — Nous venons de chez toi. »

— « Eh bien, remontons ensemble... ».

Ils remontent s'arrêtent tous trois dans la première pièce.

Quelle scène ignoble se passe entre les sinistres visiteurs et l'inverti qui, en prison, leur avait été complaisant?... L'instruction n'en a rien voulu savoir... Avril saisit Chardon à la gorge en même temps que Lacenaire le frappe dans le dos à coups de tiers-point. Chardon tombe et, en se débattant, heurte la porte d'un buffet qui s'ouvre. Avril y voit,

suspendu, un merlin, s'en empare et fracasse le crâne de Chardon...

\*  
\*\*

Cependant, Lacenaire a couru à la chambre de la mère Chardon, malade et couchée; il frappe la vieille de son tiers-point à dix reprises, renverse sur elle la literie et ouvre une armoire où il trouve cinq cents francs et quelques couverts d'argent. Il prend aussi un manteau fourré, un bonnet noir, une vierge en ivoire.

Il sort avec Avril, mais, au seuil, tous deux rencontrent deux visiteurs qui demandent Chardon. « Il est sorti », dit Lacenaire en tirant la porte qui ne voulait pas se fermer, retenue par le cadavre de Chardon, étendu derrière.

Lacenaire et Avril gagnent alors, au boulevard du Temple, le fameux estaminet de l'Épi-Scié, rendez-vous des malfaiteurs. Lacenaire porte le manteau fourré, Avril est coiffé du bonnet noir... Ils s'aperçoivent qu'ils ont du sang aux mains, vont en face, aux Bains Turcs se nettoyer, puis dînent, et finissent la soirée aux Variétés.

Le crime ne fut découvert que deux jours après

et la police s'égara tout d'abord sur plusieurs fausses pistes.

\*  
\*\*

Cependant, Lacenaire, revenant à son idée de dévaliser un garçon de recettes, loua, dès le 15 décembre, avec l'argent volé chez Chardon, un logement rue Montorgueil...

Un contre-temps : Avril voulant délivrer une fille qui était sa maîtresse et qui avait été arrêtée, fut arrêté à son tour. Lacenaire, qui eut l'audace d'aller le réclamer, faillit subir le même sort.

Lacenaire, privé de son complice, en chercha un autre. Il choisit un certain François, ancien soldat d'Afrique qui avait comme signe distinctif de larges favoris rouge vif.

\*  
\*\*

Lacenaire, chez un banquier, obtint qu'on présentât à l'encaissement une traite payable le 31 décembre, rue Montorgueil, chez un sieur Marossier (lui-même).

Le garçon de recettes (c'était un jeune homme de dix-huit ans nommé Genevay) arriva et fut conduit par Lacenaire (qui, en l'attendant, lisait le *Contrat*

*Social*), dans la pièce du fond, où se trouvait un homme à favoris rouges, (François).

Genevay, soudain, se sent frappé par derrière d'un coup violent (un coup de tiers-point porté par Lacenaire), en même temps que l'homme aux favoris rouges veut lui saisir le cou...

Genevay se débat, hurle...

François prend peur, s'enfuit.

Lacenaire le suit criant : « Au voleur ! A l'assassin !... »

François passe la porte de la rue, la referme.

Il veut livrer Lacenaire et pouvoir s'échapper.

Lacenaire tire le cordon qui ouvre la porte et se sauve à son tour au moment où Genevay s'évanouissait sur l'escalier qu'il essayait de descendre.

La blessure du garçon de recette était, du reste, sans gravité et il fut rapidement rétabli.

\*  
\*\*

Lacenaire et François se retrouvèrent à un rendez-vous convenu d'avance. « Tu m'as laissé en plan » dit, comme seul reproche, Lacenaire.

Les deux complices restèrent ensemble jusqu'au 6 janvier, se livrant à de médiocres vols.

Ils se séparent, Lacenaire gagne la province, va de

ville en ville, enfin est arrêté pour faux sous le nom de Jacob Lévy.

Cependant, François, arrêté lui aussi pour vol depuis la séparation, est à Poissy.

Et il parle, il dénonce Lacenaire à M. Allard, chef de la Sûreté; il donne les faux noms de son complice, il raconte les confidences qui lui ont été faites sur le double assassinat des Chardon, passage du Cheval-Rouge...

Chose curieuse, Avril, de son côté, avait dénoncé Lacenaire et avait offert de le faire prendre, se disant sûr de le retrouver à la Courtille...

Lacenaire, démasqué, amené devant M. Allard avoua tout... ou plutôt proclama tout. Il indiqua très exactement le rôle qu'il avait joué et quel avait été le rôle de ses complices devenus ses ennemis acharnés.

Il était à la Force avec eux. Mais criminel fameux, auxiliaire de la justice par ses révélations, il ne manquait pas d'argent et était comblé de faveurs.

François ameuta contre lui les autres prisonniers. Lacenaire, dans la cour de la prison, fut terrassé, roué de coups, à demi assommé. Balzac, dans *Splendeur et misère*; Eugène Süe, dans les *Mystères de Paris* s'inspirèrent de cette scène.

\*  
\*\*

La célébrité de Lacenaire croissait tous les jours. Des hommes du monde, des hommes de lettres, des avocats, des médecins, des femmes élégantes surtout, venaient le voir à la Force.

L'étendue de son instruction, la justesse de ses considérations philosophiques, l'originalité hardie de ses théories frappaient d'admiration ses auditeurs. Il parlait de sa prochaine condamnation à mort, dont il ne doutait pas, et de son exécution subséquente, avec le plus parfait sang-froid. « Il y a eu un jour de ma vie où je n'ai eu d'autre alternative que le suicide ou le crime. J'ai préféré le crime » indiquait-il en souriant.

Ce sang-froid ne se démentit pas aux assises où se pressait, passionnée, la foule des grands procès.

Lacenaire, maître de lui, un peu dédaigneux, sympathique, courtois et éloquent, n'avait visiblement qu'un but, faire condamner à mort ses complices qui l'avaient dénoncé. Il y parvint pour Avril. François fut envoyé au bagne.

\*  
\*\*

Lacenaire, en attendant l'échafaud, se trouvait à la Conciergerie.

Là, plus qu'avant son procès, plus que pendant les Assises, il souleva la curiosité publique. Il y aidait, du reste, de tout son pouvoir, écrivant aux journaux, rectifiant des informations erronées, annonçant ses Mémoires, produisant des pièces de vers où il affirmait ses principes, qui, en somme, proclamaient ce qu'on appela ensuite : « la lutte pour la Vie ». Il s'empressa de désavouer un poème qu'on lui avait attribué et qui le représentait en proie aux remords, et implorant la pitié divine. Il y répondit par une invocation à la « Sublime Guillotine ». Une grande dame lui ayant demandé un autographe en l'appelant le « sieur » Lacenaire, il répondit sèchement que « Monsieur » Lacenaire avait bien peu de temps pour se livrer à des sujets d'imagination. M. Gisquet, le préfet de police d'alors, qui lui avait, en personne, apporté cette demande d'autographe (cela donne la mesure de l'état d'esprit du temps), insista en vain pour obtenir du grand homme quelques lignes plus aimables...

Lacenaire s'amusa à déconcerter, à l'aide de raileries philosophiques, l'abbé Cœur venu pour le réconcilier avec la religion. Par contre, il consentit de bonne grâce à ce qu'on prit un moulage de sa face.

Il avait pardonné à Avril depuis qu'il avait réussi à le faire condamner à mort.

Il demanda et obtint, pour céler cette réconciliation, de dîner avec son complice le jour des Rois. Il se méfiait cependant : « Avril est prompt comme un tigre, dit-il à M. Allard. Ne le perdez pas de vue, et, au premier geste, jetez-vous sur lui. »

Six gendarmes surveillèrent le repas qui fut succulent, cordial et gai.

A l'heure du café, cependant, Avril se dressa soudain, les yeux étincelants, la face contractée, et dit à demi-voix : « C'est tout de même vous, *Monsieur* Lacenaire, qui m'envoyez à l'échafaud. »

Il avait saisi sa fourchette de fer...

On le maîtrisa et on le ramena dans son cachot.

\*  
\*\*

Lacenaire ne faiblit pas au moment suprême. Il eut toutefois, en allant à la guillotine, les brefs bâillements et l'aridité des lèvres et de la bouche que l'on observe, presque inévitablement, chez les condamnés marchant au supplice.

Il gravit les marches de l'échafaud, — l'échafaud avait sept marches dans ce temps-là, — son cou s'encadra dans la lunette, humide encore du sang d'Avril qu'on venait d'exécuter.

Le couteau, dans la rainure des montants, ne glissa pas jusqu'en bas... Il fallut le remonter.

Lacenaire, dans une convulsion désespérée, réussit à se retourner à demi, et regarda l'acier retombant, qui, cette fois, lui trancha la tête.

\*  
\*\*

Dans *Emaux et Camées*, Théophile Gautier termine un poème sur la main de Lacenaire par ces deux vers qui sont une manière d'épithaphe :

*Vrai meurtrier et faux poète,  
Il fut le Manfred du ruisseau!*

## L'Assassinat de la Belle Hollandaise

Les personnes de galanterie, qu'elles soient de pures (pures ici ne veut pas dire chastes), de pures professionnelles, ou bien qu'elles soient des demi-courtisanes, des entretenues d'origine plus ou moins mondaine et qui exercent leur métier hasardeux plus ou moins ouvertement, toutes, du haut en bas de l'échelle de la prostitution, toutes, en outre des déboires et des nécessités rebutantes de la profession, soldent les avantages de leurs succès et de leurs séductions rétribuées, par un éternel risque, dont certaines s'affolent, auquel beaucoup ne veulent pas penser : le risque de mourir, après une rencontre fortuite ou préparée, la gorge coupée sur un lit teint de sang, le crâne fracturé par le marteau ou la matraque, ou encore le larynx écrasé par la poigne de l'assassin.

Cet assassin que sera-t-il? L'énigmatique et redoutable inconnu qui aura feint de désirer pour tuer, voler; Prado, égorgeant « la Crevette »; ou l'amant-

bandit qui, aimé pour ses dons physiques exceptionnels, en profite pour préparer son crime : Pranzini. Sera-t-il, cet assassin, l'amant qui paye, qui est jaloux, qui s'exaspère, quelle que soit sa classe sociale, de trahisons ou de menaces de trahisons.

Cet assassin, enfin, pourra être un demi-fou qui, dans un accès de sadisme, tuera, conscient ou inconscient.

Le cas le plus typique est l'effroyable affaire, étouffés comme trop scandaleuse, de cette pierreuse, trouvée étranglée au bois de Boulogne, un morceau de chair entre les dents... Au cadavre d'un haut personnage, suicidé peu après, le morceau de chair manquait.

\*  
\*\*

L'Amour est le premier-né des dieux. Il en reste le plus tragiquement puissant. L'amour des filles, ou l'amour pour les filles, est particulièrement fertile en crimes sensationnels, hideux ou baroques. Souvenez-vous de l'égout, de la meule de foin, affaires d'hier.

Mais nulle affaire ne fut plus pathétique qu'une « Cause Célèbre », — célèbre et oubliée, — d'il y a plus de cent ans : « l'assassinat de la belle Hollandaise ».

\*  
\*\*

Le 14 novembre 1814, peu après neuf heures du

soir, un jeune homme effaré, défait, tête nue, les vêtements déchirés, le visage et les mains souillés de sang, entra en courant dans un café du boulevard du Temple, le Café de l'Europe.

Il y était bien connu, ayant logé quelque temps dans la maison, et prenant fréquemment ses repas au café où il avait dîné ce même soir.

On avait pour lui la plus haute estime et elle semblait justifiée. Il se nommait Antonin Serres de Saint-Clair ; il était, à vingt-sept ans, capitaine de grenadiers, chevalier de la Légion d'honneur ; ses états de service étaient glorieux.

L'arrivée dramatique, au Café de l'Europe, du capitaine de Saint-Clair fit sensation. On s'empressa autour de lui, on lava le sang de son visage (avec un morceau de sa manche de chemise déchirée), on pansa les plaies qu'il avait aux mains.

En même temps, on écoutait avidement le récit qu'il faisait de son aventure.

« En sortant d'ici, après avoir dîné, raconta-t-il, je me suis rendu au Palais-Royal. Je me suis promené sous les galeries parmi les femmes galantes qui s'y donnent rendez-vous.

« J'ai eu le tort de suivre l'une d'elles, une fille très jolie et que je ne connaissais nullement.

« Elle m'a emmené chez elle, dans une rue voisine, au troisième étage. Chez elle se trouvaient deux



hommes, elle n'a pas paru surprise de les voir là, et a commencé à leur parler en allemand. L'un des hommes m'a dit : « Monsieur, vous êtes militaire ? » J'ai dit oui, tout en me préparant à battre en retraite.

« ... Alors, les deux hommes se sont précipités sur moi. L'un m'a saisi les mains, tandis que l'autre me dépouillait de ma bourse, de ma montre et d'un petit couteau. Je me suis débattu, dégagé, et m'armant d'une chaise, j'en ai frappé mes adversaires. La femme voulut venir à mon secours, mais l'un des hommes la repoussa, la renversa sur le lit et la frappa sauvagement avec le couteau qu'il m'avait pris. Ensuite, les deux hommes prirent la fuite et je les poursuivis dans l'escalier en criant au voleur et à l'assassin. Dans la rue, je les perdis de vue et j'ai couru sans m'arrêter, affolé, jusqu'ici pour demander du secours. »

\*\*

Sans remarquer, tout d'abord, combien il était étrange que Saint-Clair eût fait un si long chemin pour se faire panser, au lieu de réclamer de l'aide et des soins dans le quartier même où s'était passé le drame, les propriétaires du Café de l'Europe lui prodiguaient leurs soins. Un client lui conseilla, tou-

tefois, d'aller, tel qu'il était, avec son gilet et sa chemise ensanglantés, chez le commissaire de police. Saint-Clair se rangea à cet avis et partit seul dans une voiture de place.

Cependant, au lieu d'aller au commissariat le plus voisin, il se fit ramener au Palais-Royal et entra chez un bijoutier nommé Barthélemy, avec lequel il était lié et qu'il avait vu, le matin même, en lui annonçant qu'il partait pour Lyon. Il fit à ce Barthélemy le même récit qu'aux cafetiers. « Tiens, dit Barthélemy, on vient justement d'arrêter, près d'ici, deux hommes. Ils sont au corps de garde du Lycée. Ce sont peut-être vos agresseurs ? »

Saint-Clair, Barthélemy et la femme de celui-ci se rendent au corps de garde. Ils sont, sans le savoir, suivis par deux agents de la police secrète qui ont été intrigués par quelques mots, entendus par hasard, du récit de Saint-Clair.

Et ce dernier, en marchant, recommence son histoire.

Les policiers qui, sur ses talons, écoutent, s'aperçoivent, avec étonnement, qu'une circonstance est changée : Saint-Clair ne dit plus qu'il a été assailli dans la chambre de la femme, mais dans un petit local d'aisance (on dirait aujourd'hui dans les w.-c.), situé au septième étage de la maison, où il a

été obligé de monter. C'est là que se trouvaient les deux agresseurs mystérieux.

Au poste, Saint-Clair est mis en présence d'un des hommes arrêtés (l'autre, un militaire, a été reconduit à son quartier), il ne le reconnaît pas.

Saint-Clair alors, toujours en compagnie du ménage Barthélemy, se rend, enfin, chez le commissaire de police. Ce dernier n'est pas là, une affaire urgente l'a appelé au dehors pour une enquête, et on indique à Saint-Clair qu'il le trouvera rue des Petits-Champs, n° 17, où une femme galante vient d'être assassinée.

\*  
\*\*

Ce même soir du 14 novembre, en effet, peu avant neuf heures, un drame rapide et sanglant s'était produit au n° 17 de la rue des Petits-Champs. On avait entendu des cris étouffés provenant de l'appartement du troisième, d'où, du reste, une femme était sortie, chancelante, presque nue, toute ruisselante du sang qui coulait abondamment d'une large blessure qu'elle avait à la gorge. Elle descendait l'escalier criant au secours d'une voix étouffée, tenant dans sa main droite crispée un morceau de linge ensanglanté.

Dans les bras des voisins et du portier accourus, elle s'affaissa en balbutiant : « Des ciseaux, coupez,

coupez, dépêchez-vous ! » Elle désignait son corset qui l'étouffait. Elle ne put prononcer d'autres paroles et, exangue, mourut presque immédiatement sans avoir désigné son assassin.

\*  
\*\*

Cette femme, dont le risque professionnel venait de couper si soudainement et sinistrement la vie, était une fort jolie fille qui s'appelait de son vrai nom Cornélie Kaersmaker, épouse Monet.

Qui était ce Monet ? On ne l'a pas su.

Cornélie était connue dans le monde galant de l'époque sous ce surnom « la belle Hollandaise » ; elle employait ses charmes au mieux de ses intérêts, avait beaucoup de succès, et fréquentait, assidûment, ces galeries du Palais-Royal où deux attractions, le jeu, la prostitution, régnaient alors, et que Balzac a décrites de si saisissante façon.

Balzac, d'ailleurs, a fait sien le personnage de la belle Hollandaise, en adaptant, selon sa coutume, la réalité du fait divers à ses conceptions romanesques. Il lui donne, de par son autorité privée, ce nom : Sara Van Gobseck. Il fait d'elle la petite nièce de l'illustre usurier qu'il a créé, et la mère d'Esther, la maîtresse adorante de Lucien de Rubemprés ; la maîtresse décevante et coûteuse de Nucingen ; la cour-

tisane passionnée et adroite de « Splendeur et Misère ».

\*  
\*\*

On avait remonté le corps, atteint de dix-sept blessures, de la belle Hollandaise, dans son appartement. Elle fut étendue sur son lit : ce lit n'était pas foulé ; dans la pièce aucune trace de lutte ne se voyait, un guéridon, chargé de porcelaines fragiles, se trouvait intact ; on avait trouvé de riches vêtements, des bagues, trois pièces de cinq francs même... et sur la cheminée une bourse vide... Alors le vol?... Oui, mais il était patent que la belle Hollandaise avait des clients riches, recevait d'importantes sommes et qu'elle était économe, sérieuse, gardant chez elle beaucoup d'argent liquide : on n'en retrouvait rien.

Saint-Clair arriva : les deux agents secrets qui l'avaient filé et écouté se trouvaient déjà là. Ils avaient parlé. Saint-Clair, interrogé, fit sa déposition : première version ; un des policiers lui fit observer qu'il s'était démenti lui-même. Il se troubla. On lui fit remarquer des contradictions, des invraisemblances : il s'était battu à coups de chaise avec ses agresseurs, et rien dans le logis de la belle Hollandaise n'avait

été bouleversé... il avait été volé de 17 napoléons, prétendait-il : sa bourse, sur la cheminée, avait été retrouvée vide... alors, les voleurs avaient pris la peine de retirer l'or de la bourse ? Saint-Clair du reste, n'affirme pas que les voleurs des pièces d'or soient les « deux Allemands » ; enfin, les voisins n'ont rien entendu de la bataille chez la belle Hollandaise, non plus que des cris de Saint-Clair, appelant au secours en poursuivant ses adversaires...

Saint-Clair fut mis en état d'arrestation. Des constatations, accablantes pour lui, furent faites par la suite, en dehors même de sa fuite vers le café du boulevard du Temple, si éloigné. Il avait nié connaître avant le 14 novembre la belle Hollandaise. Un carnet-journal trouvé chez lui portait cette mention notée avant la date du crime : la belle Hollandaise, 8 francs. La prostitution n'avait pas de hauts tarifs à cette époque ; mais Saint-Clair, comme depuis Landru, fut perdu par ce sens de l'ordre qui le poussait à écrire ses dépenses.

Un gros argument dressé contre lui fut qu'il était joueur, et joueur malheureux... Sans fortune, avec comme seules ressources, une solde de 1.500 francs par an, il perdit, en cinq mois, de juin à novembre, 5.439 francs, cette somme indiquée par ses notes fut un des arguments importants de l'accusation.

Cette accusation eut à son service une autre preuve

sinistre et écrasante : le lambeau de linge que tenait, en descendant l'escalier, la belle Hollandaise moribonde fut, sans doute possible, reconnu comme étant un morceau d'une des manches de chemise de Saint-Clair. Ce dernier reconnut le fait, mais objecta que sa chemise, qui avait au dos des taches de sang, n'en avait pas à la poitrine, ce qui eut dû avoir lieu s'il eut égorgé la victime.

\*  
\*\*

Devant le Conseil de guerre de la 2<sup>e</sup> division, Saint-Clair nia farouchement sa culpabilité.

Le président, persuadé qu'il était coupable, le traita avec une extrême sévérité.

Saint-Clair, le 1<sup>er</sup> février 1815, fut condamné à mort. Sa mère se jeta en vain aux genoux de Louis XVIII qui ne voulut pas grâcier un officier de Napoléon.

Les fêtes du Carnaval prolongèrent cependant les angoisses de Saint-Clair. Du reste, de nombreux vices de forme entachaient la sentence des juges militaires. Le jugement fut cassé, mais l'époque était agitée; Napoléon revenait de l'île d'Elbe, ce furent les Cent jours... Le 15 mai, seulement, Saint-Clair reparut devant ses juges militaires. Il était assisté d'un avocat déjà célèbre et qui, fils d'un avocat fameux, devint illustre : Antoine Berryer.

Antoine Berryer fit, pour sauver son client, les plus grands efforts, discutant point par point les preuves accablantes accumulées contre Saint-Clair. Celui-ci avait en sa faveur son héroïsme pendant les dernières guerres, et son passé d'honnête homme. Il se défendait toujours avec fougue et indignation, clamant au Conseil de guerre que toujours il avait dit la vérité et qu'il était la victime innocente d'un funeste concours de circonstances.

Il fut, malgré cela, condamné. Le président du Conseil de guerre lui lut le jugement que ces mots commençaient : « Serres de Saint-Clair ayant forfait à l'honneur... »

— Arrêtez, monsieur le président, s'écria Saint-Clair, je n'ai pas forfait à l'honneur ! Je suis innocent !...

Il eut, en même temps, vers sa poitrine un brusque geste, renouvelé trois fois. Il s'affaissa dans les bras de ses gardiens; un poignard, dont il venait de se frapper, tombait à ses pieds. L'émotion fut grande. Toutefois, un gendarme s'approchait de Saint-Clair pour lui enlever, selon la loi, ses insignes de la Légion d'honneur. Le condamné, bien que défaillant, le repoussa : « Non, non, je ne suis pas coupable... je meurs !... »

Au milieu de l'émoi général on l'emporta.

\*

\*\*

Que devint-il? Mourut-il des blessures qu'il s'était infligées? Survécut-il, au fond d'un baignoire, sort plus amer que la mort pour un homme tel que lui, même coupable?... Et si, par impossible, innocent?... Alors, espérons qu'il mourut vite...

Mais les temps étaient troublés, et nul écho n'est enregistré par les journaux de l'époque, nous renseignant sur la fin de ses épreuves terrestres, — expiatrices, qu'elles qu'aient été ses fautes...

## De Bougrat à La Pommerais

MEDECINS ASSASSINS

On raconte que Bougrat, le « médecin qui empoisonna » ayant, dans sa prison de Marseille, demandé de quoi lire, reçut, comme seule pâture intellectuelle, un recueil de *Causes célèbres*. Était-ce en manière d'horoscope?... Horoscope facile et qu'il n'est pas besoin d'être astrologue pour tirer. L'affaire Bougrat a été le type même de la cause célèbre.

Tout y est : multiplicité des attentats; milieux louches où ils avaient lieu, dans les étranges et redoutables bas-fonds de cette splendide Marseille; silence des victimes qui n'osaient se plaindre, ce qui eût été révéler pour quelle maladie elles étaient traitées; complicités entrevues, imprécisées toujours; la « femme fatale » suscitant les besoins d'argent sans cesse renouvelés...; ce cadavre, enfin, caché dans un placard et qui, des semaines, partage, si l'on peut dire, — présence invisible et hideuse, — la vie quotidienne de Bougrat.

Et puis surtout c'est la personnalité de ce dernier, c'est sa profession, c'est son procédé criminel, qui font de cette affaire une affaire à sensation. Cet homme, instruit, honorable, médecin éclairé et désintéressé, héros pendant la guerre, bon époux, bon père, tout d'abord, soudain devient un autre être, comme s'il était en « état second », comme si un étranger s'était substitué à l'ancien « lui ». Quelle cause? Folie? Déviation morbide. Irresponsabilité résultant de deux trépanations? Ou bien explosion désordonnée de passions longtemps contenues, dissimulées, devenant irrésistibles? Et il vole, il empoisonne, scientifiquement, adaptant les méthodes de la thérapeutique moderne à ces cures à rebours qui tuaient au lieu de guérir.

Le médecin, pour l'humanité souffrante, pour l'opinion publique tout entière, c'est l'être d'élection qui tient dans ses savantes mains les clefs des portes de salut, c'est le démiurge de qui l'on attend, pour soi-même, pour un être cher, le soulagement, la guérison, le miracle... C'est le sacerdoce environné d'espoir et de confiance, à qui sa fonction même interdit, plus qu'à tout autre, les défaillances.

C'est pourquoi, quand un crime est commis par un médecin, il suscite une si profonde sensation parmi la foule. Une impression de sacrilège double en quel-

que sorte l'horreur du forfait, y joint comme une révolte contre une trahison dont on est victime... L'extrême rareté du cas augmente encore l'émotion soulevée, qu'environne, en outre, tout le mystère redoutable, toute la difficulté d'enquête, des crimes par empoisonnement, quand ils ne sont pas commis par des ignorants dénués de toute prudence et de toute ingéniosité.

\*  
\*\*

Les crimes se recommencent. Pas dans leurs détails, bien entendu, mais dans leurs grandes lignes. Les spécialistes de la police judiciaire ou de la médecine légale qui ont à étudier une affaire nouvelle y retrouvent, neuf fois sur dix, les enseignements d'une affaire ancienne.

Le criminel de Marseille, s'il a parcouru les *Causes célèbres*, si obligeamment prêtées par ses geôliers, — et il est permis de penser qu'il les a parcourues, — y a trouvé le récit de divers empoisonnements commis au cours du siècle dernier. Trois de ces empoisonnements, perpétrés par des médecins, causèrent la plus extraordinaire émotion dans le public. Ce sont les affaires des docteurs Castaing (1823), jeune médecin à Paris : empoisonnement pour hériter d'eux des frères Ballet; William Palmer (1855), jeune médecin

anglais : empoisonnement (après d'autres crimes sans doute) pour le voler, d'un sportsman, John Parsons Cook ; La Pommerais enfin, dont le procès eut, vers les dernières années du second Empire, un retentissement immense.

Ici une parenthèse. Je ne mentionne pas l'affaire Barré-Lebiez. Lebiez, il est vrai, était étudiant en médecine, mais il ne fit pas usage de ses connaissances médicales pour assassiner la victime (une vieille crémière qui avait des économies), il employa un grattoir, en même temps que son complice, Barré, un marteau. Les connaissances médicales de Lebiez lui servirent seulement à dépecer le corps, dont les morceaux furent ensuite cachés rue Poliveau dans un placard — analogie avec le placard de Marseille. Lebiez, d'ailleurs, mériterait une étude spéciale, c'est un peu le Raskolnikoff de *Crime et Châtiment*.

\*  
\*\*

Voyons ce qu'a été Edmond-Désiré Couty (certains écrivent Courty) de La Pommerais, fameux entre tous les empoisonneurs, dont il présente le type parfait, si tant est que ceux-ci offrent, comme on l'a prétendu, un type général : ils sont, dit-on, presque toujours aimables, gais, liants, persuasifs et séduisants au point qu'ils prennent aisément, sur leurs vic-

times, une irrésistible influence, propice à la préparation de leurs attentats, — ce pluriel est nécessaire, car bien peu d'empoisonneurs ont été arrêtés après un premier crime.

La Pommerais, fils d'un médecin, reçu lui-même docteur en médecine à Paris en 1854, comparut devant la Cour d'assises de la Seine le 9 mai 1864. Il était accusé d'avoir empoisonné sa belle-mère, Mme Dubizy, puis sa maîtresse, Mme de Pauw, avec de la digitaline, poison nouveau, ne laissant pas de traces, disait-on, et dont il était pour la première fois question dans une affaire criminelle. La Cour était présidée par le conseiller Salvaing de Boissieu. L'avocat général Oscar de Vallée, occupait le siège du ministère public. L'illustre Lachaud était assis au banc de la défense.

La Pommerais est introduit. C'est un bel homme de taille moyenne, au teint mat, aux yeux noirs ; il est sympathique, d'aspect élégant, intelligent et assuré, comme nous le montrent ses photographies. Costume classique des médecins de ce temps-là, redingote noire, cravate blanche. Il porte un volumineux dossier.

- Accusé, quels sont vos noms ?
- Edmond-Désiré de La Pommerais.
- Votre âge ?

- Je vais avoir trente-quatre ans.
- Votre profession ?
- Docteur en médecine.

L'acte d'accusation. D'abord l'assassinat le plus récent, celui de Mme de Pauw. La Pommerais avait connu celle-ci en 1858, ayant été appelé à donner des soins à M. de Pauw (un peintre) qui, gravement malade, mourut bientôt. Le médecin était devenu, tout de suite après cette mort, avant, peut-être, l'amant de Mme de Pauw, — elle avait alors trente-six ans. Les relations entre eux durèrent deux ans et demi environ, La Pommerais aidait pécuniairement, — il le prétendait du moins, — sa maîtresse qui, sans fortune, chargée de trois jeunes enfants, travaillait assidûment pour les élever.

En 1861, la liaison prit fin, — temporairement : La Pommerais se mariait.

Ce n'est que deux ans après ce mariage qu'il revit sa maîtresse. Il arriva chez elle inopinément, lui disant qu'il lui apportait le moyen d'assurer l'avenir de ses enfants.

La combinaison était la suivante : Mme de Pauw s'assurerait sur la vie pour une somme de 550.000 francs payable à l'époque de son décès. La Pommerais se chargeant du paiement des primes, elle lui

transférerait le bénéfice des contrats. L'opération ne présentait aucun avantage apparent pour Mme de Pauw mais La Pommerais expliqua qu'il avait trouvé un moyen adroit d'en tirer un bénéfice presque immédiat : *Mme de Pauw simulerait une maladie grave*; les Compagnies s'effrayeraient d'avoir à payer une très forte somme, et La Pommerais irait les trouver et leur proposerait l'annulation des contrats moyennant une rente viagère de 6.000 francs, qu'il partagerait avec sa maîtresse, laquelle aurait ainsi de quoi vivre largement avec ses enfants. (Heureux temps où une femme et trois enfants pouvaient vivre « largement » avec 3.000 francs par an !)

Mme de Pauw accepta ces propositions indécrites et, ce faisant, se condamna à mort.

Les assurances furent contractées. La Pommerais opéra le premier versement (15.000 francs), puis se fit transférer les polices, — en faisant signer à sa maîtresse des actes divers où elle reconnaissait lui devoir 550.000 francs. Pour plus de sûreté, il lui fit rédiger en sa faveur un testament. Elle consentit à tout aveuglement, au mépris des droits de ses enfants, tant était grand l'ascendant que cet homme exerçait sur elle.

La prochaine prime d'assurance devait être versée au mois de janvier. La Pommerais ne pouvait ni ne voulait la verser. Il avait le poison nécessaire, cette



digitaline qui lui assurerait, croyait-il, l'impunité. Il rappelle à sa maîtresse qu'elle doit feindre une maladie grave. Il lui donnera, d'ailleurs, une potion « pour la rendre agitée ». Elle obéit, raconte qu'elle a fait une chute dans l'escalier, consulte plusieurs médecins (dont Velpeau et Nélaton) qui sans préciser l'affection dont elle souffre, rédigent des ordonnances. Elle ne les exécute pas. Elle continue à parler d'une grave maladie d'estomac, garde la chambre, écrit à sa famille sous la dictée de La Pommerais qui vient la voir souvent. Un soir, le 16 décembre, l'attendant, elle « se lave des pieds à la tête et prie une voisine de lui acheter un flacon de parfum ». La Pommerais arrive à huit heures; elle est seule... Le lendemain, à 6 heures du matin, elle est mourante : vomissements, souffrances affreuses. Elle dit qu'elle a une indigestion, renvoie ses enfants. La Pommerais reparait, il lui déclare qu'elle a le choléra et qu'il la guérira en vingt-quatre heures... Le soir à six heures et demie, elle meurt après une nouvelle visite de La Pommerais.

Cette mort, qui stupéfia l'entourage, parut plus que suspecte. Mme de Pauw avait fait à des amies quelques confidences... Plainte fut portée par son beau-frère. Tout désignait La Pommerais comme coupable, il fut arrêté.

C'est alors seulement qu'on s'avisa qu'il avait, selon

toutes probabilités, empoisonné, en 1861, sa belle-mère.

Celle-ci s'était, affirmait-t-on, opposée au mariage de sa fille.

La Pommerais avait rencontré les deux dames en omnibus. Il avait lié conversation, les avait revues. Mlle Dubizy, éperdument éprise, avait voulu l'épouser. Pour avoir l'air de posséder quelque fortune, il avait emprunté à un ami des actions au porteur.

Il se marie mais ne peut disposer de la fortune de sa femme (150.000 francs), sur laquelle veille Madame Dubizy. Il se procure de la digitaline... Deux mois après le mariage, à l'issue d'un dîner auquel La Pommerais assistait, la vieille dame est saisie d'un mal analogue à celui qui devait tuer plus tard Mme de Pauw. La Pommerais la soigne; elle meurt en quatre jours. Il refuse tout inventaire, s'empare des valeurs.

Tels sont les crimes reprochés à La Pommerais. Les débats durèrent huit jours et passionnèrent Paris. De célèbres toxicologues et physiologistes déposèrent, entre autres le médecin légiste Tardieu, le grand Claude Bernard, les professeurs Nélaton, Velpeau, Vulpian, le chimiste Hébert.

Après le réquisitoire, logique et impitoyable, après l'éloquente et habile plaidoirie de M<sup>e</sup> Lachaud, deman-

dant l'acquittement, faute de preuves, les jurés furent, le 17 mai, appelés à délibérer. Leur délibération dura un quart d'heure. Sur la première question, relative à la mort de Mme Dubizy, leur réponse fut négative; sur la seconde question, relative à la mort de Mme de Pauw, elle fut affirmative, — sans circonstances atténuantes.

La Pommerais condamné à mort se pourvut en vain en cassation; en vain une supplique approuvée par les jurés et demandant une commutation de peine fut-elle adressée à Napoléon III, auprès de qui Lachaud sollicita, vainement aussi, la grâce du condamné.

\*  
\*\*

Le 9 juin au petit matin, devant la prison de la Roquette, La Pommerais monta les sept marches de l'échafaud, après avoir embrassé l'abbé Crozes, qui l'assistait, en lui disant : « Pour Clotilde ! » (sa femme). Les exécuteurs le poussèrent rapidement sous le couteau qui tomba...

\*  
\*\*

Alors que se passa-t-il?... Est-il vrai ou faux, l'insolite récit qui se répandit le soir même dans Paris, et que reprit Villiers de l'Isle-Adam en lui donnant un si saisissant relief?...

Un homme, au pied de l'échafaud se tenait debout, — le professeur Velpeau... Trois jours avant, allant à la Roquette visiter La Pommerais, il lui avait dit : « Vous êtes condamné à mort... moi aussi. Oui, j'ai « une maladie mortelle qui m'emportera, je le sais, « avant trois années. La science est au-dessus de la « vie et de la mort. On ignore si, après la décapitation, la conscience, le sentiment, la volonté survivent... Si vous y consentez j'assisterai à votre exécution et, quand votre tête sera tombée, je la « prendrai, dans mes mains, je vous appellerai par « votre nom... Si vous m'entendez, si vous avez conscience encore, vous fermerez trois fois les yeux... « Consentez-vous ? »

Blémessant, hésitant, La Pommerais enfin avait dit oui.

Et Velpeau se trouvait au sinistre rendez-vous... Se penchant, il saisit de ses mains, qui malgré lui tremblaient, la tête coupée, bondissante... « La Pommerais, « La Pommerais, m'entendez-vous ? » Il fixait ardemment la face livide et sanglante. Les yeux ouverts se fermèrent... se rouvrirent... Réflexe? Volonté?... « Au nom de Dieu même et de notre être, « répétez ce signe... » Les paupières tressaillirent, ne retombèrent plus... immobiles définitivement, laissant béante l'énigme hagarde des yeux morts...

## La « Femme Fatale », type

*UNE « CAUSE CÉLÈBRE » AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE*

Les causes célèbres se classent en catégories distinctes. Quel que soit leur rang dans la société et quelle que soit l'époque, plus ou moins lointaine, où ils ont agi, la nature de leur crime rapproche les criminels, ou les criminelles.

De temps à autre, dans les journaux qui aiment les désignations d'ordre général et faisant, pour le public image, apparaît en première actualité, une « femme fatale », c'est-à-dire une de ces créatures de séduction et de perdition, comme on disait jadis, qui savent ensorceler leur amant jusqu'à lui imposer le meurtre d'un mari gênant.

Marie-Catherine Taperet, dame Lescombat — la Lescombat, ainsi que l'appellent les annales judiciaires — en est le type parfait. Elle est l'héroïne d'une des plus fameuses affaires du dix-huitième siècle et son histoire, dont Roger de Beauvoir fit, vers 1840, un roman, vaut d'être rappelée.

Elle était, rapportent tous les témoins, une femme d'une beauté extraordinaire, de taille moyenne, sveïte et remarquablement bien faite; elle avait, avec la gorge de Vénus, disaient ses admirateurs, les plus beaux bras du monde, et des mains exquises, dont le moulage, fait dans sa prison, resta longtemps célèbre dans les ateliers d'artistes, comme l'image même de la perfection. Elle avait de grands yeux noirs, des dents éclatantes que découvrait souvent un sourire un peu impérieux; sa peau était éblouissante, d'une douceur et d'une blancheur incomparables. Selon la mode du temps, elle portait ses cheveux poudrés et bouclés et beaucoup de bijoux, bagues, bracelets et perles, épingles en brillants et pendants d'oreilles.

En 1754, elle avait vingt-neuf ans et tenait, rue Garancière, dans le quartier du Luxembourg, une table d'hôte comme il y en avait alors un grand nombre à Paris.

Son mari, l'architecte Lescombat, beaucoup plus âgé qu'elle, était assez estimé, mais gagnait à peine 10.000 livres par an.

La « belle madame Lescombat », comme l'appelaient ses adorateurs, en dépensait plus du double et avait eu recours à ce moyen : tenir un « ordinaire », pour augmenter ses revenus.

Elle y trouvait aussi d'autres avantages : à ses hôtes elle offrait des parties de jeu et choisissait parmi

eux ses amants; lesquels, généreux, lui permettaient de soutenir son luxe. En général ils étaient au nombre de quatre à la fois, sans qu'elle s'embrouillât jamais dans leurs rendez-vous.

Cette année-là, chez elle, vint loger un jeune homme de vingt-trois ans, Henri Mongeot, qui était d'excellente famille et se destinait à devenir officier du génie.

Dès qu'il la vit, il en devint éperdument amoureux et l'accabla de lettres passionnées (cinq par jour en moyenne) jusqu'à ce qu'elle consentit à lui fixer un rendez-vous.

Leurs amours furent violentes et tourmentées. Dès le premier instant, Marie Lescombat se rendit compte de l'empire qu'elle exerçait sur le jeune homme; elle comprit que jamais elle n'avait été aimée ainsi et que, de son nouvel amant, affolé de jalousie et de passion et qui, chaque jour, devenait davantage son aveugle esclave, elle pouvait tout obtenir.

Elle obtint de lui le meurtre de Lescombat.

Celui-ci, jaloux aussi, la gênait, entravant ses intrigues. Il était un obstacle sur la route qu'elle voulait suivre vers les hautes destinées qu'elle rêvait. Elle raconta à son amant que son mari la menaçait du Châtelet, de l'internement, qu'il la maltraitait cruellement et allait les séparer à jamais.

Elle amena Mongeot à accepter l'idée du crime en

lui disant qu'elle était enceinte de lui et que, s'il ne voulait pas la délivrer de la tyrannie conjugale qu'elle ne pouvait plus subir, elle commettrait le meurtre elle-même et qu'elle et son enfant seraient à jamais perdus pour lui. Elle le menaça, enfin, de prendre un autre amant qui aurait plus de courage.

C'est pour vaincre ses dernières hésitations qu'elle lui écrivit ces lettres extraordinaires qui restent une des curiosités de la psychologie du crime, et dont il faut citer quelques passages :

« Songe, mon cher ami, à tout ce que tu m'as promis. Tu m'as juré, par tout ce qu'il y a de plus sacré, de me défaire de mon époux. Je me repose sur toi du soin de ma vengeance... Ciel! je vais donc être bientôt libre... Je vais donc être vengée... J'aspire à cet instant plein de charme pour moi. Prends bien ton temps. Songe qu'il y va de ta vie et de la mienne... Que j'apprendrai avec plaisir la mort de mon époux! Avec quelle joie je verrai son meurtrier! Jamais tu n'auras paru si aimable à mes yeux. Mais, hélas! les craintes que tu m'as déjà fait voir m'en annoncent de nouvelles.

« Non, tu n'auras pas le cœur de me satisfaire. Tu appréhendes le peu d'instant qui forment le cours de notre vie; voilà ce qui te retient... Tu ne m'as jamais aimée... Tu n'as jamais senti pour moi ces saillies impétueuses que l'amour inspire... Que je suis

malheureuse de t'avoir connu!... Cependant, si tu veux remplir mes vœux, si tu secondes mes desseins, si je te vois couvert du sang de mon époux, attends tout de moi. Je donnerai mille vies pour toi; tu seras toujours le dicu de mon cœur; on n'aura jamais tant aimé que je t'aimerai...

» Rends-toi digne de ma possession. Cours, vole... vole assassiner mon mari; ne va pas combattre avec lui. Le sort des armes est incertain. Qu'il meure, c'est tout ce que j'exige...

« Je ne suis qu'une femme : j'ai cent fois plus de courage que toi! »

\*\*

Mongeot obéit enfin. Il feignit de se réconcilier avec Lescombat. Il lui donna rendez-vous dans un restaurant, près du Luxembourg, du côté de la barrière d'Enfer.

C'était un soir d'hiver; il faisait nuit noire... Et, comme l'architecte s'était arrêté un instant, Mongeot l'assassina à coups de couteau, sous la neige qui tombait.

\*\*

Le crime fit un bruit énorme. Mongeot, arrêté aussitôt, fut mis au Châtelet.

Tout d'abord il n'accusa pas sa maîtresse et se déclara seul coupable, mais Marie Lescombat eut l'audace d'aller le voir pour lui recommander de supporter avec courage et sans la trahir les tortures de la question. Il comprit alors ce qu'elle était et, dans un accès de rage désespérée, épouvanté aussi sans doute par l'atroce agonie qui planait sur lui, il rétracta ses premiers aveux, dit la vérité et livra les lettres qui prouvaient la culpabilité de la « femme fatale » qui l'avait perdu.

Mongeot fut rompu vif à la Croix-Rouge, par un aide-bourreau, le mulâtre La Blancheur, car Sanson souffrait d'une foulure au bras. Les cordes apportées étant trop courtes pour lier le condamné à la croix, il fallut en aller chercher d'autres à Saint-Germain-des-Prés, délai qui fit protester la foule.

Le cadavre resta exposé deux jours entiers, disloqué et lié sur la roue, jusqu'à ce que la neige, venant à tomber, obligeât de le retirer.

Certains mémoires prétendent que Mme Lescombat, en retournant en prison, passa par la Croix-Rouge, conduite par des archers, et, voyant le corps contorsionné de son amant, dit seulement :

« Ils ont mis la tête aux pieds ! »

Elle-même, deux mois plus tard, au commencement de 1755, fut, après avoir subi la question, pendue en

Grève, laissant, dit-on, un fils, dont elle était accouchée en prison et que, par la suite, on embarqua clandestinement pour les Iles.

Dans Paris, le soir de son exécution, on distribua son oraison funèbre.

## L'Inconnue décapitée

### CAS DE CONSCIENCE D'UN BOURREAU

Je voudrais bien savoir ce que répondrait l'exécuteur des hautes œuvres si on lui posait cette question : « Qu'est-ce que cela vous fait, quand vous exécutez ? » Comme il semble un homme positif et un excellent fonctionnaire, il répondrait sans doute : « A moi, cela ne me fait rien. Dans l'acte que j'accomplis, je ne suis pour rien. »

Pour rien?... Ici nous entrons dans la philosophie de la responsabilité et c'est un sujet très compliqué.

Est-ce la corde, ou la main, tenant la corde, qui mène à l'abattoir la bête de boucherie ? Problème scolastique....

Il existe à propos d'exécutions capitales et de la responsabilité du bourreau, un assez étrange témoignage et qui est resté une énigme historique malgré les efforts qui furent faits pour l'élucider.

Le fait se passa vers 1780 et le héros en fut le bourreau de la ville de Colmar, lequel s'appelait alors

Pierre Torture, — nom prédestiné et qui, sans doute, n'était qu'un surnom donné à l'un de ses ancêtres à cause de sa fonction, car, dans la famille, on était exécuteur de père en fils.

\*  
\*\*

La maison de Pierre Torture, selon la coutume de réprobation qui s'attachait à son métier sinistre, était en dehors de la ville, isolée au-delà des derniers faubourgs.

Un soir d'hiver, comme il était chez lui, se reposant au coin de son feu, Pierre Torture entendit frapper violemment à sa porte.

Il ouvrit.

Trois hommes couverts d'amples manteaux et de chapeaux rabattus qui les dissimulaient entièrement, étaient devant lui.

— Tu es le bourreau? demanda brusquement l'un d'eux.

— Oui, dit Pierre Torture.

— Tu es seul?

— Oui...

Il n'avait pas achevé que les trois hommes se jetèrent sur lui et, malgré sa vigueur peu commune, paralyserent ses mouvements, le bâillonnèrent et le ligotèrent.

Puis ils l'emportèrent jusqu'à une grande berline qui attendait très près, arrêtée dans l'ombre brumeuse. Ils l'y déposèrent et prirent place à ses côtés.

La voiture partit grand train et, quand elle fut loin de la ville, celui qui avait déjà parlé dit à Pierre Torture :

— N'aie pas d'inquiétude, aucun mal ne te sera fait. Nous avons été te chercher pour exécuter une sentence qui doit être exécutée.

« Quand tu auras accompli cette tâche, tu seras ramené chez toi sain et sauf et tu auras deux cents louis pour ton salaire. Mais n'essaye pas de savoir où tu vas ni qui nous sommes, n'essaye pas de crier ou de te sauver, sans quoi nous te tuerons.

Puis on le délia, on le délivra de la poire d'angoisse, mais on lui montra la lame menaçante d'un poignard, et la voiture continua à rouler dans le silence et la nuit.

Quand vint le jour, on mit un bandeau sur les yeux du prisonnier; d'ailleurs les volets de la berline étaient soigneusement clos.

Ils roulèrent ainsi toute la journée, toute la nuit suivante et encore toute une autre journée, changeant de chevaux à des relais préparés et repartant à une allure accélérée. Ils mangèrent en voiture et y dormirent, deux des gardiens surveillant toujours le



moindre geste de Pierre Torture. Celui-ci ne savait pas dans quelle direction on l'emportait. Il lui sembla toutefois avoir passé le Rhin.

Le soir du second jour, le prisonnier, dont les yeux étaient toujours bandés, comprit au bruit sonore des roues, qu'on traversait un pont : un pont-levis sans doute, car des chaînes résonnèrent, et, après un instant, les chevaux firent halte.

La portière s'ouvrit ; Pierre Torture, entraîné par ses compagnons, descendit.

Guidé par les mains qui le tenaient solidement, il lui sembla franchir un vaste porche ; il monta des marches et s'engagea dans une suite de longues salles où les pas retentissaient comme sous de hautes voûtes et où le froid était glacial.

Enfin, on s'arrêta et on lui enleva son bandeau.

Il était dans une sorte de vaste crypte ensevelie en de noires draperies funèbres et vaguement éclairée par la morne lueur de torches. Adossées aux murs, il y avait, en face de lui, des stalles de pierre où étaient assis des hommes immobiles, vêtus comme des magistrats. Ils n'étaient pas masqués, mais Torture, à cause de la clarté insuffisante et de la distance, ne pouvait distinguer les traits de leur visage.

Au milieu de la crypte, droite sous la lueur des torches qu'élevaient des valets encapuchonnés, une

jeune femme était debout, vêtue d'une longue robe sombre et voilée d'un voile épais. A ses pieds, il y avait un billot et, contre le billot, un glaive que Torture reconnut pour être semblable à ceux dont faisaient usage en Suisse les exécuteurs.

Alors prit la parole, en langue allemande, l'un des membres du singulier tribunal. Il occupait le siège du milieu et semblait présider. Il dit à Pierre Torture :

— Tu es ici pour accomplir ta mission terrestre. Cette femme est condamnée et tu vas la décapiter.

Torture, d'abord stupéfait par les événements qui s'imposaient à lui, et surtout par cet ordre sinistre, reprit quelque sang-froid et protesta. Il se défendit énergiquement de donner la mort ainsi, sans mandat régulier et sans une injonction de la justice officielle : Il était l'exécuteur légal des justes sentences et non un assassin.

Le président se contenta de renouveler son ordre. Torture persista dans son refus.

Alors le personnage mystérieux, de sa même voix inflexible, et comme une grande horloge droite contre le mur sonnait onze heures, lui dit :

— Tu as un quart d'heure pour te décider. Si ton œuvre n'est pas accomplie à onze heures et quart, c'est toi qui mourras, et nous trouverons un exécuteur.

teur plus complaisant. Sois sûr que celle qui est condamnée n'échappera pas au châtement.

— Mais qu'a-t-elle fait ? demanda Pierre Torture.

— Tu vas le savoir, dit le président.

Mais la femme voilée qui, jusque là, était restée immobile et, en apparence, indifférente, leva la main et l'homme répéta seulement au bourreau de Colmar :

— Tu as un quart d'heure.

Dans le silence, les secondes, dénombrées inexorablement par la grande horloge, tombèrent lourdement une à une.

— Tu n'as plus que deux minutes, dit enfin le président.

Et un valet tendit le glaive au bourreau, mais Pierre Torture le repoussa.

Le président se leva, arma un pistolet.

— Le quart sonne, dit-il.

— Je consens, gémit Pierre Torture.

La femme s'agenouilla, relevant elle-même son voile sur sa nuque.

Pierre Torture saisit convulsivement son glaive...

Un instant après, la tête, mystérieusement condamnée, roulait, toujours voilée, sur les dalles inondées de sang.

Torture alors s'évanouit d'horreur.

Il n'était pourtant pas novice, ainsi qu'il le dit

lui-même par la suite, puisque, depuis vingt-deux ans, il donnait la mort. On le ramena chez lui avec les mêmes précautions prises au moment de son enlèvement. On le laissa en pleine nuit, le lendemain, à quelques pas de sa porte.

Il reçut de l'inconnu qui lui avait parlé le premier trois cents louis au lieu de deux cents « parce qu'il était un honnête homme ».

Avec cet argent, selon la légende, Pierre Torture maria sa fille à un tonnelier de Strasbourg.

Cette histoire est assez dramatique et suffisamment mystérieuse. Alexandre Dumas la connaissait certainement et s'en est sans doute inspiré dans *les Trois Mousquetaires*; l'anecdote historique inspire la péripétie dramatique du roman.

L'aventure authentique et tragique de Pierre Torture est restée une énigme. Malgré la déclaration qu'il en fit aux magistrats et malgré toutes les enquêtes qui suivirent on ne put jamais trouver la moindre trace du château mystérieux, de la victime inconnue, ni de ses juges impitoyables.

Ainsi opéraient au moyen âge les Francs-Juges de la Sainte-Vehme et les redoutables Tribunaux Libres des Illuminés; ainsi opérèrent, beaucoup plus près de nous, certaines Sociétés secrètes.

## Burke et Hare « résurrectionnistes »

### *LA TRAITE DES MORTS*

Des hommes, singuliers et sinistres, exercèrent, il y a un siècle environ, une industrie affreuse, coupable, et pourtant nécessaire dans sa lugubre étrangeté. Leurs exploits se chuchotaient avec un frisson de terreur et on les appelaient les écumeurs de cimetières, les voleurs de morts, les « Résurrectionnistes ».

Dans ce temps-là, les lois anglaises, imbues d'un respect absolu pour la dépouille humaine, et d'accord en cela avec les préjugés populaires, interdisaient formellement la dissection. Seuls, les corps des suppliciés, en certains cas, pouvaient être remis aux chirurgiens. Ces derniers n'avaient pas d'autres sujets pour leurs études d'anatomie et leurs réclamations demeuraient sans écho et avaient comme seul résultat de soulever l'indignation publique.

Réduits, soit à renoncer à des travaux dont ils

entrevoyaient l'immense portée scientifique et qu'ils jugeaient, avec raison, indispensables au progrès de l'art de guérir, soit à se mettre en opposition avec la loi et avec l'opinion, les anatomistes adoptèrent franchement ce dernier parti et engagèrent la lutte. Ils payèrent des voleurs pour aller dérober pour eux des cadavres fraîchement ensevelis et ce furent ces violeurs de sépultures, ces pourvoyeurs des amphithéâtres, auxquels on donna le nom bizarre de résurrectionnistes.

Il est facile d'imaginer l'horreur saisissante et pittoresque de leurs expéditions nocturnes dans l'ombre silencieuse des cimetières, leurs recherches parmi les tombes récentes, l'affreuse besogne de l'exhumation et le transport clandestin du cadavre. Les résurrectionnistes avaient grand soin de dépouiller sur place et entièrement les corps. Ils les emportaient totalement nus et cela parce que dérober un cadavre n'était, selon la loi, qu'un léger délit, tandis que la prise du plus minime objet était un crime passible de la potence. Les plus habiles d'entre eux se vantaient de pouvoir enlever un corps en vingt minutes à partir du moment où ils escaladaient le mur du cimetière jusqu'à l'instant où ils le repassaient, portant le cadavre entre leurs bras et laissant la tombe parfaitement remise en état.

Les résurrectionnistes employaient mille ruses

pour transporter les corps jusqu'aux laboratoires de leurs savants clients. Ils les cachaient dans des charrettes à fourrages, sous des fagots, sous des légumes, dans des voitures de poste, mais une fois le cadavre livré au médecin, celui-ci n'avait rien à craindre, car son laboratoire était inviolable et la police devenait impuissante à agir. Les prix payés aux résurrectionnistes étaient très variables. Ils touchaient de 200 à 400 francs par corps et parfois beaucoup plus pour les « bons sujets ». L'illustre Hunter, le créateur du musée d'anatomie du Collège des Chirurgiens de Londres paya plus de 12.000 francs le corps du fameux géant irlandais Byrne.

Byrne mesurait 2 m. 53. Il gagnait beaucoup d'argent en se faisant voir à Londres, mais il était d'une faible santé et de mœurs dissolues, en sorte qu'il était clair qu'il ne ferait pas de vieux os. Et ce furent ces os justement que convoitait Hunter, qui possédait une magnifique collection anatomique dont le squelette gigantesque eût été la gloire.

Hunter vint trouver Byrne et lui offrit, de sa dépouille livrable après sa mort, 800 livres, c'est-à-dire 20.000 francs, payables de suite. Le géant, saisi d'une indicible horreur, refusa. Le savant revint à la charge, insista et le tourmenta tellement que Byrne, pour être sûr de lui échapper, fit jurer à quatre amis, en qui il avait toute confiance, d'aller le

jeter, quand il serait mort, en pleine mer, dans un cercueil chargé de plomb, car il craignait, s'il se faisait inhumer, d'être déterré par des résurrectionnistes à la solde de son persécuteur entêté. Ce fut pourtant celui-ci qui l'emporta dans ce macabre débat. Quand le géant mourut, pour 500 livres l'anatomiste acheta les croque-morts chargés de l'ensevelir. Ils substituèrent au cadavre un chargement de plomb et clouèrent le cercueil que, fidèles à la parole donnée, les amis du géant allèrent respectueusement jeter à la mer. Pendant ce temps, son corps bouillait dans la grande chaudière du savant victorieux.

Ce dernier, quand il mourut lui-même, laissa toute sa collection au Musée de Londres et l'immense squelette du géant dérobé y est, depuis, exposé.

\*  
\*\*

La réputation sinistre des résurrectionnistes croisait tous les jours et ils inspiraient une horreur grandissante.

Partout des sociétés se créaient pour défendre les cimetières, et les Londoniens notamment formèrent une vaste confédération pour préserver les tombeaux d'atteintes profanatrices. Armés de fusils chargés, les confédérés montaient toutes les nuits la garde parmi les sépultures fraîches. Il en résulta une foule

d'accidents, les veilleurs se tirèrent les uns sur les autres ou tirèrent sur d'inoffensifs passants et les résurrectionnistes continuèrent leurs exploits qui, cependant, devenaient sans cesse plus difficiles.

C'est alors qu'éclata, à Edimbourg, l'affaire Burke et Hare, la plus sinistre que l'on puisse trouver, je crois, dans les annales criminelles.

\*  
\*\*

L'école de chirurgie d'Edimbourg était particulièrement florissante et son enseignement jouissait d'une grande réputation; c'est dire que les résurrectionnistes pourvoaient abondamment de cadavres les anatomistes, parmi lesquels l'un d'eux, le docteur Knox, était spécialement favorisé. Jamais il ne manquait de sujets à disséquer, et il poursuivait avec ardeur, grâce à ce privilège, les travaux d'un grand ouvrage d'anatomie dont la publication prochaine causait une forte sensation dans le monde savant.

Le fournisseur du professeur Knox, le « résurrectionniste » avisé qui ne le laissait jamais manquer de cadavres, était un cordonnier, nommé William Burke, associé à un certain Hare.

\*  
\*\*

Burke et Hare étaient deux Irlandais de la lie

du peuple. Ils habitaient, avec deux femmes du même niveau social, le plus misérable quartier d'Édimbourg, dans le Tanner-Close, allée sale et sombre, où, pour parvenir chez Hare, on descendait au-dessous du sol de la rue, par quelques marches, jusqu'à un corridor qui menait à une chambre tout à fait isolée au fond d'une mesure. Le taudis de Burke était au sixième d'une immense maison en ruine.

À partir de janvier 1828, des disparitions mystérieuses se succédèrent dans la ville. Il s'agissait au commencement de pauvres gens, d'indigents, d'ivrognes, de paysannes, de colporteurs. Ensuite, ce furent deux célébrités d'Édimbourg : une fille, Mary Patterson, très connue pour son extraordinaire beauté, et un jeune mendiant qu'on appelait Jacques l'Idiot et qui était un beau garçon de vingt ans, simple d'esprit, mais fameux pour ses excentricités, sa gaieté, sa douceur et son honnêteté.

La fille d'abord, puis le garçon disparurent. Le public s'émut, et des rumeurs étranges commencèrent à circuler sur des sociétés secrètes qui se nourrissaient de chair humaine et enlevaient les gens pour les manger.

\*  
\*\*

Des mois passèrent, d'autres disparitions eurent lieu, et la terreur grandissait, quand, le 1<sup>er</sup> novembre,

un ouvrier vint prévenir la police que, chez un de ses voisins, dans le logement duquel il était un moment resté seul, il avait trouvé, caché sous de la paille, le corps d'une vieille femme qui avait certainement été assassinée.

Ce voisin était Burke. On perquisitionna chez lui. On n'y trouva rien, mais d'autres indications permirent à la police de saisir une malle destinée au docteur Knox. Cette malle contenait le cadavre de la vieille femme.

On arrêta Burke et on arrêta Hare, son complice. Ce dernier, pour avoir la vie sauve, avoua tout : Burke et lui étaient résurrectionnistes. Ils avaient commencé par vendre le corps d'un vieux militaire qui était mort subitement, leur devant, soi-disant, de l'argent. Ils avaient fait enterrer à sa place un sac de liège et l'avaient porté au docteur Knox, qui le leur avait payé 187 fr. 50. Encouragés par ce succès, qui fut une révélation, ils avaient, tout de suite, perfectionné et simplifié le système habituellement employé.

Au lieu d'aller, avec beaucoup de peine, déterrer les corps dans les cimetières, ils avaient pris le parti de « fabriquer » eux-mêmes les cadavres, objet de leur négoce.

Leur procédé, invention de Burke, était toujours le même. Par un soir de brouillard, ils se promenaient

dans les bas quartiers, ils avisaient un passant, homme ou femme, le choisissant, autant que possible, un peu ivre déjà. Ils liaient conversation, le menaient chez eux. Là, il y avait, sur une table, des verres et du whisky. On buvait; Burke, qui avait la voix belle, se mettait à chanter, et, vers le matin, quand l'invité était tout à fait ivre, Hare passait derrière lui et l'étouffait en lui comprimant la bouche et les narines de ses mains pendant que Burke s'asseyait sur sa poitrine.

Ils avaient commencé par une vieille femme qu'ils durent saouler à deux reprises avant d'en venir à bout, et dont le docteur Knox, sans s'inquiéter des causes de sa mort, donna 250 francs. Ils tuèrent ensuite une mère et sa fille, puis encore une vieille et son petit-fils. Puis une foule d'autres (Hare avoua qu'il s'en rappelait avec certitude seize, mais qu'il devait en oublier pas mal), parmi lesquels se trouvaient Mary Patterson, dont le corps fut, chez le docteur Knox, reconnu par un étudiant avec qui elle avait eu des relations trois jours avant, et qui, pourtant, ne s'étonna pas, et Jacques l'Idiot, à qui Hare fit croire qu'il retrouverait chez eux sa mère, et qui leur donna bien du mal, car il était robuste et se défendit plus d'un quart d'heure.

C'est à la suite de cela que Burke — dont le nom est devenu en anglais synonyme d'étouffer — inventa

le fameux masque de poix que, la nuit, en pleine rue, il collait, pour l'asphyxier, sur la figure de l'ivrogne qu'il avait choisi et dont, avec Hare, il tenait les bras pendant ses convulsions d'agonie, comme s'ils soutenaient un camarade trop agité par le whisky, donnant ainsi, dans l'obscurité fumeuse, le change aux passants.

Burke fut pendu en 1829, aux cris de « Burkez-le! » que poussait la populace. Hare fut relâché, mais il faillit, à plusieurs reprises, être écharpé par la foule. On dit qu'il finit aveugle et mendiant dans les rues de Londres.

\*  
\*\*

A la suite de l'affaire Burke, on songea à modifier la loi interdisant aux chirurgiens de se procurer légalement des sujets, et M. Warburton présenta au Parlement son fameux bill d'anatomie. Les Communes l'accueillirent après une enquête qui révéla des faits monstrueux, mais les Lords le repoussèrent à l'unanimité.

La traite des morts recommença de plus belle, mais au milieu de difficultés grandissantes, si bien que deux bandits, William et Bishop, reprirent la méthode de Burke. Ils furent arrêtés à leur quatrième cadavre et envoyés à la potence.

A la suite de cette affaire, M. Warburton reprit son bill. Il y eut une discussion d'une violence extrême, au cours de laquelle un adversaire proposa que « tous les pensionnés de l'État fussent disséqués après leur mort au même titre que les pauvres gens ». Cependant, les Communes adoptèrent le bill, la Chambre des Lords s'inclina.

Dès lors, les travaux sinistres des « Frères de la Résurrection » furent sans objet.

## « Trouveur d'Or et d'Assassins »

### *POLICE MAGIQUE*

Les sourciers et leur baguette divinatoire sont toujours d'actualité. La science officielle, avec bonne foi et méfiance, étudie leurs pratiques singulières, les admet, les repousse, reste en somme hésitante...

Mais, parmi les adeptes du coudrier qui furent jadis célèbres, il en est un dont l'histoire vaut d'être rappelée, car elle est pittoresque et fit, dans son temps, un bruit énorme.

Au commencement du mois de juillet 1692, un crime horrible fut commis à Lyon. Un marchand de vins et sa femme furent, un matin, trouvés dans leur cave, assassinés, la tête hachée à coups de serpe. Près des cadavres, il y avait une grosse bouteille à demi pleine de vin. Dans une chambre de la maison, l'argent, enfermé dans un meuble, avait été volé. Plusieurs heures s'étaient écoulées depuis le crime; les cadavres des victimes étaient froids. Nul indice n'avait été laissé par les assassins, et la police ne savait de quel côté diriger ses recherches.



Un voisin apporta aux enquêteurs une aide inattendue.

— Je connais un homme qui pourrait vous guider, dit-il au procureur du roi. Il sait trouver les sources, l'argent caché et les criminels avec une baguette de coudrier. C'est un paysan, il s'appelle Jacques Aymar. Il a déjà trouvé le cadavre d'une fermière qui avait été tuée et ensevelie à plus de deux mille pas de chez elle.

Ce secours insolite fut bien accueilli. On fit venir Jacques Aymar-Vernay. C'était un garçon d'une trentaine d'années, de figure intelligente...

La nuit, en grand secret, on l'amena dans la cave du crime. Il tenait dans ses mains sa baguette mystérieuse. Elle tourna avec violence aux endroits où étaient tombées les victimes. Aymar, en même temps, était saisi de fièvre, il tremblait, il avait des nausées, et qui lui arrivait toujours en telle occurrence, expliqua-t-il. Puis, sa baguette indiqua le meuble où l'argent avait été volé et l'endroit du sol où avait été enfouie la serpe, instrument du crime.

Toujours guidé par l'extraordinaire coudrier, Aymar-Vernay se mit en route sur la piste des criminels. Il parcourut Lyon, suivit la rive droite du Rhône et s'arrêta chez un jardinier où, sur une table, trois bouteilles de vin, dont une seule avait été bue,

se trouvaient. La baguette indiqua cette bouteille. Les commissaires du parlement, qui accompagnaient Aymar, interrogèrent le jardinier et ses enfants. Ces derniers avouèrent que le dimanche matin, — le lendemain du crime, — trois hommes de mauvaise mine, qu'ils dépeignirent, s'étaient glissés dans la maison et avaient bu. Les enfants, qui avaient, malgré une défense formelle, laissé la porte ouverte, n'avaient pas osé raconter à leur père cette intrusion d'inconnus.

C'était un succès. Les commissaires, encouragés, suivirent encore Aymar. Sur la berge, plus loin, la baguette désigna des pas sur le sable. Les assassins s'étaient embarqués. On prit, pour les suivre, un bateau que la baguette guida à travers les plus dangereuses passes du fleuve.

Le coudrier, au cours de ce fantastique voyage, désigna tous les points de la rive où avaient pris terre les meurtriers, tous les endroits où ils s'étaient arrêtés et même les pots et les assiettes dont ils s'étaient servis pour boire et manger. On arriva enfin au camp de Sablon, mais, au milieu de la foule des soldats, la baguette sembla s'égarer.

Les commissaires n'osaient poursuivre trop ouvertement leur enquête, car ils n'avaient pas de pouvoirs officiels et ils craignaient que les soldats ne leur fissent un mauvais parti. Ils ramenèrent à Lyon

Aymar-Vernai et, munis enfin de tous les pouvoirs nécessaires, reprirent la piste. Aymar-Vernai déclara, selon sa baguette, que les meurtriers avaient bien séjourné au camp, mais qu'ils l'avaient quitté. On continua le voyage. On arriva à Beaucaire, où la baguette désigna la prison dont on fit comparaître les hôtes.

Le coudrier, en présence d'un bossu qui était détenu pour un larcin sans importance fut animé d'une giration furieuse. Le bossu, accusé du crime, nia tout d'abord avec indignation, mais Aymar lui raconta son voyage, lui dit où il s'était embarqué, où il avait bu et mangé, et le bossu, affolé, avoua. Il avait fait le guet pendant le crime qui avait été commis à dix heures du soir par deux Provençaux. Ceux-ci ayant demandé au marchand de vin de leur remplir une grosse bouteille de vin, l'avaient suivi dans la cave, où ils le tuèrent, ainsi que sa femme, avec la serpe. Ils volèrent cent trente écus, huit louis d'or et une ceinture d'argent. Le bossu ne put dire leur nom ni de quel côté ils s'étaient enfuis après l'avoir laissé à Beaucaire, où il fut du reste, par la suite, exécuté.

\*\*

Ce succès établit la gloire d'Aymar-Vernai. Tout

le monde parlait du paysan et de son pouvoir miraculeux.

Avec son coudrier, il découvrait les eaux souterraines, les assassins, les voleurs et aussi l'or et l'argent cachés, les maléfices et les limites exactes des terres dont les bornes avaient été enterrées ou reculées par des voisins indéliçats. Mais il ne pouvait suivre la piste d'un criminel qu'en partant de l'endroit où le crime avait été commis, et dès que le coupable, désigné, avait avoué, sa baguette ne tournait plus.

Le bruit de ces événements insolites vint jusqu'à Paris. Ils étaient attestés par les magistrats, l'intendance, le procureur du roi, le doyen des médecins, l'abbé de La Garde, des avocats, des notables. Les gazettes du temps, et notamment le *Mercure*, sous le titre : *Un prodige arrivé à Lyon*, en firent le récit. M. de Vagini, procureur du Roi à Grenoble, publia l'*Histoire Merveilleuse d'un paysan qui, conduit par la baguette divinatoire, a suivi un meurtrier pendant quarante-cinq heures sur la terre et plus de trente heures sur l'eau*. De vives controverses s'élevèrent, non sur la réalité des faits, dont personne ne doutait, mais sur l'explication à en donner, les uns croyant à une loi physique encore inconnue, les autres à une intervention diabolique.

Jacques Aymar-Vernai fut alors célèbre dans toute la France et c'est ce qui le perdit. On l'appela à Paris pour y faire montre de sa science miraculeuse et le fils du grand Condé, Henri-Jules de Bourbon-Condé, le fit venir en son hôtel où un vol avait été commis.

Ce fut lamentable. Le coudrier, impressionné, dit Aymar, par le luxe du prince, se trompa grossièrement. On tenta un autre essai. Dans le jardin on enfouit, dans cinq trous, de l'or, de l'argent, du cuivre, des pierres et du bois. La baguette prit le cuivre pour l'or et, invitée à désigner l'argent, indiqua un tas de fumier dans la cour.

Toutes les autres expériences échouèrent aussi misérablement et le paysan, pressé de questions, finit par avouer au prince qu'il n'était qu'un imposteur. Ses miraculeuses découvertes de Lyon étaient une habile comédie montée avec l'aide de complices qui le renseignaient et dont plusieurs faisaient partie de la police locale. Il avoua qu'il faisait lui-même, par un mouvement des doigts, tourner sa baguette, et qu'il n'avait imaginé cela que pour gagner de l'argent.

C'était, aux prodiges de Lyon, une explication à laquelle on n'avait pas songé. Elle n'avait rien de surnaturel, mais était très humaine.

## Les Bêtes devant la Justice

Il est impossible de rien imaginer de plus extraordinaire que ces fantastiques procès intentés jadis à des animaux. Plus de quatre-vingts condamnations furent prononcées de 1120 à 1741 contre des coupables qui n'appartenaient pas à l'espèce humaine, et nombre d'entre eux furent excommuniés.

\*  
\*\*

Ces procès étaient de deux sortes. S'il s'agissait de la punition du meurtre d'un être humain, l'animal — taureau, cheval, ou, le plus souvent, porc ayant tué un enfant — était saisi, incarcéré et traduit devant le tribunal ordinaire. Le procureur requérait pour l'accusation; on entendait les témoins et le juge prononçait la sentence, qui était ensuite exécutée. Pour l'exécution, du reste, la bête condamnée était quelquefois revêtue d'habits d'homme.

C'est ainsi qu'en 1386, sur sentence du juge de

Falaise, une truie qui avait « déchiré à mort » un enfant, fut jugée, condamnée et pendue « habillée », sur la place de la ville. L'exécuteur reçut pour salaire 10 sous et 10 deniers tournois, plus un gant neuf. En 1389, un cheval, sur information faite par les échevins de Motbar, fut condamné à mort et exécuté pour meurtre. Au XIV<sup>e</sup> siècle encore, un taureau indompté s'étant échappé et ayant « occis un homme par furiosité », fut, sur l'ordre de Charles, comte de Valois, saisi, jugé et pendu aux fourches patibulaires de Noisy-le-Temple. En 1494, un pourceau, coupable d'avoir « défacié » et étranglé un jeune enfant dans son berceau, fut exécuté sur sentence du grand Mayeur de Saint-Martin de Laon, formulée en ces termes : « Nous, en détestation et horreur dudit cas, « et afin d'exemplaire justice, avons dit, jugé, sentencié, prononcé et appointé que ledit pourceaulz « sera, par le maître des hautes œuvres, pendu et « étranglé sur une fourche de bois. »

Enfin, pour ne plus citer qu'une seule de ces stupéfiantes condamnations, mais qui est plus folle que toutes les autres, il faut mentionner celle que Gross raconte dans sa *Petite Chronique de Bâle*. Elle fut prononcée contre un coq, lequel, accusé d'avoir pondu un œuf (la bizarre légende des « œufs de coq », qui sont ensorcelés et d'où naît un basilic, est venue presque jusqu'à nos jours) et *convaincu* de ce crime,

fut, sur une place de la ville, brûlé *avec son œuf* en présence d'un grand concours de populaire qui le huait.

\*  
\*\*

D'autres fois, ces procès étaient intentés aux animaux nuisibles par les habitants des campagnes qui avaient à en souffrir. C'était généralement alors par-devant l'officialité, (le tribunal ecclésiastique), que la plainte était portée.

Elle commençait souvent en ces termes : « Messieurs, les pauvres habitants qui sont à genoux, la larme à l'œil, recourent à votre justice... »

Suivait l'exposé des griefs.

La citation était ordonnée par le juge et faite par un huissier qui se transportait au « domicile des délinquants », les assignait à comparaître et, après trois sommations, les déclarait défaillants.

Alors, le tribunal leur nommait un curateur, auquel s'adjoignait un avocat qui présentait la défense de ses clients : chenilles, hannetons ou mulots. Et le procès se déroulait. Mais souvent les plaignants offraient à la vermine, contre laquelle ils plaidaient, une transaction, c'est-à-dire la libre jouissance d'une portion de terre, à condition qu'elle n'envahirait plus le reste de leurs cultures.

Cela, qui semble tout à fait insensé, est pourtant rigoureusement exact. Dans le procès que les vignerons de Saint-Jean-de-Maurienne engagèrent en 1587 contre les insectes qui détruisaient leurs vignes et qu'ils appelaient *verpillons ou amblevins*, l'avocat, nommé pour défendre ces derniers, proclama qu'ils avaient droit à la vie et qu'en dévastant les vignes ils exerçaient une faculté légitime. Les plaignants finirent par concéder aux *amblevins* une pièce de terre hors des vignobles en y gardant le droit de passage, mais « sans causer touttefois aulcung préjudice à la pasture des dictz animaux. »

La même chose eut lieu dans les cantons de Mayence que ravageait une nuée de cantharides. A ces insectes, le juge accorda aussi un curateur « attendu l'exguité de leur corps et en considération de leur jeune âge » qui leur donnait les *benéfices que la loi accorde aux mineurs*. Et là encore un terrain fut accordé aux bestioles « défenderesses ».

\*  
\*\*

En 1510, avait eu lieu le fameux procès plaidé à Autun contre les rats. Barthélemy Chassanée (qui fut plus tard premier président du Parlement de Provence) les défendit, exigeant que tous les rats fussent cités individuellement et exposant éloquem-

ment combien le délai qu'on leur accordait pour déguerpir était insuffisant, vu les difficultés du voyage.

Ce maître du barreau trouva tant d'armes légales et usa d'une éloquence si touchante pour servir la cause des rongeurs, ses clients, qu'il acquit l'admiration de tous les plaideurs et que sa réputation se fonda sur cette affaire.

\*  
\*\*

Tels furent ces procès bizarres. La crédulité aux anciens jours était grande. La sorcellerie était alors capable, pour faire le mal, de prendre tous les masques, et à travers l'homme ou la bête qu'on jugeait possédés, on atteignait le démon. En outre, dans la simple morale d'un temps de violence, le meurtre appelait impérieusement le châtement sans qu'on ait à s'embarrasser de vaines recherches de responsabilité.

Dans les procès de « bestialité », l'être humain, et l'animal, complice involontaire, étaient de compagnie brûlés, et avec eux, en même temps, les pièces du procès pour que la mémoire d'actes aussi détestables ne subsiste pas.

On peut croire que peut-être, pour le législateur, l'exécution solennelle d'animaux « coupables », quels

que soient leurs crimes, et d'autre part les droits de défense scrupuleusement accordés à une vermine dévastatrice devaient-ils être comme un exemple imposant aux hommes de ces temps sans merci le respect de la loi et le respect de la vie.

## Les Gentilshommes de Fortune

Les pirates qui écumèrent les océans des deux mondes, et particulièrement les mers d'Amérique, pendant le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, se donnèrent eux-mêmes ce nom de Gentilshommes, ou encore Chevaliers de Fortune.

Leur histoire est assez extraordinaire mais fort mal connue, car les documents sont bien difficiles à trouver, même en Angleterre et aux Antilles, et nul gentilhomme de Fortune n'a jamais songé à écrire ses mémoires. Presque tous, d'ailleurs, périrent de mort violente et prématurée.

Cependant, les pièces des procès instruits dans la Métropole ou aux Iles contre ceux d'entre eux qui furent capturés, jugés et pendus; les proclamations des autorités qui leur offraient le pardon s'ils voulaient se soumettre ou bien qui mettaient leur tête à prix, enfin les rapports de style emphatique et vague, des commandants des vaisseaux envoyés pour les détruire, nous fournissent quelques renseigne-

ments officiels. Il faut y joindre la nomenclature minutieuse des crimes commis par chacune de ces bandes de forbans, des navires coulés ou incendiés, des équipages égorgés, des villes mises à sac, qu'a dressée le capitaine anglais Charles Johnson, qui fut leur contemporain. En outre, de nombreuses légendes, des récits de fantastiques exploits, d'atrocités extravagantes et de trésors immenses enfouis en de mystérieuses cachettes, ont encore cours sur les côtes du Sud des États-Unis, et surtout dans les plantations des Antilles, où les très vieux nègres les débitent aux veillées, dans leur patois pittoresque, en les enjolivant de leur mieux, mais avec une abondance de détails horribles et une conviction solennelle et superstitieuse qui font frémir leurs auditeurs et donnent une forte idée de la terreur qu'inspiraient les Chevaliers de Fortune, puisqu'il suffit d'évoquer leurs spectres redoutables pour la faire renaître après deux siècles.

\*  
\*\*

Il faut, tout d'abord, établir une distinction entre ces forbans et les Frères de la Côte, cette association étrange et formidable qui, dans les mers d'Amérique aussi, fit une si rude guerre aux Espagnols, de 1630 environ jusqu'aux dernières années du siècle.

En ce temps-là, tout ce qui était espagnol inspirait,

dans le Nouveau-Monde, une haine inexorable. Les phases de la conquête, au xvi<sup>e</sup> siècle, avaient été, on le sait, d'une telle atrocité envers des peuplades presque sans défense que l'indignation de toute l'Europe, où pourtant on n'était pas très impressionnable au sujet des horreurs de la guerre, avait été soulevée. Pour ne citer qu'un exemple, à Cuba (que Colomb croyait tout d'abord être l'extrémité Est de l'Asie *et qu'il fut défendu, sous peine de mort, et jusqu'en 1618, de considérer comme une île*) les conquérants, en cinquante ans, réduisirent le nombre de la population indigène de 200.000 à 30.000, desquels, au xvii<sup>e</sup> siècle, il restait à peine 6.000. En outre, les immenses richesses, les trésors éblouissants des mines d'or et d'argent de la Nouvelle-Espagne, excitaient une convoitise universelle qu'exaspéraient encore les lois impitoyables promulguées par les conquérants qui, se prévalant de la bulle du Pape Alexandre VI, par laquelle la propriété exclusive des deux Amériques leur était concédée, défendaient à tout étranger de négocier aux « Indes Espagnoles » et même d'y mettre le pied.

Les Frères de la Côte, les boucanniers et les flibustiers de l'Île de la Tortue étaient des aventuriers français et anglais qui, originairement, se réunirent pour lutter contre les tyrans du Nouveau Monde, et qui acquirent rapidement une puissance si grande

qu'elle aurait pu changer les destinées de l'Amérique. Ils avaient une organisation redoutable, obéissaient à une forte discipline militaire et, malgré leurs excès, leurs pillages et leurs cruautés, n'étaient pas des bandits en révolte contre la Société toute entière. Les gouvernements de France et d'Angleterre leur accordaient des lettres de marque, se servaient d'eux comme les Hollandais se servirent des Gueux de Mer, et appuyaient, toujours officieusement et souvent officiellement, leurs entreprises audacieuses que marquaient d'étonnants hauts faits et des succès extraordinaires. Ils furent enrôlés, régulièrement, pour le compte de Louis XIV dans l'expédition contre Carthagène de Cuba, que Pointis commanda en 1697; et l'un des plus fameux de leurs chefs, Morgan-tête-rouge, qui dans sa tentative contre Panama, commandait une flotte de trente-sept bâtiments, naviguant sous le pavillon britannique, fut créé Chevalier par le roi Charles II, et devint commissaire de l'amirauté anglaise et gouverneur de la Jamaïque. Il faut remarquer, d'ailleurs, que la guerre de la Ligue d'Ausbourg, en éclatant, mit fin à l'association des flibustiers français et anglais, ce qui prouve bien leur nationalisme.

Les pirates qui vinrent après eux et auxquels, par habitude ou confusion, on donna quelquefois ce nom de flibustiers qui portait la terreur avec lui, n'avaient

de commissions ni de papiers d'aucun état souverain, et ne connaissaient d'autre étendard que le pavillon noir à tête de mort, qu'ils déployaient dans tous leurs engagements. Ils étaient des ennemis du genre humain, comme les appelaient les proclamations lancées contre eux, des voleurs et des assassins publics sur l'Océan, des brigands des grands chemins marins, dénationalisés par leurs crimes et qui attaquaient indistinctement, au hasard de la rencontre, les navires de tous les pays, y compris le leur. Ces forbans étaient d'origine anglaise pour la plupart, et on les désignait sous le nom de Pirates de la Nouvelle-Providence, car ils eurent, pendant quelques années, leur quartier général dans cette île.



**JACQUES AVERY :**  
**« L'HEUREUX PIRATE »**

Mais avant d'arriver à leur histoire même, il faut dire quelques mots des hommes étranges qu'on appela les Rois de Madagascar et dont le plus célèbre, le capitaine Jacques Avery, fut comme le précurseur des pirates du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il précéda de plus de vingt ans. La légende qui l'entoura, et la renommée de ses succès prodigieux, contribuèrent, certainement, à entraîner nombre de marins à quitter la vie régulière pour se faire écumeurs.

Avant le traité de Ryswick, à l'époque où la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne étaient en alliance, une formidable contrebande avait été organisée par les Français établis à la Martinique, pour négocier avec les Espagnols du Pérou. Les gardes-côtes qui devaient réprimer cette contrebande, étaient en petit nombre, faibles et mal armés, en sorte qu'ils osaient à peine quitter leurs ports d'attache, et la protection des forts, et ne se risquaient jamais à attaquer les

navires contrebandiers qui étaient rapides et redoutables. Ceux-ci, ainsi, exerçaient en toute liberté leur trafic.

Afin de remédier à cet état de chose, le gouvernement espagnol, n'ayant pas de vaisseaux de guerre disponibles, prit le parti de louer en Angleterre et en Hollande, des navires tout armés. Des marchands de Bristol, pour profiter de l'aubaine, s'étant alors associés, équipèrent deux bâtiments de trente canons et cent vingt tonnes chacun. Leurs agents en Espagne négocièrent l'affaire, et les deux vaisseaux, qui s'appelaient, le *Duc* et la *Duchesse*, firent voile vers la Corogne et y jetèrent l'ancre pour attendre les ordres du gouvernement espagnol et l'arrivée de plusieurs gentilshommes castillans qui devaient s'embarquer pour les Iles.

Jacques Avery était premier maître sur le *Duc*. C'était un homme intelligent, assez instruit, parfaitement brave et dénué de tout scrupule. Il forma le projet de s'emparer du vaisseau et n'eut pas de peine à gagner à ses plans la majeure partie de l'équipage du *Duc* et une bonne partie de celui de la *Duchesse*. Le commandant du *Duc* était un certain capitaine Gibson, bon marin, mais qui avait l'habitude de boire trop de liqueurs : après le souper il était quotidiennement ivre-mort.

Un soir, vers dix heures, le capitaine Gibson venait,

selon sa coutume, de rouler dans sa cabine complètement assommé par le rhum, et une partie de l'équipage, (tout ce qui n'était pas du complot), était descendue pour dormir, lorsqu'une chaloupe de la *Duchesse*, prévenue par signal, accosta sans bruit. Elle amenait ceux des matelots de ce vaisseau qu'Avery avait gagnés à son projet. A l'instant même, en pleine nuit, le *Duc* leva l'ancre et mit à la voile, gouvernant vers la haute mer.

Du port on s'aperçut de cette fuite, mais les autorités espagnoles n'avaient aucun moyen pour y remédier. C'est en vain qu'elles offrirent une grosse somme au capitaine d'une frégate hollandaise, qui était à l'ancre, s'il voulait poursuivre les fugitifs. Le hollandais refusa « n'ayant pas d'ordres » et le *Duc*, sans entrave ni poursuite, abandonna à jamais la Corogne et le service de l'Espagne.

Cependant, au petit matin, Avery entra dans la cabine du capitaine Gibson, lequel n'avait pas cessé de dormir. Il le réveilla difficilement en le secouant.

— Eh bien, qu'y a-t-il? demanda Gibson, encore égaré par l'ivresse, quel temps fait-il? il me semble que le vaisseau chasse sur ses ancres.

— Il fait le plus beau temps du monde, répondit froidement Avery; nous sommes en mer avec un vent frais.

— En mer! comment en mer? cria Gibson dégrisé en se dressant.

— Oui, dit Avery. Nous allons à Madagascar. J'ai l'intention de faire ma fortune et celle de tous ces braves compagnons... mais déguerpez d'ici, vous n'êtes plus capitaine. C'est moi qui commande maintenant et il mē faut ma cabine de capitaine.

Il offrit ensuite de l'enrôler comme un de ses lieutenants. Le capitaine Gibson refusa et Avery lui permit de prendre une chaloupe et de regagner la terre avec quelques hommes de l'équipage qui refusèrent également de se faire pirates.

Le *Duc*, sous le commandement d'Avery, continua sa route vers Madagascar. En arrivant dans la grande île africaine, les pirates rencontrèrent une bande de forbans français qui étaient venus s'y réfugier après avoir déserté des Indes Occidentales, sur deux grandes chaloupes. Avery, qu'ils prirent d'abord pour un officier régulier chargé de les capturer et devant qui ils fuirent, les détrompa bientôt et en fit ses alliés. Le *Duc*, en compagnie des deux chaloupes, quitta Madagascar et alla croiser, cherchant fortune, sur les côtes de l'Arabie. Ils rencontrèrent un grand vaisseau qu'ils attaquèrent à coups de canon, tout en déployant leur drapeau de pirates qui était noir avec la figure d'un squelette perçant un cœur sanglant. Le vaisseau

se rendit aussitôt. C'était un bâtiment hollandais appartenant au Grand Mogol, dont une des filles était à bord avec une suite nombreuse, pour aller faire son pèlerinage au tombeau de Mahomet. Avery et ses hommes s'emparèrent de la cargaison et des bagages des passagers. Ce butin était d'une richesse extraordinaire. Les diamants et les pierreries, à eux seuls, auraient suffi à enrichir les pirates. Ceux-ci, d'ailleurs, ayant tout pris, ne firent pas de mal à leurs victimes, et le vaisseau eut permission de retourner à son point de départ.

Avery, après cet exploit magnifique, reprit la direction de Madagascar. Mais il ne se souciait pas de partager avec tant de complices la fortune conquise. Il réunit, sur le *Duc*, ses premiers compagnons, ceux qui étaient venus de Bristol avec lui, et leur représenta qu'il y avait vraiment une injustice intolérable à partager tant de richesses avec des vagabonds étrangers qu'ils avaient recueillis par bonté d'âme à Madagascar et qui ne leur avait été d'aucune aide. Les pirates, naturellement approuvèrent à l'unanimité, et Avery leur fit part d'un plan qui les enthousiasma et qu'il mit en œuvre aussitôt.

Il fit appeler à son bord les commandants des chaloupes et leur exposa qu'il y avait grand danger à ce que les richesses qu'ils s'étaient partagées fussent réparties comme elles l'étaient sur des bâtiments aussi

petits, qui pouvaient faire naufrage ou être capturés facilement. Il leur proposa, dans leur intérêt, de transporter les coffres scellés contenant leur part du trésor à bord du *Duc*, qui était assez fort pour résister à la mer et aux vaisseaux ennemis, et pour transporter sûrement tout le butin à Madagascar. Cette proposition fut acceptée avec empressement par les naïfs forbans qui se hâtèrent d'apporter à bord du vaisseau d'Avery leur part toute entière. La nuit suivante, au milieu de l'obscurité, le *Duc* faussa compagnie aux chaloupes en changeant de direction et en mettant toutes voiles dehors. Au matin, les aventuriers des chaloupes se trouvèrent dépouillés et abandonnés. La trahison leur parut si abominable que quelques-uns n'y voulurent pas croire. Ils continuèrent leur route vers Madagascar afin de s'y réfugier et avec l'espoir vague d'y retrouver Avery. Cet espoir fut, bien entendu, déçu et tout à l'heure, nous verrons ce qu'il advint de ces hommes.

Avery, cependant, en possession d'un trésor immense qui consistait principalement en pierres précieuses qu'il avait séparées de leurs montures pour les rendre méconnaissables, fit voile vers les Antilles. Il avait, après la trahison, partagé le butin avec les pirates anglais qui étaient restés avec lui sur le *Duc*, mais il avait trouvé le moyen de leur soustraire la majeure partie des diamants qu'il avait cachés dans sa ceinture,

de sorte, qu'il portait sur lui, constamment, une fortune de plus de 25.000 livres sterling.

Le *Duc* atteignit sans encombre l'île de la Providence, dans les Bahama (qui joua un si grand rôle dans l'histoire des Chevaliers de Fortune). Là, les pirates résolurent de se défaire de leur vaisseau par lequel ils craignaient d'être compromis, et ils le vendirent en prétextant un ordre de leurs armateurs. Ils achetèrent une grande chaloupe et se rendirent à Boston. Dans cette ville, Avery fit diverses tentatives infructueuses pour vendre quelques-uns de ses diamants, mais, craignant une enquête qui eût abouti pour lui à la potence, il préféra ne pas insister et s'embarqua pour l'Europe avec ce qui restait de sa troupe.

Ils arrivèrent en Irlande et se séparèrent aussitôt à terre.

Dix-huit d'entre eux, profitant de l'élasticité des lois anglaises qui dans ce temps-là régissaient les crimes contre le droit des gens, demandèrent leur grâce et l'obtinrent. Plusieurs s'enrôlèrent à bord des vaisseaux de la marine royale. Les autres disparurent.

Quant à Avery, il se trouvait sans un sou dans sa poche, mais avec une fortune dans sa ceinture. Il passa en Angleterre, à Biddiford, dans le Devonshire et demanda, en grand secret, conseil à un de ses anciens amis duquel il se fit reconnaître. L'ami s'em-

pressa de lui présenter des bijoutiers qui prirent en dépôt les diamants avec promesse de les vendre et en versant une somme relativement minime, comme à valoir sur le marché. Avery dépensa rapidement ce qu'il avait touché, et lorsque, sans argent, il réclama ses diamants, ou le complément de leur prix aux bijoutiers, ceux-ci, tout simplement, le menacèrent de le dénoncer. Ce genre de chantage réussit pleinement. L'infortuné pirate s'enfuit en Irlande, puis il revint en Angleterre et, mourant de faim, échoua à Plymouth.

Avery, cependant, sans qu'il s'en doutât, était célèbre en Angleterre. Il était devenu un personnage de légende, le héros des plus merveilleuses histoires, l'aventurier magnifique dont le nom était synonyme de gloire, de puissance, de richesses prodigieuses et dont l'exemple enflammait les imaginations audacieuses et faisait trouver bien piètres les croisières régulières aux jeunes marins ambitieux, et bien lourde la dure discipline du bord.

Il était, disait-on, gendre du Grand Mogol, empereur de la mer et roi de Madagascar, c'est-à-dire, dans l'opinion populaire, d'un merveilleux pays plus vaste que l'Europe. Il avait érigé des forts imprenables, défendant des magasins immenses, où toutes les richesses des Indes et de l'Amérique, venaient s'accumuler. Il possédait une flotte invincible, montée par les

plus déterminés aventuriers recrutés dans le monde entier, et son fameux pavillon noir au cœur sanglant transpercé par un squelette flottait en maître sur la surface des mers, du Cap de Bonne-Espérance au Golfe du Mexique, du Brésil jusqu'à la côte du Malabar.

Un drame, fait d'après cette légende, et intitulé *Jacques Avery ou l'heureux Pirate*, avait été joué avec succès dans toute l'Angleterre, et, chose curieuse, cette légende n'avait pas seulement cours parmi le populaire. Le Gouvernement anglais s'était sérieusement ému de la puissance du « Roi de Madagascar » auquel on attribuait tous les actes de piraterie et tous les coups de mains audacieux qui se commettaient dans le monde entier. Le roi Guillaume et ses conseillers avaient délibéré s'il convenait d'envoyer une flotte contre Avery ou bien de lui offrir un pardon complet de ses crimes et un solide traité d'alliance. Etant donné les difficultés que l'Angleterre avait alors avec la France, et qui occupaient ses forces militaires, Guillaume et ses conseillers s'étaient arrêtés à cette dernière décision.

Le soir du jour où la proclamation en fut lue et affichée à Plymouth (comme dans tous les ports anglais), en cette ville, à la taverne du « Peck d'Argent », de nombreux matelots étaient réunis, la com-

mentant avec vivacité, parlant de la gloire d'Avery, de sa puissance et de son bonheur.

Parmi eux, était un homme déguenillé qui dormait appuyé sur une table. Il avait demandé la permission d'entrer se reposer, et, par commisération et esprit de corps, car son aspect et ses paroles décelaient l'homme de mer, on lui avait offert un verre d'ale et un morceau de pain. Le tumulte réveilla tout à coup cet homme. Il demanda ce qu'il y avait. On lui expliqua que le Gouvernement offrait le pardon à Jacques Avery, l'illustre Roi de Madagascar, s'il consentait à se soumettre.

— D'ailleurs, ajoutèrent les matelots, il s'en moque bien du pardon du roi Guillaume, lui Avery, qui va devenir Empereur des Indes...

— Le pardon!... j'accepte! j'accepte! je me sou mets!... cria le mendiant en sautant sur ses pieds. On le crut fou, mais il raconta son histoire, montra ses papiers, et prouva de façon irréfutable, qu'il était bien Jacques Avery.

Il n'eut d'ailleurs pas le loisir de faire sa soumission. Il mourut la nuit même, dans la rue, épuisé par ses privations. On raconte que l'on ramassa son cadavre sous l'affiche portant le titre de la pièce faite selon sa légende : *l'Heureux Pirate*.

Il n'avait pas sur lui de quoi payer les planches de son cercueil.

Nombre de gens refusèrent de croire à cette mort. On prétendit qu'un faux Jacques Avery avait joué le rôle de l'ancien premier maître de Bristol, et que Jacques Avery, bien vivant, comblé de richesses et de puissance, coulait triomphalement ses jours dans ses palais féériques des Grandes Indes, parmi les splendeurs inconnues et des voluptés fabuleuses.

## LES ROIS DE MADAGASCAR

Cependant, les pirates des chaloupes, que Jacques Avery avait spoliés, parvinrent à Madagascar et se rendirent pleinement compte alors qu'ils étaient abandonnés à jamais par leurs infidèles complices. D'autres aventuriers, vers le même temps, débarquèrent aussi sur la côte de la grande île africaine.

Ces derniers avaient fait partie d'une expédition commandée par les capitaines anglais, Georges Der et Thomas Tew, que le gouverneur des Bermudes avait chargés d'attaquer le comptoir français de Gorée. Une violente tempête avait assailli et séparé les vaisseaux. Der, désespéré, était revenu aux Bermudes. Tew, jeté vers le sud, avait doublé le Cap de Bonne-Espérance, et remontant ensuite le long de la côte africaine, avait gagné les parages du détroit de Bab-el-Mandeb. Là, il avait rencontré un grand vaisseau venant des Indes et faisant voile vers l'Arabie, il l'avait attaqué et capturé. La prise était si riche que chacun des assaillants eut pour sa part l'énorme somme de 3.000 livres sterling. Tew, mis en goût par un

succès aussi prodigieux, aurait voulu continuer son nouveau métier et faire de la piraterie en grand, mais ses compagnons, et spécialement son quartier-maître, s'y refusèrent et résolurent de s'en tenir là. Ils se séparèrent de leur capitaine et allèrent à Madagascar pendant que Tew gagnait Rhode-Island où il fit sa paix avec le gouvernement anglais, toujours plein de mansuétude envers ses nationaux qui pillaient les navires étrangers.

A Madagascar, les hommes de Tew s'unirent aux anciens compagnons d'Avery et se rendirent maîtres de toute la contrée. Les indigènes, terrifiés par les armes à feu qu'ils ne connaissaient pas encore, se soumirent sans résistance et les pirates devinrent, véritablement, les rois de l'île. Chacun d'eux s'était emparé d'un grand nombre de nègres qu'ils se procuraient au cours des nombreuses guerres que les tribus indigènes se faisaient. Les blancs prenant partie pour l'un ou pour l'autre des belligérants, faisaient pencher la victoire du côté qui leur convenait, et choisissaient leurs prisonniers parmi les vaincus. Ils se réservaient les plus jolies femmes et réduisaient les hommes au plus dur esclavage.

Cependant, des querelles éclatèrent bientôt entre les pirates, et les nègres tyrannisés en profitèrent pour former un complot afin de les assaillir au milieu de la nuit et de les massacrer.

Les nègres furent trahis par une femme de leur couleur qui avait été la compagne de l'un des pirates, et qui fit 20 milles en trois heures de nuit, à travers la forêt, pour avertir son ancien amant. Les blancs se réconcilièrent à l'instant et se réunirent pour se défendre. Ils reçurent les nègres à coups de fusil et en tuèrent un grand nombre, ce qui assura définitivement leur autorité.

Par la suite, ils prirent les plus grandes précautions pour se mettre à l'abri d'une attaque. Ils n'étaient pas un contre mille, et pour conquérir une sécurité parfaite, ils établirent des huttes cachées au fond des bois, qu'on ne pouvait atteindre qu'après avoir fait plusieurs centaines de mètres à travers un passage étroit, où un seul homme pouvait avancer de front, et qui était taillé dans des buissons garnis d'épines acérées. Chaque habitation était en outre, entourée de fossés et de murs sans porte, qu'on ne pouvait franchir ou escalader qu'au moyen d'une échelle, instrument absolument inconnu des nègres malgaches qui n'osaient y monter. On remarquera l'analogie qui existe entre ces singulières petites forteresses et l'habitation de Robinson Crusoé, dans son île. A ce propos, il est permis de faire observer que l'île de Juan Fernandez n'est pas du tout le point du globe où Daniel de Foë a fait vivre son héros. Mais c'est bien à Juan Fernández que Selkirk, le

marin anglais, passa quatre ans, de 1704 à 1709; et il est certain que l'écrivain s'est inspiré des aventures de cet homme, pour concevoir son œuvre, mais il a assigné pour domaine et prison à Robinson Crusoë une île de l'Atlantique, qu'il situe vers l'embouchure de l'Orénoque, au sud de la Trinité, alors que Juan Fernandez est dans le Pacifique, à l'ouest du Chili.

Les rois de Madagascar, d'ailleurs, eurent bientôt tout l'aspect de Robinson. Ils étaient vêtus de peaux de bête avec le poil en dehors; ils portaient le fusil sur l'épaule et la hache à la ceinture, leur visage était singulièrement hâlé et leurs cheveux incultes sous leurs bonnets de fourrure, leur longue barbe hirsute leur donnait une physionomie sauvage.

C'est ainsi que le capitaine Woode Rogers, commandant le vaisseau *Les Délices*, de la marine anglaise, et qui, par la suite, fut gouverneur de la Providence, les trouva lorsque, en 1712, il aborda à Madagascar, afin d'acheter des esclaves pour les revendre aux Hollandais de Batavia. Les anciens pirates vivaient chacun dans son habitation des bois, où ils se retranchaient à la moindre alerte. Ils avaient oublié totalement la vie civilisée et un seul d'entre eux savait encore lire et écrire. C'était un ancien bachelier de la Tamise qui avait fui après un meurtre, et qui servait aux autres de secrétaire d'État. Les nègres

réduits en esclavage les servaient, établissaient leurs plantations, semaient leur riz et allaient recueillir les impôts en nature que les villages qu'ils « protégeaient » étaient contraints à leur payer.

Lorsqu'ils virent le vaisseau de Woode Rogers, ils commencèrent par se cacher dans leurs retraites inexpugnables, et n'en sortirent qu'au bout de quelques jours. Alors, ils s'abouchèrent avec lui, et lui vendirent, pour des armes, des munitions, des vêtements et des ustensiles de toutes sortes, un très grand nombre des infortunés qu'ils appelaient « leurs sujets » et qui furent embarqués.

Ils essayèrent aussi de s'emparer du vaisseau en débauchant son équipage, mais le capitaine Rogers déjoua facilement leur tentative, et *Les Délices* leva l'ancre avec sa cargaison d'esclaves, abandonnant à leur sauvage royauté les princes de Madagascar, qui vécurent longtemps encore au milieu des peuplades qu'ils opprimaient et entourés d'une nombreuse descendance qui se fondit peu à peu parmi les indigènes.



## LES PIRATES DE LA PROVIDENCE

C'est après le traité d'Utrecht, en 1713, que la grande piraterie fut réellement déchaînée dans l'océan Atlantique et particulièrement dans la mer des Antilles.

Pendant les guerres de la succession d'Espagne, de nombreux bâtiments avaient été armés pour la course, tant en Angleterre que dans ses colonies américaines, et leurs capitaines, qui souvent étaient aussi leurs armateurs selon le premier sens de ce mot, avaient obtenus des lettres de commission de leur gouvernement pour faire la chasse aux navires ennemis dont ils capturèrent un grand nombre. La paix signée, ils ne purent se résoudre à quitter un métier aussi lucratif, tout plein des attraits de la liberté et de l'aventure, pour se mettre à faire un commerce régulier qui leur paraissait misérable. Ils continuèrent à écumer les mers pour leur propre compte, sans faire la différence qu'il y avait à aller en course par « commission » ou autrement.

Leur nombre augmenta rapidement. Les agissements des Espagnols dans les Indes Occidentales, vis-à-vis des autres colonies européennes, avaient toujours le même caractère de brutalité despotique qui avait déjà armé contre eux les Frères de la Côte, et ils n'étaient plus assez forts pour imposer leur volonté comme ils pouvaient le faire aux premiers temps de la conquête.

Une des lois qu'ils avaient promulguées pour établir leur domination absolue défendait à tout navire étranger d'approcher à moins de cinq lieues des côtes des possessions des Espagnols. Cette prescription tyrannique était particulièrement difficile à suivre pour les bâtiments anglais qui se rendaient à la Jamaïque.

Les gouverneurs espagnols, avides et dénués de scrupules, donnaient commission aux vaisseaux de guerre dont ils disposaient de saisir, sous prétexte de prévenir la contrebande, tout bâtiment de nationalité étrangère qui franchirait ces limites. Il en résultait que les capitaines espagnols attaquaient et pillaient à leur gré les riches vaisseaux anglais qui revenaient des Iles ou qui s'y rendaient sans avoir jamais fait la moindre contrebande. Les propriétaires réclamaient en vain au gouvernement espagnol ; les procès intentés n'aboutissaient jamais, attendu que les vaisseaux saisis avaient, tout d'abord et par pré-

vision, été vendus avec leur cargaison. L'argent, bien entendu, avait disparu et il ne restait, comme seul responsable, que le capitaine espagnol qui avait fait la prise et qui était toujours un marin d'aventure, absolument insolvable, ayant été choisi tout exprès.

Cette situation avait fini par exaspérer, au plus haut point, les négociants des Antilles anglaises, et ceux-ci, d'accord avec leurs gouverneurs, entreprirent quelque chose par voie de représailles, en 1716.

A ce moment-là, des navires espagnols de la Havane étaient occupés, dans le golfe de la Floride, à repêcher la cargaison monnayée des galères qui, deux ans auparavant, avaient fait naufrage en allant de Potosie en Europe. On avait déjà repêché plusieurs millions de pièces de huit, qui avaient été envoyés à la Havane, et les opérations continuaient.

Le capitaine anglais Henry Jennings, commissionné par le gouverneur de la Jamaïque, sortit de Kingston avec deux vaisseaux, auxquels se joignirent trois chaloupes venant des Bardades. Il fit voile vers le golfe de la Floride et attaqua les Espagnols qu'il mit en fuite. L'argent était à terre, déposé provisoirement, au fur et à mesure de son sauvetage, dans des magasins dont Jennings se rendit maître sans rencontrer grande résistance de la part des soldats qui les gardaient. Jennings s'empara ainsi de ce

qui restait du trésor, c'est-à-dire 350.000 pièces de huit.

Comme il revenait à la Jamaïque, il rencontra un vaisseau espagnol, allant de Porto-Bello à la Havane. Il crut faire merveille en l'attaquant et en le pillant, mais les Espagnols se plainquirent au gouverneur de la Havane, celui-ci envoya un vaisseau à la Jamaïque pour porter plainte contre Jennings, qui avait été reconnu. L'Angleterre et l'Espagne étaient alors en paix, Jennings avait commis un acte criminel que le gouverneur ne pouvait couvrir, et il s'exposait à la potence. Il évita, judicieusement, de rentrer à Kingston, vendit la cargaison du vaisseau à son profit et, déployant l'étendard à tête de mort, déclara la guerre au monde entier, c'est-à-dire se fit pirate ainsi que ses compagnons.

Vers le même temps, trois ou quatre vaisseaux de guerre espagnols attaquèrent, sans provocation, des Anglais qui coupaient du bois de campêche dans la baie de ce nom et dans la baie de Honduras, ils détruisirent leurs établissements, coulèrent bas la plupart des petits bâtiments dont ils disposaient, et les obligèrent à quitter les lieux. Les infortunés, dépouillés de tout et brûlant de vengeance, rejoignirent Jennings et s'enrôlèrent dans sa troupe.

\*  
\*\*

C'est sur le conseil de Jennings que les différentes bandes de forbans qui écumaient les mers américaines choisirent, pour en faire leur quartier général, l'île de la Nouvelle-Providence, la plus considérable des Bahama, à vingt-quatre degrés au sud-est de la Floride.

Ils avaient besoin d'une retraite sûre pour caréner leurs vaisseaux, cacher leurs trésors, déposer leurs approvisionnements et se reposer de leurs expéditions. Providence leur convenait à tous les points de vue. Sa grandeur, 23 milles de long sur 11 de large, était suffisante, elle offrait un port peu profond mais spacieux, où de nombreux navires pouvaient tenir à l'aise, et qui présentait l'avantage inappréciable d'être inaccessible aux vaisseaux de fort tonnage, attendu qu'il était fermé par une petite île ne laissant qu'un étroit chenal, de chaque côté, et par une barre ne permettant pas le passage à un bâtiment de 500 tonneaux. En outre, les Bahama, composées de plus de six cents îles ou îlots inhabités (les « Quais »), séparés par des canaux dangereux, des bancs de sable, des récifs de corail, donnaient aux pirates mille retraites sûres en cas d'attaque. Ils y trouvaient des provisions abondantes et nombreuses : des oiseaux, des poissons de mer, des huîtres et surtout des tor-

tues, dont la chair excellente était, pour eux, supérieure à toute autre nourriture, car elles guérissaient, pensaient-ils, toutes les maladies et rendaient inoffensifs les pires excès de boisson. Enfin, c'est à proximité de ces îles et surtout dans le canal de Bahama, que passaient les trésors de la Nouvelle Espagne. Les galions chargés des richesses de Potosi, les vaisseaux qui portaient en Europe les sommes énormes représentant le retour de l'Asciento (c'est-à-dire les droits perçus par l'Espagne sur la vente des nègres), les gros bâtiments de commerce aux cargaisons précieuses, s'offraient aux écumeurs comme une proie facile, qu'il n'y avait qu'à saisir au passage.

La République des Gentilshommes de Fortune devint, alors, extrêmement prospère. De tous les points du Nouveau-Monde, une foule d'aventuriers anglais, auxquels se mêlaient quelques Français et quelques Hollandais, vinrent renforcer les bandes de la Nouvelle-Providence. Leurs chefs étaient braves et expérimentés : c'étaient les capitaines Hornigold, Edouard Teach, dit Black-Beard, le plus fameux d'entre eux et dont il sera reparlé, Martel Life, Winter, Brown, Bellamy, La Bouche, Penner, le célèbre England, Cocklin, Vane, Sample, Burgess, Misson, d'autres encore. L'illustre Kidd, le pirate du « Scarabée d'Or » y venait parfois.

La vie de ces hommes était pleine d'attraits et leur profession criminelle assez peu dangereuse. Ils inspi- raient une terreur profonde aux navires de com- merce, et un respect fort grand aux autres navires de guerre, lesquels ne se risquaient guère à les atta- quer, se trouvant d'ailleurs, le plus souvent, en état d'infériorité vis-à-vis des forbans, qui disposaient de véritables petites flottes et dont la puissance s'aug- mentait toujours. Ceux-ci, d'ailleurs, n'étaient pas encore devenus les bêtes féroces que furent leurs successeurs. Ils attaquaient des navires de toutes les nations, au hasard de la rencontre ou des indications qui leur parvenaient, mais ils étaient, en somme, plus redoutables pour la cargaison que pour les mate- lots et les passagers. Ils dépouillaient ceux-ci, bien entendu, de tout ce qu'ils possédaient, mais générale- ment, ils leur laissaient la vie sauve et leur permet- taient de regagner leur port d'attache à bord de leur vaisseau, ou, au moins, d'une chaloupe quand le bâtiment était bon marcheur et neuf ; dans ce cas, les pirates le gardaient pour augmenter leur flotte. Il était habituel aussi que plusieurs des matelots de la prise s'enrôlassent sous le pavillon noir, en mettant leur croix au bas de la chasse-partie et en prêtant leur serment de gentilshommes de fortune, sur la Bible et sur la hache.

Ces chasses-parties étaient les contrats qui les

liaient les uns aux autres, et ils n'y manquaient jamais à cause de leur « honneur de gentilshommes » et aussi des peines sévères édictées en cas de violation des règlements. En voici l'ordinaire rédaction :

I. — Chacun sera obligé d'obéir aux commande- ments des officiers. Le capitaine aura deux parts dans le butin ; le maître, le quartier-maître, le charpentier, le bosseman et le canonnier une part et demie chacun.

II. — Celui qui tâchera de se sauver ou qui recè- lera quelque secret au préjudice de la Compagnie, sera mis à terre dans une île « inhabitée et déserte » avec une bouteille pleine d'eau, une bouteille pleine de poudre, un fusil et du plomb (c'est ce qu'on appe- lait laisser marron).

III. — Celui qui volera la Compagnie, ou qui jouera pour la valeur d'une pièce de huit, sera pareil- lement mis à terre ou arquébusé, à son choix.

IV. — Celui qui se battra, ayant tort, avec quel- qu'un de la troupe, recevra la loi de Moïse (40 coups de bâton consécutifs sur les épaules) car nous som- mes gentilshommes de fortune.

V. — Celui qui tirera les armes ou qui fumera sans que la tête de sa pipe soit couverte, ou qui descendra dans la cale avec une chandelle sans lanterne, con- naîtra aussi la loi de Moïse.

VI. — Celui qui ne tiendra pas ses armes propres,

ou qui négligera ses affaires, perdra sa portion de butin à la prochaine prise.

VII. — Celui qui perdra un œil ou un membre dans le combat, recevra 400 pièces de huit. Si c'est le bras, 800.

VIII. — Celui qui amènera une femme déguisée, ou un jeune garçon à bord du navire, sera puni de mort.

La durée de ces étranges associations était limitée, en général, par la réussite pécuniaire de leurs opérations. C'est-à-dire que les contractants souscrivaient, les uns envers les autres, un engagement qui les liaient jusqu'au moment où ils possédaient, chacun, une somme fixée, 1.000 livres sterling habituellement.

En matière de combat, de chasse et de retraite, le pouvoir du capitaine était absolu, mais il pouvait, par la suite, par le vote de ses hommes, être déposé, comme le fut Vane, pour avoir, vers l'embouchure de la Gueule-du-Dragon, refusé le combat contre un vaisseau de guerre qu'il estimait trop fort, et comme le fut England, que ses hommes jugeaient trop doux. Il n'y avait, en général, pas de second à bord des bâtiments pirates; le capitaine, seul, avait droit à une cabine, mais ses hommes pouvaient y entrer lorsque cela leur plaisait. Le premier qui avait signalé une prise, avait droit à la plus belle arme que l'on trou-

verait à bord; le premier qui montait à l'abordage avait droit au plus beau costume. Chacun pouvait traiter ses prisonniers comme il l'entendait. La nourriture était la même pour tous, et tous les hommes avaient droit aux provisions et aux liqueurs, selon leur caprice, sauf en cas de disette, où les rations étaient établies par le vote général. Les querelles se vidaient à terre avec le pistolet et le sabre d'abordage. Le quartier-maître conduisait sur le rivage les deux adversaires auxquels les autres forbans servaient de témoins. Il les plaçait à quelque distance l'un de l'autre, se tournant le dos et, sur son signal, ils se retournaient et engageaient le combat qui était toujours mortel pour l'un des duellistes et souvent pour les deux.

Dans la chasse-partie, citée plus haut, et qui est celle de la bande d'un certain Phillips, on remarquera que le capitaine n'avait droit qu'à un butin double de celui de chacun de ses hommes. En fait, cette proportion n'était pas exactement observée, car plusieurs chefs de bandes, Teach, Kidd et plus tard Davis et Roberts, exerçaient à leur bord un pouvoir tellement tyrannique qu'ils réglaient le partage selon leur bon plaisir, et s'adjugeaient une portion énorme des richesses conquises. Ils inspièrent à leur équipage, qui pourtant n'était pas composé de gaillards faciles à intimider, une terreur presque supersti-

tieuse, due à leur force corporelle, à leur cruauté impitoyable, à leur intrépidité et à leur indomptable audace. En outre, ils étaient souverains-maîtres des destinées de tous et, sur eux seuls, qui possédaient les connaissances nautiques nécessaires, reposaient le sort et la direction du navire. Dans ces conditions on comprend plus facilement comment un immense butin put être amassé par certains capitaines, et caché par eux en quelque point des côtes américaines, dans quelque île déserte de l'océan, où certainement dorment encore divers de ces trésors mystérieux, conquis par une longue suite de crimes, et que le fer, le feu, l'eau, la corde ou la fièvre jaune ont empêché les forbans de venir reprendre.

## SOUMISSION, REBELLION

Les pirates de la Nouvelle-Providence ne se confiaient d'ailleurs pas dans la mer des Antilles et le golfe du Mexique. Ils faisaient de fructueuses expéditions dans les eaux de l'Amérique septentrionale, au Brésil, en Guinée, aux Açores, au cap Vert et aussi aux Grandes Indes, où ils pillaient les villes de la côte et surtout les gros navires pesants de la Compagnie. En été, ils faisaient voile vers la Nouvelle Angleterre et la région du nord. En hiver ils gagnaient les régions tropicales, donnant la chasse à tout bâtiment qui se trouvait à leur proximité.

Ils propageaient une telle épouvante, que la seule vue de leur pavillon noir, orné de têtes de mort, de cœurs saignants, de squelettes, d'os en croix, de sabliers ou autres attributs funèbres, suffisait à leur assurer une soumission parfaite de la part de leurs victimes. Une forte part des richesses du Nouveau Monde prirent le chemin de leurs réserves. Ils attaquaient avec une parfaite impartialité les navires de tous les pays, si bien qu'ils interrompaient le com-

merce entre l'Europe et les Indes Occidentales, et que l'on a pu dire que les négociants anglais souffrirent plus de leurs brigandages que par le fait de la précédente guerre.

Cet état de chose, qui allait s'aggravant, finit par alarmer le gouvernement britannique, qui se souvint que les îles Bahama lui appartenaient, bien que les Espagnols et les Français les aient plusieurs fois pillées, sans que l'on ne fît rien pour les protéger, et qui se résolut à prendre d'énergiques mesures « pour la réduction des pirates » et la destruction de leur repaire.

En 1717, le roi Georges I<sup>er</sup> publia la proclamation suivante :

PAR LE ROI

PROCLAMATION

*pour la réduction des pirates*

GEORGES R.

*Aiant été informez que plusieurs sujets de la Grande-Bretagne ont commis depuis le 24 juin de l'année 1705 divers pirateries et brigandages dans les mers des Indes Occidentales et aux environs de nos plantages, qui ont causez de très grandes pertes aux marchants de la Grande-Bretagne et autres négoc-*

*ciands dans ces quartiers, nonobstant les ordres que nous avons donnez de mettre sur pied des forces suffisantes pour réduire ces pirates; cependant pour en venir à bout plus efficacement, Nous avons trouvé à propos, de l'avis de notre Conseil privé, de publier cette notre Roïale Proclamation, promettant et déclarant par la présente, que tout et un chacun des pirates qui se soumettront avant le 5 septembre 1718 par devant un de nos secrétaires de la Grande-Bretagne ou Irlande, ou par devant quelque Gouverneur ou Sous-Gouverneur de quelqu'un de nos Plantages au-delà des mers, jouïront de notre gracieux Pardon pour les pirateries qu'ils auraient pu commêtre avant le 5 du mois de janvier prochain. Nous enjoignons et commandant très expressément à tous nos Amiraux, Capitaines et autres Officiers de mer comme pussi à tous nos Gouverneurs et Commandants de nos Forts, Châteaux et autres Places dans nos Plantages, et à tous autres Officiers Civils et Militaires, de se saisir de tous Pirates qui se refuseront ou négligeront de se soumettre conformément à la présente. Déclarons en outre que toute personne qui pourra découvrir ou arrêter ou faire en sorte que l'on découvre et arrête un ou plusieurs de ces Pirates, à commencer du 6 septembre 1718, en sorte qu'ils tombent entre les mains de la Justice pour être punis de leurs crimes, recevra pour récompense : sçavoir,*

*pour chaque Commandant des Vaisseaux la somme de 100 L. S.. Pour chaque Lieutenant, Maître, Contre-Maître, Charpentier et Canonnier, 40 L. S. Pour chaque bas Officier, 30 L. S., et pour chaque particulier, 20 L. S. Et si quelqu'un de la troupe ou au service des Commandants de ces Navires, fait, dans le terme susdit, saisir ou livrer, ou fait en sorte qu'on arrête quelques-uns de ces Commandants, il aura pour chacun 200 L. S., lesquelles sommes seront païées par le Lord Trésorier ou par les Commissaires de notre Trésorerie qui seront pour lors en service, en étant requis par la Présente.*

Donné à Hamptancourt  
le 5 septembre 1717,  
l'an quatrième de  
de notre règne.

Cette proclamation fut accompagnée d'une ordonnance par laquelle plusieurs grands navires de guerre étaient désignés pour aller faire la chasse aux pirates et garder les côtes de l'Inde Occidentale, les mers de la Jamaïque et celles de l'Amérique septentrionale.

En outre, deux vaisseaux de 40 canons furent armés pour le service du capitaine Woode Rogers, qui était nommé Gouverneur, pour le Roi, de l'île de la Providence.

C'était un marin expérimenté et énergique qui s'était illustré par un voyage de découverte autour du monde (au cours duquel il avait trouvé Selkirk à Juan Fernandez), et c'est le même que nous avons vu à Madagascar acheter des nègres aux « Rois de l'île » pour les transporter à Batavia.

La proclamation devança l'expédition. Elle fut envoyée en Amérique à bord d'un vaisseau qui se fit prendre par les pirates, en sorte que ceux-ci en eurent connaissance bien avant l'arrivée du nouveau gouverneur. Les pirates en purent ainsi délibérer à loisir.

Ils se réunirent à Providence et examinèrent leur situation. La plupart d'entre eux désiraient se soumettre, les autres voulaient fortifier leur île, se défendre et traiter d'égal à égal, et sur le pied d'une république indépendante, avec le gouvernement anglais. Mais, Henry Jennings, dont la voix était très influente, fit pencher la balance en faveur de la soumission et, lui-même, en compagnie de cent-cinquante autres officiers ou bas officiers, alla se présenter au gouverneur des Bermudes, dont ils prirent leur certificat, selon la loi, laquelle était, on peut s'en rendre compte, d'une extrême indulgence à l'égard des pirates repentants ou qui feignaient de l'être.

Les autres forbans restèrent à Providence et attendirent l'arrivée de Woode Rogers et de ses vaisseaux



de guerre. Ils n'opposèrent aucune résistance et se soumirent sans coup férir, sauf un seul d'entre eux, Charles Vane, qui mit le feu à une prise qu'il avait dans le port, coupa ses câbles et sortit fièrement, par une des deux issues du port, en faisant feu de tous ses canons sur les vaisseaux du Roi. C'est le même Vane qui fut, par la suite, après deux ans de piraterie, abandonné « pour lâcheté » par son équipage dans les Petites Mangles, au sud de la Baie Mystérieuse. Il fut, peu après cet abandon, recueilli par un capitaine marchand, mais reconnu et dénoncé par un de ses anciens amis, on le pendit à la Jamaïque.

Woode Rogers délivra des certificats aux pirates qui lui firent leur soumission et il tenta de les enrôler pour faire du commerce avec les Espagnols. Toutefois ces hommes, pour la plupart, ne purent se résoudre à renoncer à un métier auprès duquel tous les autres métiers leur paraissaient fades et misérables. Ils reprirent la piraterie à la première occasion.

C'est ainsi que Jean Angus, et dix autres, s'étant emparés de deux chaloupes, assaillirent un bâtiment venant d'Hispaniola, le pillèrent et le brûlèrent. Ils furent capturés par Woode Rogers qui les fit exécuter à Providence même. Ils marchèrent à la mort au milieu des autres forbans soumis, qui assistèrent à leur exécution sans s'émouvoir, en sorte que l'un

d'eux, Humphry Morrice, déclara tout haut « qu'il n'aurait jamais cru que dix gentilshommes comme eux seraient vus attachés et pendus comme des chiens, en présence de quatre cents de leurs meilleurs amis et compagnons qui regarderaient ce spectacle avec la dernière tranquillité ». Un autre, Macarty, demanda à s'arrêter un moment et voulut à toute force se déchausser avant la potence, afin de faire mentir la prédiction de « sa vieille sorcière de grand-mère », qui lui avait annoncé, quand il était petit enfant, « qu'il mourrait dans ses souliers ». Il ajouta qu'il se repentait de ne pas avoir fait plus de mal.

## ENNEMIS DU GENRE HUMAIN

Par la suite, les autres pirates n'eurent jamais l'occasion de formuler un semblable regret, car, dès lors, la guerre fut déclarée entre eux et la société avec, d'une part, une extraordinaire férocité et, d'autre part, une répression impitoyable.

Les forbans qui continuèrent à écumer les mers après le délai fixé par la proclamation royale savaient qu'il n'y avait plus pour eux, ni grâce ni pitié. Ils devinrent vraiment les ennemis du genre humain à qui il ne faut garder ni foi ni serment, selon les termes des proclamations qui suivirent la première. Peu à peu ils perdirent les derniers vestiges de sentiments humains qui les avaient, tout d'abord, légèrement retenus. Les périls endurcirent leurs cœurs, et ils s'accoutumèrent rapidement à des habitudes de cruauté vraiment stupéfiantes par leur fantaisiste inutilité, et qu'entremêlaient parfois des accès soudains de générosité inattendue et d'incohérente mansuétude, au hasard de leur humeur.

La majeure partie d'entre eux, étaient des brutes

sensuelles et impulsives qui ne songeaient qu'à se procurer des liqueurs et des femmes, et qui dépensaient en orgies insensées, les produits de leurs crimes. Quelqu'uns, plus raffinés, aventuriers insoucians et désespérés, embrassaient cette vie, parce que c'était la seule qui puisse convenir à leurs goûts de liberté et d'entreprise, à leur indépendance indomptable, à leur sauvage caprice. D'autres, capitaines avisés et cupides, envisageaient la piraterie au point de vue spéculation, et entassaient leurs richesses dans l'espoir d'en pouvoir jouir plus tard. Le fameux Hornigold, y réussit, qui, après d'innombrables forfaits, fit sa soumission au Gouverneur Rogers, et alla vivre à Londres, riche, heureux et considéré. Quelques autres, moins notoires, surent suivre son exemple et trouvèrent la même chance, mais ils étaient en bien petit nombre, car la potence interrompit la carrière de presque tous les Chevaliers de Fortune.

Certains, cependant, comme William Burgess et La Bouche, malgré le dicton qui prétendait que « quiconque était né pour la corde ne pouvait mourir dans l'eau », périrent naufragés.

Certains, encore, furent tués dans des révoltes, comme Tife, que ses gens égorgèrent dans le Golfe-Triste, au large de Caracas.

Quelques-uns se réfugièrent à Madagascar qui

restait toujours, pour ces hors la loi, la suprême retraite.

Deux ou trois, enfin, trahirent leurs associés et se livrèrent entre les mains des Espagnols de Cuba, comme Winter et Brown, qui par la suite, combattirent les Anglais.

\*

\*\*

Après la soumission de Providence, et l'établissement du Gouverneur Rogers, les pirates durent chercher d'autres points d'attache. Ils les trouvèrent dans les îlots déserts, fréquentés par eux seuls, et où ils établissaient des fortins, pratiquaient des caches pour déposer leur butin et venaient boucaner (c'est-à-dire préparer leur provisions de viande séchée) et caréner, — opération très importante, qu'ils devaient renouveler au moins une fois par an, car leur sûreté et leur succès en dépendaient. Le carénage consistait à nettoyer la coque du navire, de l'étrave à l'étambot, des plantes traînantes et des coquillages qui s'y attachent, avec tant de rapidité dans les mers des tropiques, et qui nuisent considérablement à la vitesse des voiliers : question de première importance pour les bateaux pirates.

Quelques fois aussi les capitaines de forbans achetaient la complicité des autorités de certains ports,

comme cela eut lieu avec les alcaides de Trinidado de Cuba, et dans la Caroline septentrionale, dont le Gouverneur, Charles Eden Ecuïer, était associé avec le fameux Teach.

Le Gouverneur avait, tout d'abord, au nom du roi Georges, donné à ce Teach son certificat de soumission, ce qui eut comme seul résultat, de permettre au pirate d'entreprendre ses brigandages sur une plus grande échelle et avec sécurité, car, dès lors Ecuïer s'arrangea pour les couvrir officiellement : Dans ce but, il reconnaissait, sur la simple déclaration de Teach, comme « vaisseaux trouvés en mer et sans personne à bord », les bâtiments dont le forban s'emparait et dont il massacrait l'équipage ou bien l'abandonnait sur quelque terre déserte. Le Gouverneur recevait, à titre de commission, une part importante des richesses de la prise et son secrétaire, qui était complice, avait lui aussi un sérieux bénéfice.

## BLACK-BEARD ET L'AMATEUR

Le pirate Edouard Teach était, du reste, un homme extraordinaire. Il avait vu le jour à Bristol et après avoir reçu quelque vague instruction, s'était, adolescent encore, livré à son goût pour l'aventure. Il avait fait la course contre l'Espagne pour des armateurs de la Jamaïque, pendant la guerre de Succession.

Des événements qu'on ignore firent de lui un pirate, le plus fameux des pirates. On l'appelait communément le capitaine Black-Beard. Il inspirait, à tous ceux qui l'approchaient, une terreur invincible. Il se vantait qu'aucun homme ne l'avait jamais regardé en face, et, il disait qu'il était proche parent du diable, sinon le diable lui-même. Ses hommes croyaient fermement à ses attaches démoniaques, et ils racontaient, qu'au moment des combats, sur le pont de leur vaisseau, un officier paraissait, qui ne faisait pas partie de l'équipage habituel, et qui était un démon incarné. Teach portait une vaste barbe noire qui lui descendait jusqu'à la ceinture et qu'il nattait avec de petits rubans attachés à ses oreilles.

Il s'enroulait autour du corps une écharpe de soie rouge, supportant trois paires de pistolets, et il montait à l'abordage, armé d'une hache si lourde, qu'aucun homme ordinaire ne pouvait la soulever. Il plaçait, sous son chapeau, deux mèches allumées, qui lui pendaient de chaque côté de la figure, cela, afin d'être toujours en état de mettre le feu aux poudres.

C'est lui qui installa, dans la cale de son vaisseau, un « enfer » à l'aide de pots de soufre et de poix ; et qui obligea ses officiers à y descendre, — avec lui-même d'ailleurs, — afin de voir lequel était le plus digne d'être « chevalier de fortune ». Les pirates, suffoqués, remontèrent rapidement, mais lui y resta, nullement incommodé, prétendait-il, et les plaisantant sur leur délicatesse. Quand il reparut sur le pont, il se mit, sans aucun motif, à tirer des coups de pistolet sur ses hommes, dont il blessa grièvement plusieurs, notamment son quartier-maître Israel Hands qui en resta estropié. C'était, d'ailleurs, sa coutume, car, expliquait-il, s'il ne tuait pas de temps en temps quelqu'un de ses matelots, ils oublieraient qui il était.

Cette extraordinaire bête féroce, pendant des années, opéra en maître absolu, sur les côtes de l'Amérique septentrionale et dans les Antilles.

Teach était, d'ailleurs, aussi habile qu'intrépide et impitoyable. Il n'hésitait jamais à attaquer les navires du roi, envoyés contre lui, et, il les mettait en fuite

sans difficulté, car, son propre vaisseau, la *Revanche de la Reine Anne* était un navire de guerre français de 40 canons, dont il s'était emparé. Il était, je l'ai dit plus haut, protégé par le Gouverneur de la Caroline, ce qui lui donnait une solide base d'opération. Il avait, en outre, une retraite sûre dans l'île d'Oke-rekok, et c'est de là qu'il sortait pour fondre sur les bâtiments de commerce. Pendant une semaine, il croisa devant la barre de Charlestown, et là, sous les yeux de toute la ville, il prit à l'abordage cinq navires richement chargés. Ensuite de quoi, il envoya son quartier-maître à terre, avec quatre hommes seulement, porter l'ordre qu'on lui prépare une caisse de médicaments dont il avait besoin. On lui obéit aussitôt, et on lui envoya les médicaments « avec des compliments ».

Teach, d'ailleurs, ne dédaignait pas de fréquenter les planteurs et les négociants de la côte, et ces pauvres gens avaient si peur de lui, qu'ils l'accueillaient comme un ami honoré.

Teach commençait par enlever ce dont il avait besoin, puis il faisait la débauche en compagnie de ceux qu'il avait dépouillés. Parfois, il leur donnait, à titre de cadeau, du sucre, du coton ou quelque autre marchandise provenant d'une cargaison pillée, mais toujours il se livrait aux plus fâcheuses entreprises sur leurs femmes et sur leurs filles.

Il épousa, en légitime mariage, si on peut dire, quatorze femmes, pendant les deux années de sa tyrannie. Douze d'entre elles, vivaient encore lorsqu'il se maria avec la dernière. C'était une jeune fille de seize ans, extrêmement belle, et dont le père était un riche planteur, qui n'osa repousser les prétentions du pirate. Teach, pour se marier, se décora du titre de Gouverneur des Gouverneurs, et, le soir même de ses noces, il réunit six de ses compagnons et leur livra à tour de rôle et sous ses yeux, sa jeune épouse. Après quoi, et sans l'avoir touchée lui-même, il se rembarqua en menaçant de « tout tuer ».

Son audace croissait tous les jours et il devint un fléau public, tellement que la production d'Écuïer ne suffit plus à couvrir ses crimes. Le Gouverneur de la province de Virginie, laquelle était voisine, résolut de supprimer Teach et sa bande; il l'honora, au mois de novembre 1718, d'une proclamation spéciale et il prépara une expédition contre lui. Ecuïer envoya plusieurs messagers pour en prévenir Teach. Mais celui-ci, qui se trouvait avec quelques hommes seulement à Okerekok où il faisait la plus folle débauche, répondit simplement : « Ils ont trop peur » et ne prit aucune précaution.

Il fut surpris par le lieutenant de marine Maynard, Teach était ivre ainsi que tous ses hommes, et il fut tué après un combat acharné au cours duquel il mit

à mort de sa main une quinzaine de ses assaillants, et où il reçut vingt blessures dont dix étaient mortelles.

Maynard, qui avait lutté corps à corps avec lui et vu la mort de près, lui coupa la tête et la planta au bout du beaupré de son navire. Les oiseaux de mer mangèrent les yeux du pirate mort, pendant que le vent emmêlait sa longue barbe.

Les compagnons de Teach, capturés, furent pendus.

On ne sut jamais où Teach avait enfoui les trésors immenses qu'il avait amassés. On ne trouva, à bord de son navire, qu'une faible somme et un livre de bord portant des notes de ce genre : « Tout le rhum bu, aujourd'hui. — Nous sommes peu vertueux. — Les scélérats complotent contre moi. — Hier, capturé tel vaisseau; des liqueurs à bord » et autres mentions analogues.

Aucun officier ne savait où les richesses étaient cachées, car, lorsqu'ils s'étaient hasardés, à l'interroger à ce sujet, Teach leur avait répondu : « Cherchez si le cœur vous en dit ! Il n'y a que moi et le diable qui savons où est le trésor, et le dernier survivant de nous deux aura tout ! »

Ce trésor, des aventuriers des Antilles, épris de luxe et de paresse rêvent encore de le découvrir...

\*  
\*\*

Pendant un temps, Edward Teach avait été associé, ou plutôt s'était imposé comme maître à l'un des pirates les plus singuliers qui aient jamais écumé les mers.

C'était un homme mûr, riche, de bonne éducation et bien considéré, qui s'était enthousiasmé pour les criminels exploits des forbans de la Providence, et qui avait embrassé la piraterie par amour du pittoresque et de l'aventure, par snobisme dirait-on maintenant.

Il s'appelait Stede Bonnet, avait été officier-major, et possédait, aux Barbades, une plantation florissante. Soudain, à quarante-cinq ans, Don Quichotte de la piraterie, surexcité par la chimère d'exploits merveilleux, il avait, tout à coup, armé un bâtiment portant dix canons et soixante-dix hommes, afin de rivaliser avec ses héros favoris. Il était candide, et avec l'esprit romantique. Par un caprice singulier du hasard, à peine tenait-il la mer depuis quelques jours, sans s'être livré à d'autre piraterie, que d'acheter, — et de payer, — des provisions pour ses hommes, qu'il fut rencontré par Teach lui-même, pour lequel il avait une admiration toute particulière. Ce sentiment se mua bientôt en terreur et en haine, car l'homme à la barbe noire lui prit son bâtiment, l'en-

rôla dans sa troupe et l'obligea à devenir pirate pour de bon, le traitant comme le dernier de ses matelots, et le soumettant à l'impitoyable tyrannie qui régnait à bord de son navire : la *Revanche de la Reine Anne*.

Stede Bonnet réussit enfin à s'enfuir, au cours d'une tempête qui sépara son bâtiment du vaisseau de Teach, et il essaya, sans succès, d'organiser une expédition contre le redoutable forban.

Il obtint, par la suite, son pardon du Roi. Mais au lieu de rester chez lui pour vivre tranquillement, il s'adonna de nouveau, emporté par une passion irrésistible, à la piraterie. Il arma une nouvelle troupe et reprit la mer, en sorte que sa tête fut mise à prix. Le colonel Rhet, s'empara de lui, au cap Féar, et l'amena à Charlestown où il fut jugé. Le Lord Chef de Justice, — Trot était son nom, — au moment de rendre la sentence, prononça le discours suivant, qui est assez curieux :

« Major Stede Bonnet, vous êtes ici convaincu sur deux accusations de piraterie, l'une sur le rapport des Jurez, et l'autre, de votre propre aveu. Quoique vous n'ayez été accusé que de deux faits, vous savez, néanmoins, que depuis que vous fîtes voile vers la Caroline septentrionale, vous avez pris et pillé. pour le moins, treize vaisseaux.

« En sorte que vous auriez pu être convaincu de onze chefs de plus, les aiant commis depuis que vous

avez accepté le pardon du Roi, et depuis que vous avez promis d'abandonner un si infâme genre de vie.

« Je ne fais pas mention de tous ceux que vous avez commis avant ce temps-là, dont vous devez répondre devant Dieu, quoiqu'ils vous aient été remis par les hommes.

« Vous n'ignorez pas que ces crimes ne soient très odieux en eux-mêmes, et contraires, non seulement à la loi naturelle, mais aussi à la loi divine qui dit : « Tu ne déroberas point. » *Exod. 20.15* ; et l'Apôtre St-Paul déclare, en termes exprès : « que les larons n'hériteront point le Royaume de Dieu ». *I. Cor. 6.10*.

« Vous êtes, non seulement, coupable de larcin, mais vous y avez ajouté le péché d'homicide. Combien de sang innocent n'avez pas répandu, en tuant ceux qui faisaient quelque résistance à vos violences injustes ? Nous ne le savons point ; mais il nous est connu, qu'outre les blessés, vous avez tuez 18 personnes, de ceux qui ont été envoiez contre vous pour réprimer les rapines que vous commettiez journellement.

« Vous alléguerez, peut-être, que c'était en combattant, mais quelle autorité légitime aviez-vous de vous servir de l'épée, ou de combattre qui que ce soit ? Ainsi tous ceux qui sont restés en cette action en faisant leur devoir envers le Roi et l'Etat, ont été

assassinés, et leur sang crie vengeance et justice contre vous, car c'est la voie de la nature, confirmée par la Loi de Dieu, que « celui qui aura répandu le sang de l'homme dans l'homme, son sang sera répandu. » *Gen.* 9.6. — La mort n'est pas la seule punition due aux assassins, ils sont encore menacés d'avoir leur part dans l'étang ardent de feu et de soufre qui est la seconde mort. *Apo.* 21.8.

« Paroles remplies d'horreur et qui doivent vous faire trembler d'effroi, pour peu que vous fassiez attention aux circonstances de vos crimes; car : « qui est-ce qui pourra séjourner avec les ardeurs éternelles? » *Isaïe*, 33.14.

« Le remords de votre conscience doit vous convaincre de la grandeur de l'offense envers Dieu, par la multitude et l'énormité de vos péchés, qui attirent sur vous son indignation et sa juste vengeance. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous montrer que le seul moyen, pour obtenir de Dieu le pardon et la rémission de vos péchez, est un repentir sincère et la Foi en Jésus-Christ et que c'est uniquement par les mérites de sa Passion et de sa Mort que vous pouvez espérer le salut.

« Comme vous êtes gentilhomme, et que vous avez eu l'avantage d'une belle éducation, et que d'ailleurs vous êtes réputé Homme de Lettres, je ne vous expliquerai la nature du repentir et de la Foi en Christ;

sans doute vous ne l'ignorez pas. Sans doute, trouvera-t-on que je vous ai trop parlé; mais, lorsque je considère le cours de votre vie, j'ai juste raison de craindre que les principes de la Religion, dont on vous a imbû, dans votre jeunesse, ne soient très corrompus, pour ne pas dire entièrement effacés par votre mauvaise vie, et par votre trop grande application à la Littérature et à la vaine Philosophie de ces temps-ci, qui vous ont fait négliger la recherche sérieuse des voix et des volontés de Dieu, qui nous sont révélés dans la Sainte Ecriture; car si votre plaisir eut été en la Loi de l'Eternel, et que vous eussiez médité nuit et jour. *Psal.* 1.2. — vous auriez trouvé, que la parole de Dieu était une lampe à vos pieds, et une lumière à vos sentiers. *Psal.* 119.105 — et que toutes les autres Sciences n'étaient que vanité en comparaison de l'excellence de la connaissance de Notre S.-J.-C., *Phil.* 31.8 qui pour ceux sont appelez est la puissance de Dieu. *I. Cor.* 1.24, la Sapience cachée « laquelle Dieu avait déterminé », dès avant les siècles, « *chap.* 2.7 ». Vous auriez, pour lors, reconnu que les « Ecritures » sont les véritables « Chartes » du Ciel, qu'elles donnent les règles les plus parfaites de la vie, et qu'elles nous montrent les moïens d'obtenir de Dieu le pardon de nos péchés, car c'est en elles qu'on trouve uniquement, le Mystère de la Conversion des pécheurs, dans laquelle les « Anges



désirent regarder jusqu'au fond » *Pier.* 1.2. Elles vous auraient convaincu que le péché est l'avilissement de la nature humaine, comme étant dérivé de la « Justice », de la « Droiture » et de la Sainteté » dans laquelle Dieu nous a créé, et que la « Vertu » et la « Religion » sont liées, voies de la Loi de Dieu, entièrement préférables à celles du péché et de Satan, car les voies de la vertu « sont des voies agréables et tous les sentiers ne sont que prospérité. » *Prov.* 3.17.

« J'espère que la Divine Providence et les afflictions présentes qu'elle vous a envoiées vous retireront des égarements dans lesquels vous êtes tombé par votre négligence à vous instruire de Sa parole, ou à ne la considérer que superficiellement; car quoique dans vos prospérités apparentes, vous aïez fait le jouet de vos péchés, vous reconnaissez, présentement, que la main de Dieu est appesantie sur vous, et qu'Elle vous conduit à la Justice publique. J'espère que ces malheureuses circonstances vous feront rentrer en vous-même, et que faisant une sérieuse réflexion sur les actions de votre vie passée, vous deviendrez sensible à la grandeur de vos péchés, et trouverez que le fardeau en est intolérable.

« Et, pour cette raison, étant ainsi « travaillé et chargé de péchés », *Math.* 2.28, vous estimez cela comme la plus solide connaissance, qui puisse vous montrer comme vous pourrez vous réconcilier avec

ce grand Dieu que vous avez offensé si grièvement, et qui puisse vous révéler celui qui, non seulement, est le puissant « Avocat envers le Père », *1. Jean*, 2.1, mais qui a païé les dettes des péchez par sa propre mort sur la Croix, et satisfait, pleinement, par là, à la Justice Divine.

« Mais ceci ne se peut trouver que dans la Sainte Ecriture qui nous enseigne que « l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde » (*Jean*, 1.29) c'est *Jésus-Christ*, le Fils de Dieu, car sachez et soïez assuré, « qu'il n'y a point sous le Ciel d'autre Nom qui soit donné aux hommes par lequel il nous faille être sauvé ». *Act.* 4.12, que le seul nom du Seigneur Jésus... Considérez qu'il invite tous les pécheurs à venir à lui.

« Car il nous assure « qu'Il est venu pour sauver ce qui était perdu ». *Mat.* 13.11. Et Il a promis « qu'Il ne jettera point hors celui qui viendra à lui ». *Jean*, 6.37.

« En sorte que si vous voulez retourner à lui, quoique tard, comme les ouvriers de 11 heures, dans la Parabole des Vignerons, *Math.*, 20.6.9. Il vous pourra encore revoir.

« Il n'est pas nécessaire de vous répéter que les moïens d'obtenir sa grâce sont la Foi et la Repentance.

« Mais, prenez bien garde que la *nature* du re-

pentir ne soit un simple regret qui provienne de la considération des maux et de la punition que vous souffrez présentement ; mais que ce regret soit l'effet d'une douleur sincère l'avoir offensé un Dieu si bénin et si miséricordieux.

« Je ne prétends pas vous donner de plus amples explications sur la nature du repentir, je considère que je parle à une personne dont les offenses sont plutôt l'effet du mépris et de la négligence de son devoir que de son ignorance. Aussi bien ne m'appartient-il pas de vous donner des avis qui sont hors de la sphère de ma profession.

« Vous en serez mieux instruit par ceux qui ont fait leur étude particulière de cette science divine, et qui par leur sçavoir, aussi bien que par leur charge, « étant Ambassadeur pour Christ », 2. Cor. 5.20, sont plus qualifiés à nous enseigner.

« Mon plus ardent désir est, que ce que je viens de vous dire, par pure compassion pour votre âme, dans cette funeste et solennelle occasion, en vous exhortant en général à la Foi et au repentir, fasse une telle impression sur vous, que vous puissiez vous repentir sincèrement.

« C'est pourquoi, m'étant acquitté de mon devoir, en qualité de Chrétien, en vous donnant les meilleurs conseils dont je sois capable pour votre âme, je vais,

présentement, faire le devoir de ma charge en ma qualité de Juge.

« La sentence que la Loi ordonne d'être prononcée contre vous pour vos crimes et que la Cour prononce en conséquence, est que, vous, Stede Bonnet, irez d'ici vers le lieu dont vous êtes venu, et que, de là, vous serez pendu par le col, jusqu'à mort s'ensuive.

*Que Dieu infiniment miséricordieux ait pitié de votre âme.*

Ensuite de quoi et selon cette sentence, Stede Bonnet fut pendu ainsi que vingt-six de ses compagnons.

lière, comme celles que commandèrent Edouard England, Rackam et Howell Davis, auquel succéda Bartholomé Roberts.

## LA BANDE D'ENGLAND

\*  
\*\*

Il serait fastidieux de suivre, homme par homme et crime par crime, l'histoire des bandes de pirates qui ravageaient alors les océans. Leur nombre était considérable et leur audace extraordinaire. Une lettre que le Gouverneur de Madras envoyait au Gouverneur de Pondichéry, nous apprend que, rien que dans la mer des Indes, onze navires, montés par quinze cents forbans, pillaient les bâtiments de commerce. Dans les mers américaines, ils étaient légion ; chaque jour une nouvelle troupe se formait, dont les moyens, faibles d'abord, devenaient, très vite, redoutables. C'est ainsi que Worley, qui osa entreprendre la piraterie dans une petite barque ouverte, en compagnie de neuf hommes, — dont six seulement étaient armés de mousquets, — et avec, comme seules provisions, un petit tonneau d'eau et quelques biscuits, possédait, deux mois après, un bâtiment armé de six canons et monté par quarante hommes déterminés, dont les exploits terrifiaient les côtes de la Nouvelle Angleterre.

Certaines troupes méritent une mention particu-

England, marin de la Jamaïque, avait été pris par le pirate Winter, et contraint de se faire écumeur. Il réussit admirablement dans cette profession. Peu après ses débuts, nous le trouvons capitaine d'une des plus redoutables associations d'écumeurs.

England était, d'ailleurs, un homme généreux et bon qui avait été fort bien élevé, et qui répugnait à verser le sang. Il n'allait au crime que contraint et forcé, et il se désintéressa des plaisirs de ses hommes lorsque ceux-ci écorchèrent vif et lapidèrent avec des tessons de bouteilles un certain capitaine Skinner, du *Cadogan*, dont ils avaient jadis eu à se plaindre.

Plus tard, England employa tout son pouvoir pour sauver des griffes du féroce Taylor, son associé, un autre capitaine anglais nommé Mac-Kra, qui avait osé livrer bataille.

Tant de mansuétude finit par indigner les forbans qui « déposèrent » le sensible capitaine, selon un vote unanime : c'est-à-dire le répudièrent en tant que chef et l'abandonnèrent dans l'Ile Maurice, d'où il gagna Madagascar.

Taylor prit le commandement à sa place, et, ayant choisi comme quartier-maître, un forban à jambe de bois, qui était le plus sanguinaire de la bande, fit voile vers la côte du Malabar.

Là, il fut parfaitement accueilli par les établissements portugais de Cochin, qui indiquèrent aux pirates de passage des navires de la « Compagnie », et les comblèrent de cadeaux consistant surtout en arack et en sucre pour brûler le punch.

Les pirates s'en retournèrent ensuite vers l'île Maurice, où ils célébrèrent la fête de Noël de l'an 1720. Puis ramenant leur navire, la *Cassandra*, vers Madagascar, ils eurent l'heureuse fortune de rencontrer un grand vaisseau portugais que la tempête avait désarmé et qui ramenait en Europe le comte de Euriceira, vice-roi de Goa, et sa suite. Ils se rendirent maîtres du vaisseau, le pillèrent entièrement (chacun d'eux eut quarante et un diamants pour sa part) et mirent à rançon le vice-roi. La capture leur rapporta l'énorme somme de quatre millions de rixdales; qu'ils se partagèrent.

Ils firent voile ensuite vers l'Amérique, et allèrent s'établir à Porto-Bello. Là ils prirent leur certificat des autorités dont ils achetèrent l'indulgence par un emploi judicieux des pires menaces et d'une forte somme d'argent. Après quoi, riches et satisfaits, ils vécurent

heureux, se contentant de dire, lorsqu'on faisait allusion à leur ancien métier, que n'importe qui aurait fait comme eux qui en aurait eu l'occasion.

## DEUX FEMMES

En 1720, à la Jamaïque, une troupe de pirates, capturés à la pointe du Negril par le capitaine Barnet, que le Gouverneur avait envoyé contre eux avec un petit bâtiment de guerre, fut amenée pour être jugée devant la cour de l'Amirauté, siégeant à Saint-Jacques de la Vega, et que présidait Nicolas Laws. Jean Rackam, le capitaine, le premier-mâitre Georges Fetherston et le quartier-mâitre Corner, ainsi que plusieurs autres pirates, furent condamnés à mort, le 16 novembre. Quelque temps après, la même sentence fut prononcée contre neuf hommes, lesquels avaient été pris à bord du bateau pirate, mais qui venaient seulement d'y arriver. C'étaient des pêcheurs de tortues que les forbans avaient invités à boire le punch et à fumer une pipe de tabac. Leur mauvaise étoile les avait poussés à accepter. Ils furent, en même temps que la bande, capturés par le capitaine Barnet, et malgré leurs protestations d'innocence, déclarés pirates, jugés comme tels, et pendus ainsi que les autres, avec cette différence qu'ils furent pendus par le

cou, alors que Rackam et ses officiers l'avaient été par les pieds, supplice plus lent et plus affreux.

Cependant, en présence de la Cour de l'Amirauté, et au moment où Nicolas Laws leur demandait, avant de rendre la sentence, s'ils n'avaient rien à dire pour leur défense, deux des pirates, qui avaient furieusement combattu avant de se laisser prendre, firent une surprenante déclaration qui eut pour effet de faire surseoir à leur exécution : ils se dirent femmes et enceintes.

C'était vrai ; leurs noms étaient : Mary Read et Anne Bonny, et leurs aventures constituaient le plus extraordinaire roman qui se puisse imaginer.

Mary Read était la fille illégitime d'une femme dont le mari avait disparu dans un naufrage, et dont le premier enfant, un garçon, était mort à dix mois. La mère avait fait passer sa fille, qu'elle avait mis au monde secrètement, et qui était d'un amant inconnu, pour ce fils, cela afin de conserver les bonnes grâces et l'aide pécuniaire de sa belle-mère qui croyait voir en la petite Mary, le fils de son fils mort. Mary était donc devenue garçon, et à treize ans, lorsque sa soi-disant grand-mère était morte la laissant sans ressources, elle s'était engagée comme valet de pied chez une dame riche. Ensuite, éprise d'action, elle s'était embarquée, comme mousse, à bord d'un vaisseau de guerre. Enfin elle était allée en Flandre et avait pris du service, dans

l'infanterie d'abord, puis dans la cavalerie. En garnison à Bréda, elle devint amoureuse de son compagnon de lit, et lui révéla son sexe, mais se refusa obstinément et avec la dernière vertu à devenir sa maîtresse, si bien qu'il finit par l'épouser, ce qui suscita l'intérêt général de la ville, que surprenait et passionnait ce si singulier mariage d'un troupier avec un autre.

Les époux s'établirent à Bréda et ouvrirent un « ordinaire » (c'est-à-dire un restaurant) pour les officiers. Le ménage était en passe de faire fortune, lorsque le mari mourut. La jeune femme ne put continuer seule son commerce, elle quitta la ville et alla, sous un autre nom, reprendre du service aux armées. Mais la paix lui imposa des loisirs qui ne plaisaient pas à son humeur aventureuse, en sorte qu'elle déserta, et toujours sous ses habits d'homme, s'embarqua pour les Indes Occidentales. Le vaisseau à bord duquel elle se trouvait fut pris par des pirates de la Nouvelle-Providence, et Mary s'engagea dans leur troupe, fit partie de ceux qui se soumirent au Gouverneur Woode Rogers, et ensuite de ceux qui reprirent leur métier d'écumeurs. Elle s'enrôla dans la troupe de Jean Rackam, et y tint son rôle le mieux du monde.

Mais, dans cette bande, se trouvait, également déguisée en homme et faisant profession de pirate, une

autre femme, Anne Bonny ; celle-ci était Irlandaise et fille adultérine d'une servante et d'un avocat, que le scandale avait contraint à fuir en Amérique avec cette enfant, qui, habillée en homme, passait pour son neveu. Anne, ayant repris ses vêtements de femme, vers dix-huit ans, se fit enlever par un jeune marin qui l'épousa clandestinement, et s'embarqua avec elle pour la Providence. Là, Anne devint la maîtresse de Rackam et, sous des habits d'homme, prit la mer avec lui. Lorsque Mary s'engagea dans la troupe, Anne Bonny s'éprit d'elle passionnément, la croyant un homme, et lui dévoila son sexe. Mary éclata de rire et lui fit la même confidence, qu'il fallut aussi faire partager à Rackam, car ce pirate était fort jaloux et parlait de casser la tête à l'audacieux qui, croyait-il, voulait lui ravir sa maîtresse. Rackam promit le secret et le tint scrupuleusement.

Mary, bientôt, devint amoureuse d'un jeune homme d'une grande beauté, qui avait été pris par les pirates, et contraint de signer leur chasse-partie. Elle se lia avec lui et, un soir, se montra nue à ses yeux, et devint sa maîtresse.

Elle l'aimait passionnément et risqua sa vie pour lui, en une circonstance d'un romanque tout à fait tragique et pittoresque. Le jeune pirate s'était, après boire et imprudemment, pris de querelle avec un autre des forbans, lequel était renommé pour son habileté

dans le maniement des armes, sa force corporelle et sa bravoure excessive. Tous deux, devaient, selon les réglemens, se battre le lendemain, à l'aube, au sabre d'abordage et au pistolet. Mais Mary Read, qui craignait pour la vie de son amant adoré, voulut se substituer à lui à tous risques. Elle insulta l'adversaire, le souffleta et l'outragea si atrocement, qu'il fallut vider la querelle aussitôt.

Mary et le pirate descendirent à terre et se battaient sur la plage, sans merci, au clair de lune.

Mary blessa son adversaire d'un coup de pistolet, il tomba, elle l'acheva en l'égorgeant. Elle avait été légèrement blessée, elle-même.

C'était son dix-septième duel, et elle avait triomphé de tous ses adversaires.

Elle était, d'ailleurs, d'une extraordinaire intrépidité, et répétait qu'elle n'avait pas peur de la potence, et qu'il fallait bien un tel risque en perspective, pour éloigner du métier de gentilhomme de fortune, qui était le plus noble du monde, toute la canaille de la terre, qui sans cela, viendrait le déshonorer (ce métier) en en faisant partie. Elle ajoutait qu'à ses yeux, le plus grand crime était d'être adultère et de manquer à la foi jurée, en amour, et qu'elle s'en était toujours gardée scrupuleusement car là était l'honneur d'une femme.

Sa beauté ardente, son courage et ses aventures

étonnantes, avaient soulevé, à la Jamaïque, un vif mouvement de sympathie en sa faveur, et on la fit évader de la prison avant son exécution, en la faisant passer pour morte de la fièvre, et en l'emportant dans un linceul. On dit qu'elle put rejoindre par la suite celui qu'elle avait tant aimé (car, lui aussi, avait échappé à la corde) et qu'ils allèrent s'établir en Louisiane.

Anne Bonny ne périt pas non plus de la main du bourreau. Elle était enceinte et son exécution ne pouvait avoir lieu qu'après son accouchement, car « l'enfant était innocent ». Anne, grâce à des complicités mystérieuses, disparut de sa prison, et on n'entendit plus jamais parler d'elle. Son caractère était aussi fermement trempé que celui de Mary Read, car, lorsque sa bande s'était trouvée aux prises avec Barnet et ses hommes, elle avait tué, de sa propre main, deux des pirates qui voulaient se rendre sans se battre. Lorsque Jean Rackam fut conduit au supplice, il demanda la faveur de revoir sa maîtresse qu'il aimait d'une passion farouche, mais, quand elle fut en sa présence, Anna lui dit comme seule consolation, qu'évidemment c'était pour elle fâcheux de le voir en cette situation, mais que s'il avait su combattre comme un homme, il ne se trouverait pas dans le cas d'être pendu comme un chien.

## DAVIS, ROBERTS

La plus formidable troupe de pirates, qui au XVIII<sup>e</sup> siècle, régna sur les mers, fut celle que commandèrent successivement, les deux capitaines, entre tous fameux, Howell Davis et Bartholomé Roberts.

Davis avait été le jeune lieutenant de cet infortuné capitaine Skinner, du *Cadogan*, que les hommes d'England massacrerent.

England, avec sa bienveillance habituelle, se prit de sympathie pour ce garçon qu'il estimait heureusement doué, et il lui donna en cadeau ce même *Cadogan*, afin qu'il puisse se lancer dans la piraterie.

Mais une fois les forbans éloignés, les matelots du *Cadogan*, peu soucieux de risquer la corde, ne voulurent pas se faire pirates. Ils obligèrent leur jeune capitaine à gagner les Barbades. Là, sur leur dénonciation, Davis fut arrêté. Il resta trois mois en prison, puis fut relâché car on n'avait pu relever aucun acte criminel contre lui. Il alla rejoindre les pirates de la Providence et, avec quelques-uns d'entre eux, s'em-

para d'une chaloupe, et déclara la guerre au monde entier.

Sa bande, ainsi que c'était de règle avec les chefs déterminés, s'augmenta rapidement; de toutes parts des hommes venaient s'y enrôler, car Davis passait pour le plus hardi des capitaines de fortune. Il choisit une retraite à Coxen, à la pointe orientale de Cuba, et y établit son quartier général dans les meilleures conditions possibles. Le passage, pour les navires, était si étroit, qu'un seul vaisseau pouvait en disputer l'entrée à cent autres. Davis y établit une redoute avec les canons enlevés à deux bateaux français qu'il venait de couler bas. Dès lors, il se lança dans la carrière avec un succès extraordinaire.

Il était d'une habileté et d'une audace extrêmes, et avait inventé un mode de piraterie particulièrement ingénieux : changeant à tous moments le nom de son navire, muni de papiers de bord, faux mais en règle, il se présentait aux autorités des ports, comme le capitaine d'un bâtiments de guerre, chargé de poursuivre les pirates. Il gagnait la confiance des Gouverneurs et des notables de la ville, lesquels le considéraient bientôt comme un ami intime, car c'était un homme de manières charmantes, dont toutes les femmes étaient folles. On donnait, pour lui, des dîners somptueux suivis de fêtes nocturnes... Ensuite, naturellement, le brillant capitaine invitait à son tour les prin-



cipaux personnages, ainsi que leurs femmes et leurs filles. Une fois que ces invités étaient réunis à bord, ils se voyaient, tout à coup, entourés par la bande terrible des pirates, et Davis leur déclarait froidement qu'il était gentilhomme de fortune, et qu'il allait les faire pendre à la grande vergue, ou bien, de préférence, brûler vifs, s'ils ne lui versaient pas une rançon considérable.

Le théâtre habituel de ses exploits, fut la côte africaine, et il fit les plus fructueuses opérations aux Iles du Cap Vert, à Jago et à Gambie. Dans ce dernier établissement, il s'empara, par surprise, du « Châteaueau », dont il démolit les fortifications et encloua les canons, après avoir enlevé 2.000 livres sterling.

En association momentanée avec deux autres pirates, un Anglais, Cocklyn, et un Français, La Bouse, il se rendit maître de Sierra-Léone. Ensuite, il reprit la mer et captura un grand nombre de bâtiments richement chargés; un Hollandais, entre autres, à bord duquel se trouvait le Gouverneur d'Acra, et une somme de 15.000 L. S. en argent. Le navire des pirates regorgeait d'or; l'audace de Davis augmentait à chaque nouveau succès, et son nom était illustre et redouté dans tous les ports de l'Atlantique.

Davis fut tué dans une expédition qu'il tenta, selon sa méthode habituelle, contre Principe. Il avait été pris pour un officier du roi d'Angleterre, et accueilli

comme tel par les résidents portugais lorsqu'un nègre de son bord le trahit et le dénonça au Gouverneur comme étant le fameux Davis.

Le Gouverneur cacha une compagnie de soldats dans les jardins de son palais, et lorsque Davis, avec quelques-uns de ses hommes, vint le visiter, répondant à une invitation, il le fit fusiller à bout portant. Le pirate eut la force de tuer deux hommes avant d'expirer. Un seul de ses compagnons échappa à la mort.

Le nègre dénonciateur reçut en récompense de sa trahison la liberté et 40.000 francs.

Lorsque les pirates restés sur le vaisseau apprirent la mort de leur chef bien-aimé, leur fureur fut effroyable. Ils commencèrent par élire un autre capitaine, pour remplacer Davis, et ils choisirent, à cause de sa force, de son courage et de ses connaissances nautiques, Bartholomé Roberts, qui avait été lieutenant du navire royal anglais *La Princesse*. Ensuite ils s'occupèrent de la vengeance.

Le nouveau capitaine, Roberts, fit tout d'abord, hisser le pavillon noir, puis il débarqua trente hommes sous le commandement d'un certain Kennedy, forban déterminé, qui ne savait ni lire ni écrire, mais dont la férocité était légendaire parmi ces hommes impitoyables.

Kennedy, brute déterminée, à la tête de ses trente

hommes, pleins de rage inextinguible, se jeta sur les soldats portugais qu'il mit en fuite après en avoir tué un grand nombre. Il donna l'assaut au palais du Gouverneur qu'il mit à sac. Devant la porte de ce palais il pendit par les pieds le Gouverneur lui-même, après lui avoir fait couper les mains. Il massacra tous les habitants qu'il put saisir, jeta les canons à la mer, et employa la poudre du fort à faire sauter les maisons.

Le nègre qui avait vendu Davis, et que les pirates recherchaient avec acharnement, fut enfin découvert par Kennedy lui-même, dans un égout hors d'usage où il s'était caché parmi la fange qui l'ensevelissait jusqu'au cou. Lorsque le misérable vit survenir le pirate, qui se mit silencieusement à rire en le reconnaissant, il devint gris de cendre, eut un mouvement convulsif comme s'il voulait s'enfuir et retomba dans la boue infecte. On l'en retira ; il était mort de peur ; ce qui n'empêcha pas Kennedy de le faire couper en quatre quartiers qui furent exposés pour « l'exemple » aux quatre points cardinaux.

Puis les pirates regagnèrent leur vaisseau, incendièrent les navires en rade, bombardèrent la ville et mirent à la voile.

Alors commença pour eux la plus extraordinaire suite d'aventures qui se puisse imaginer.

Leur nouveau chef, Bartholomé Roberts, fut, sans

contredit, le plus grand capitaine que les pirates aient eu à cette époque. Son indomptable audace dépassait encore celle de Davis. Il était d'origine anglaise ; c'était un homme de trente-cinq ans, de haute taille et d'une force athlétique ; il avait les cheveux noirs, les yeux gris-vert et le teint pâle. Il avait reçu une excellente éducation, et on racontait que son nom de Roberts était supposé et cachait un grand nom de l'aristocratie anglaise ; mais Roberts avait coutume de dire qu'il n'y avait pas d'autre noblesse que celle que les gentilshommes de fortune savaient conquérir avec leur sabre d'abordage, et il ajoutait que la vie de pirate était la seule vie où un homme libre puisse respirer sans contrainte, en sorte que, quiconque l'avait une fois appréciée, n'en pouvait plus souffrir d'autre. Il avait un goût prononcé pour le faste et ne combattait jamais que vêtu de damas cramoisi brodé de fleurs d'or, avec, autour de la taille, une ceinture de pourpre soutenant ses pistolets, et, autour du cou, une chaîne d'or supportant une croix de diamants « qui lui venait du roi du Portugal », en ce sens qu'elle était destinée à ce monarque, et que Roberts s'en était emparé sur un navire venant du Brésil, qu'il avait capturé. Son chapeau était orné d'une plume rouge du plus grand prix et la poignée de son sabre, ainsi que le manche de son poignard, étaient incrustés de bijoux.

Il conquit rapidement une renommée universelle et de toutes parts, les aventuriers de la mer vinrent lui offrir leurs services, mais il ne les acceptait pas tous : les postulants se battaient entre eux au sabre et le survivant avait permission de signer la chasse-partie des pirates et de jurer fidélité sur la hache, car Roberts n'aimait pas les Bibles.

Lorsqu'il prit le commandement, après le sac de Principe, il fit voile vers le Brésil, puis gagna les Indes Occidentales, et à la hauteur de la baie de Tous-les-Saints, accomplit son premier exploit, en attaquant, avec son seul navire, une flotte de quarante-deux vaisseaux de commerce portugais en partance pour Lisbonne.

Roberts commença par venir bord à bord avec l'un d'eux. Alors son lieutenant, Kennedy, ordonna au capitaine, avec les plus horribles menaces, de passer à leur bord. Le Portugais, terrorisé, obéit. Roberts le reçut avec une parfaite courtoisie et lui expliqua qu'il était gentilhomme de fortune et qu'il le pria de bien vouloir lui indiquer quel était le plus richement chargé des vaisseaux de la flotte, attendu qu'il n'en voulait prendre qu'un. Il ajouta qu'en cas de refus ou de mensonge, il serait obligé, à son regret, de le faire couper en morceaux. Ici, Kennedy, qui était présent, tira son coutelas, avec un sinistre appétit de massacre. Le Portugais, défaillant de peur, obéit sans

balancer et donna le renseignement demandé. Roberts remercia poliment, et dirigeant son navire vers le bâtiment indiqué, s'en empara, fit descendre les Portugais dans une chaloupe et partit vers la haute mer avec sa prise, passant tranquillement au milieu des autres quarante et un vaisseaux, sans qu'aucun d'eux osât tenter la moindre chose contre lui.

Ce haut fait extraordinaire remplit les pirates d'une admiration sans bornes pour leur nouveau chef.

Roberts, pourtant, fut deux fois abandonné de ses lieutenants, jaloux de son autorité.

Le farouche Kennedy le trahit tout d'abord à Surinam.

Roberts avait quitté son bord avec les chaloupes et la majeure partie de son équipage pour poursuivre un brigantin chargé de vivres, dont les pirates avaient grand besoin.

Kennedy, en son absence, mit à la voile avec une vingtaine de forbans, trop heureux de posséder à eux seuls toutes les richesses de la bande, et ils gagnèrent les mers septentrionales. Ils jetèrent l'ancre sur les côtes de la Virginie, et là, rencontrèrent un petit navire qui était dirigé par un « quacker trembleur » de la Nouvelle-Angleterre, lequel s'appelait Knot. Ce quacker reçut les pirates à grand renfort de salutations, de discours pieux, et de considérations morales sur les bienfaits résultant de la séparation des

sexes, de la communauté des biens et des travaux agricoles. Après quoi, il prit congé de Kennedy ahuri, en lui promettant de revenir bientôt « avec des amis ». Il revint en effet, mais « ses amis » étaient une troupe de soldats que le Gouverneur, qu'il avait été prévenir, envoyait contre les pirates. Plusieurs de ceux-ci furent pris et pendus. Les autres, dont Kennedy, purent s'enfuir à bord d'une chaloupe.

Mais les forbans ne voulaient plus supporter la tyrannie de l'ancien lieutenant de Roberts, car il était, disaient-ils le plus infâme des hommes, et ils se décidèrent à regagner l'Angleterre. Ils le firent à bord d'un petit bâtiment qu'ils avaient acheté. Ils débarquèrent en Écosse. Là ils se séparèrent à jamais de Kennedy. Ce dernier gagna l'Irlande et devint l'amant d'une fille publique, à laquelle il révéla qu'il était un ancien pirate. Elle le dénonça pour toucher la prime, lorsqu'il eut dépensé avec elle tout son argent. Il fut pendu à Londres, sur le quai des Exécutions, tout à côté de l'illustre Kidd, dont le cadavre enchaîné était en habit rouge et ganté.

Cependant, Roberts, trahi par Kennedy, ne perdit pas courage et se remit à faire sa fortune et celle de ses compagnons. Il prit à l'abordage avec ses chaloupes, un navire anglais des Barbades, puis un grand vaisseau français excellent marcheur, qu'il

choisit pour son usage en place du bâtiment anglais. « Ce n'est pas un vol, expliqua-t-il au capitaine français en le chassant de son bord, c'est un échange », et il appela son nouveau vaisseau la *Royale-Fortune*.

Roberts recommença alors avec plus de succès que jamais, la série de ses exploits. Il opéra une descente à la Martinique, bombarda Saint-Christophe, alla en Guinée où il faillit mourir de soif avec les cent vingt hommes qu'il commandait, revint dans les eaux américaines, mettant à sac tous les établissements de la côte, capturant des centaines de vaisseaux, amassant des richesses considérables, et il inspirait une telle épouvante, que nul n'osait lui résister. A la vue de son pavillon noir, les équipages se rendaient sans coup férir, s'ils étaient en pleine mer, abandonnaient leur bâtiment pour fuir sur la côte, s'ils étaient à proximité d'une côte.

Roberts entrait dans les ports tambour battant, son étendard de pirate déployé, et aux fanfares des trompettes. Il choisissait, parmi les vaisseaux en rade, les plus richement chargés, les pillait et ensuite les sabordait ou les incendiait. Ensuite il jetait l'ancre et, aux autorités, réclamait, sous les pires menaces, des liqueurs et des femmes. Il était obéi, et dans la chaude nuit tropicale, sur le pont de la *Royale-*

*Fortune* il faisait allumer des cuves de rhum dont les fantastiques flammes éclairaient ses orgies.

Les hommes de Roberts avaient pour lui une admiration aveugle et se croyaient invincibles lorsqu'ils étaient à ses côtés. Les premiers qui avaient servi sous ses ordres en tiraient une fierté extrême, et n'admettaient pas à égalité de droits les nouveaux pirates qui s'engageaient dans leur troupe. Lorsqu'ils prirent l'*Ouflow*, un vaisseau de guerre de Corso-Castle, ils ne voulurent recevoir les soldats et les marins désirant servir à leur bord « qu'au quart » ; c'est-à-dire que quatre de ces novices ne touchaient que la part d'un seul d'entre eux. Fut enrôlé également le chirurgien de l'*Ouflow*, bien que les pirates en eussent déjà un, lequel était parfaitement instruit et diplômé de l'Université de Londres. C'est à bord de l'*Ouflow* aussi que la bande de Roberts se procura un chapelain ; lequel fut embauché de force avec l'injonction de ne rien faire que prier Dieu en son particulier, pour ne pas perturber le repos public, et de confectionner, chaque soir, le punch pour toute la compagnie. Le pauvre homme dut, à son corps défendant, se résoudre à accepter ces conditions étranges, moyennant une demi-part de prise qu'il touchait, du reste, avec beaucoup de satisfaction.

Les pirates de Roberts faisaient montre d'une impiété qui n'était pas très fréquente parmi les écu-

meurs, et ils disaient qu'ils se moquaient du Roi, du Parlement et de son Église, et que la potence ne leur faisait pas peur, car lorsqu'ils se verraient pris, ils se feraient sauter.

Ils n'en eurent pas le loisir, lors de leur dernier combat, lequel leur fut livré, dans les parages du Cap Lopez, par deux grands vaisseaux de guerre, commandés par le capitaine Ogle, envoyé spécialement contre eux.

Leur bande avait été affaiblie par la défection du second de Roberts, Anstis. Ce dernier ayant protesté contre l'exécution d'un pirate que Roberts avait, selon la justice sommaire des forbans, tué sur le pont de la *Royale-Fortune*, pour ivresse et insolence, était parti avec soixante-dix hommes, à bord d'un brigantin, excellent voilier. Par la suite, Anstis et son quartier-maître furent égorgés par leurs propres matelots, et peu après, ces dits matelots, pris et condamnés, selon l'expéditive justice qui réglait le sort des forbans, périrent à Caracas, suspendus au gibet.

Roberts venait de prendre un grand vaisseau, le *Roi-Salomon*, qui s'était rendu sans conditions, et un autre, Zélandais, qui avait commis l'imprudence de résister, en sorte que tout ce qui vivait à bord avait été massacré, lorsqu'il fut attaqué par les vaisseaux de guerre, que commandait Ogle ; chacun de ces

vaisseaux était du double plus fort que la *Royale-Fortune* ; néanmoins Roberts ne chercha pas à fuir. Le combat fut effroyable, et les forbans avaient infligé des pertes considérables à leurs adversaires, lorsque Roberts fut tué raide par une balle de mousquet qui lui traversa le cœur.

En voyant tomber leur chef, les pirates perdirent tout espoir, et ne songèrent même plus qu'ils pouvaient résister. Le premier maître et le bosseman, en pleurant, attachèrent un boulet aux pieds de Roberts, et tel qu'il était, avec son habit cramoisi, sa chaîne d'or et ses bijoux, le jetèrent à la mer, car il le leur avait expressément ordonné. Après quoi, ils se croisèrent les bras. Certains pirates semblant frappés de folie se roulèrent dans de la poudre à canon et l'enflammèrent, essayant de se faire sauter avec le navire ; ils ne réussirent qu'à se brûler atrocement. Le quartier-maître, cependant, animé d'une intention analogue, descendait vers les soutes pour y mettre le feu lorsque les réguliers anglais montèrent à l'abordage et l'en empêchèrent, en se saisissant de lui.

Les pirates survivants furent enchaînés et ramenés à Corso-Castle, où ils furent pendus le même jour, au nombre de cinquante-deux, y compris les officiers, le chirurgien et le chapelain.

Ainsi finit la plus terrible association de forbans qui ait jamais déployé sur les mers le pavillon à tête de mort.

## LES CHEVALIERS DE LA TERREUR ET DU DÉSESPOIR

Les hommes qui vinrent après eux furent plus féroces encore et plus désespérés. C'étaient Lowthers, Spriggs, Flint, Gow-l'Écossais, Evans, Ned Low, d'autres capitaines encore, dont les sinistres barques étaient l'épouvantail des mers.

Leur inlassable cruauté, l'atrocité des supplices qu'ils infligeaient aux équipages qui avaient osé ne pas se soumettre à leur première sommation, semble avoir été, pour eux, à la fois un plaisir et une nécessité vitale. Sans cesse en lutte contre tous les périls, se sachant presque inévitablement promis à la potence, s'ils échappaient aux abordages, aux tempêtes, aux embûches des sauvages antropophages, ou au coup de barre du *vomito negro*, ils n'avaient rien à ménager, car personne ne les ménagerait.

Traqués sur toute la surface des Océans par les vaisseaux de guerre, auxquels, d'ailleurs, ils échappaient assez aisément, ils étaient des isolés n'ayant aucun point d'attache et ne pouvant, au monde,

compter que sur eux-mêmes, sur leur promptitude, leur courage, leur habileté et la peur qu'ils inspiraient. Très vite, avec l'entraînement des massacres et du sang versé presque quotidiennement, ils devinrent d'une férocité froide et monstrueuse qui contribuait à leurs succès et à leur sécurité, car peu de vaisseaux, même très supérieurs en force, osaient repousser, — et encore bien moins attaquer — ces hommes, pour qui le mot humanité n'avait plus de sens, et qui auraient, immédiatement, égorgé n'importe lequel de leur complice qui aurait montré la moindre hésitation, la moindre défaillance. Leurs bâtiments, ces grandes barques rapides, qui étaient aussi légères que les oiseaux, et auxquelles ils donnaient de doux noms poétiques comme : *l'Etoile-Matutine*, d'Evans; la *Rose-Printanière*, du sinistre Ned Low; étaient l'image même de la mort, et de tortures pires que la mort, pour les infortunés navigateurs qui voyaient leurs huniers s'élever sur l'horizon violet des tropiques, et qui n'étaient pas assez près d'un port pour aller se mettre à l'abri sous ses canons.

Il est impossible de dénombrer les victimes de ces forbans impitoyables. On voit, d'après les statistiques officielles du temps, que, chaque année, des centaines de navires ne rentrèrent pas à leur port

d'attache, dont la disparition doit leur être imputée. Des jonchées de cadavres séchant sur les sables de quelque plage déserte, des vaisseaux trouvés désemparés en mer, à demi incendiés, ensanglantés et portant encore des corps aux mutilations affreuses et compliquées, des victimes clouées sur le pont et parfois respirant encore, ou bien attachées aux mâts avec leurs propres entrailles, ou encore pendant en lambeaux à la bouche d'un canon, ou aussi enduites de poix et carbonisées comme des torches, marquaient le passage des gentilshommes au drapeau noir, qui s'appelaient, eux-mêmes, « des marchands de peur, des fabricants de veuves et d'orphelins ».

Ils apportaient dans les tortures qu'ils infligeaient une atrocité railleuse, une cruauté déconcertante par ses excès capricieux. Le destin le plus doux que pouvaient espérer leurs captifs, était d'être liés deux à deux et d'être jetés à la mer, le jarret coupé. Les premiers pirates, parfois, abandonnèrent leurs prisonniers sur quelque côte, mais ils y renoncèrent rapidement, car ce système offrait, pour l'avenir, divers inconvénients, et ils préférèrent les massacrer afin d'être certains de ne jamais les retrouver sur terre.

Mais lorsqu'on leur avait résisté, lorsqu'on refusait de leur indiquer en quel point du navire étaient cachés les sacs d'or et d'argent, alors les tourments

les plus affreux châtiaient les rebelles et les contraignaient à parler. S'il y avait à bord des femmes et des enfants, la joie des forbans était complète et les supplices et l'orgie duraient toute la nuit. Après quoi, dans les dernières ténèbres précédent le jour, flamboyait le vaisseau capturé, et au petit matin, la mer s'était refermée sur ses débris et sur les cadavres des victimes, pendant que la barque pirate s'éloignait vers d'autres entreprises.

Entre tous, Ned Low, Gow l'Écossais et Spriggs, se signalèrent par leurs abominables exploits.

C'est Spriggs, dont le pavillon noir portait un squelette perçant un cœur sanglant, qui inventa la « course de prisonniers ». Lorsqu'il avait capturé un vaisseau monté par des Espagnols (lesquels il exérait particulièrement), il faisait mettre nus les matelots et les passagers. Ces infortunés, rangés sur le pont, devaient courir de toutes leurs forces le long d'une piste formée, d'un côté de chandelles allumées, et de l'autre côté, d'un rang de pirates armés de canifs, de compas, de fourchettes aiguës, de morceaux de verre, avec quoi ils déchiraient les victimes. Quand l'une d'elles renversait une chandelle, on l'envoyait par dessus bord, et lorsque les pirates en avaient assez de ce jeu, ils attachaient aux mâts les survivants et mettaient le feu au navire.

C'est Gow l'Écossais qui ayant capturé, sur un

vaisseau de Savannah, un juge qui l'avait, autrefois, condamné à la prison, le fit mettre à mort, puis empailler et placer, « pour l'exemple », à l'avant de son navire; il eut la bienveillance de laisser aller les matelots sur une chaloupe, mais après leur avoir coupé les oreilles, et sans leur donner d'eau ni de vivres, sauf le corps de leur capitaine, coupé en morceaux, qu'il leur octroya « comme provision de route »; en sorte que les malheureux moururent de faim et de soif, sauf deux, dont un devint fou, « ayant bu de l'eau de mer ».

Ned Low, pourtant, les dépassa encore.

Quand il prit le navire portugais *Notre-Dame-des-Victoires*, il apprit par un ancien forban qui était à bord, que le capitaine de ce navire avait jeté une caisse d'or à la mer, afin de la lui soustraire. Il devint fou de rage, il coupa au Portugais, avec ses ciseaux à voile, le nez, les lèvres et les paupières, et il le cloua, sur sa dunette, par les mains et par les pieds, face au soleil.

Quand il prit le capitaine anglais Willart, il déclara que celui-ci « avait l'air triste », et il lui fendit le nez en deux, pour lui donner une physiologie plus riante; puis il lui apposa sur le front sa « marque », c'est-à-dire un fer rouge découpé selon l'apparence d'une rose, du nom de son navire.

A un certain Sloger, qui était son ennemi person-



nel, car il l'avait jadis forcé à fuir, le pirate offrit à dîner et fit servir à ce malheureux son propre nez et ses oreilles que le cuisinier, « le coq », venait de lui couper et de faire frire. Sloger, fou d'horreur, mangea ces débris de lui-même pour éviter la mort, mais ce fut en vain, car Low l'empoisonna aussitôt après dans un verre de rhuin.

En 1725, Low prit un gros vaisseau anglais, commandé par un capitaine nommé Thompson, qui osa se défendre. Low perdit deux hommes dans le combat. Lorsque Thompson fut prisonnier, Low lui fit arracher la peau du crâne et la langue, il lui creva les yeux et, lui attachant un boulet à chaque pied, le fit pendre par les poignets à la grande vergue. Deux jours après, un matelot montant auprès du supplicié, le vit couvert de mouches, mais respirant encore. Il eut pitié de lui et le tua. Quand ce matelot redescendit sur le pont, Low, en colère, lui dit qu'il était indigne d'être gentilhomme de forbans, et il le fit passer à la cale sèche, pour lui apprendre. Du reste, il lassait parfois la férocité de ses hommes eux-mêmes, et il les traitait avec la dernière brutalité, mais ils avaient si peur de lui, qu'ils n'osaient protester.

Cependant, comme il avait abandonné Harris, son second, qu'il laissa pendre à Rhode-Island, et que son quartier-maître, par la suite, lui reprochait publi-

quement cette trahison, les matelots se soulevèrent, complotèrent et se saisissant de lui, le lièrent et l'abandonnèrent en pleine mer, dans une chaloupe.

Un vaisseau de la Martinique recueillit Low et l'amena à Fort-de-France, où il fut jugé. Sa capture produisit une sensation énorme dans toutes les Antilles qu'il épouvantait. Devant les juges, il fit, avec tranquillité, le récit de ses crimes, accumulant les plus affreux détails, et n'omettant aucune circonstance si atroce fût-elle, si bien qu'il réussit à terrifier complètement ses auditeurs qui n'osaient le regarder en face, et auxquels il adressa les plus effroyables menaces de représailles, pour le cas où il s'échapperait.

Mais le Gouverneur le fit garder à vue par ses soldats en armes, et il ne put les corrompre, car il n'avait plus d'argent.

Il fut pendu, un matin.

Les vaisseaux en rade tirèrent le canon, et les habitants donnèrent des fêtes en signe d'allégresse et de délivrance.

✱

C'est ainsi qu'étaient morts la plupart des devanciers de Low, et, c'est ainsi que moururent presque tous ceux qui composèrent les dernières bandes, de moins en moins nombreuses, de moins en moins

redoutables, qui jusque vers 1760, firent le brigandage de la mer.

Ils périrent entre ciel et terre, pendus par le cou, le bonnet sur les yeux, et pendant des années, restèrent, apparences décharnées, accrochés dans les chaînes des gibets de la Jamaïque, de Charleston, de Corso Castle et du quai des Exécutions, à Londres, pour servir d'enseignement et d'épouvantail aux jeunes marins épris d'indiscipline, de fortune rapide et d'aventures extraordinaires sur les Océans des Deux Mondes.

FIN

## TABLE DES MATIÈRES

---

|   | Pages |
|---|-------|
| Le Crime au jour le jour.....   | 7     |
| Les Victimes à côté.....  | 15    |
| La Justice et la Vérité.....  | 23    |
| Les Témoignages humains sont fragiles.....  | 37    |
| Le Vol moderne.....   | 43    |
| Le Crime à l'âge sans pitié.....  | 53    |
| Quelques bandes fameuses. — <i>Libérés, escarpes, habits noirs, chauffeurs</i> .....        | 65    |
| Lacenaire, chef d'école. — <i>Une étoile du crime</i> .....                                 | 85    |
| L'Assassinat de la Belle Hollandaise.....   | 101   |
| De Bougrat à La Pommerais. — <i>Médecins assassins</i> ....                                 | 113   |
| La « Femme Fatale », type. — <i>Une « Cause célèbre » au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> ..... | 125   |
| L'Inconnue décapitée. — <i>Cas de conscience d'un bourreau</i> .....                        | 133   |
| Burke et Hari « résurrectionnistes ». — <i>La traite des Morts</i> .....                    | 141   |
| « Trouveur d'Or et d'Assassins ». — <i>Police magique</i> .....                             | 151   |
| Les Bêtes devant la Justice.....  | 157   |
| <br>  |       |
| LES GENTILSHOMMES DE FORTUNE.....   | 163   |
| Jacques Avery : l'heureux pirate.....   | 168   |

|   |     |
|---|-----|
| Les Rois de Madagascar.....                       | 179 |
| Les Pirates de la Providence.....                 | 184 |
| Soumission, Rébellion. . . . .                    | 195 |
| Ennemis du genre humain.....                      | 202 |
| Black-Beard et l'Amateur.....                     | 206 |
| La Bande d'England. . . . .                       | 220 |
| Deux Femmes . . . . .                             | 224 |
| Davis, Roberts . . . . .                          | 230 |
| Les Chevaliers de la terreur et du désespoir..... | 243 |

---

ACHÉVÉ D'IMPRIMER  
LE 30 NOVEMBRE 1928  
PAR L'IMPRIMERIE RAMLOT ET C<sup>ie</sup>,  
— POUR LA —  
LIBRAIRIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES  
23, RUE MARBEUF, A PARIS.  
ALBERT PIGASSE ÉTANT DIRECTEUR

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

## LE MASQUE

Collection de romans d'aventures

Déjà parus :

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| <i>Le Meurtre de Roger Ackroyd.</i> | A. CHRISTIE          |
| <i>Le Trois de trèfle.</i>          | Valentin WILLIAMS    |
| <i>La Maison hantée.</i>            | P. WENTWORTH         |
| <i>Les Mille Mains.</i>             | B. NORMAN            |
| <i>L'Homme au pied bot.</i>         | Valentin WILLIAMS    |
| <i>Le Bourreau fantôme.</i>         | Léon GROG            |
| <i>Qui ?</i>                        | J.-S. FLETCHER       |
| <i>La Chasse au papier.</i>         | HEARN DEN et BALFOUR |
| <i>Un an et un jour.</i>            | Guy THORN            |
| <i>Le Retour du pied bot.</i>       | Valentin WILLIAMS    |
| <i>Le Mystère du Zoo d'Anvers.</i>  | SINTAIR et STEEMAN   |
| <i>Les Trois Mensonges.</i>         | BOISYVON             |
| <i>Le Loup solitaire.</i>           | J.-L. VANCE          |
| <i>" C'est fait "</i>               | J. CHANCELLOR        |
| <i>Les Vengeances du pied bot.</i>  | Valentin WILLIAMS    |
| <i>*Prends Garde.</i>               | André CHARPENTIER    |
| <i>La Fascinante Lueur verte.</i>   | Vincent FULLER       |
| <i>La Cabine 19.</i>                | John IRONSIDE        |
| <i>La Maison sur la falaise.</i>    | Valentin WILLIAMS    |
| <i>Le Treizième Coup de minuit.</i> | SINTAIR et STEEMAN   |
| <i>Le Drame de Ravensdene.</i>      | J. FLETCHER          |
| <i>L'Échelle de cartes</i>          | John CHANCELLOR      |

Chaque volume relié sous couverture en trois couleurs. 6 fr. 50

